

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

---

COMITÉ NATIONAL DE GÉOGRAPHIE

COMMISSION DE L'ATLAS NATIONAL

---

ATLAS DE BELGIQUE

---

# NATALITÉ, MORTALITÉ, ÉTRANGERS

(PLANCHES 25 et 26)

PAR

OMER TULIPPE



1960

---

Sorti des Presses  
de l'Institut Géographique Militaire,  
La Cambre — Bruxelles.

---

*Le Comité national de Géographie et la Commission de l'Atlas laissent aux auteurs l'entière responsabilité des opinions émises dans les articles destinés aux Commentaires de l'Atlas de Belgique.*

## AVERTISSEMENT.

Les diverses *composantes* des fluctuations du nombre des habitants sont d'une part les naissances et les décès — ou *mouvements naturels* de la population — et d'autre part les migrations, émigrations et immigrations, sorties et entrées constituant les *mouvements migratoires*.

Le programme de l'*Atlas de Belgique* s'est surtout attaché aux mouvements naturels de la population en consacrant la planche 25 à la natalité et la moitié de la planche 26 à la mortalité. Les mouvements migratoires n'ont été pris en considération qu'en ce qui regarde les étrangers — ou apport par immigration — sans qu'il y soit question ni des déplacements inverses — émigration — ni non plus des déplacements à titre définitif à l'intérieur du pays.

En conséquence, le présent Commentaire sera surtout consacré aux mouvements naturels de la population, ne laissant à la question des étrangers que la moindre place, quitte cependant à envisager le rôle du facteur « Etrangers » dans la natalité. Par ailleurs, après la prise en considération de la natalité et de la mortalité, viendra en guise de conclusion, une esquisse du problème du bilan démographique résultant de ces mouvements naturels.

En outre, le Service du Survey National à l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, auteur des planches 25 et 26 dont il s'agit ici, ayant procédé à la mise à jour des cartes de natalité et de mortalité pour la période 1955-1957, il en sera fait état ici, ce qui permettra de présenter une situation de dix années postérieures à 1947, date du Recensement Général de la Population d'après lequel ont été dressées les planches 25 et 26 de l'*Atlas*.

Enfin, dans les limites restreintes de ce Commentaire, il ne pourra être question d'envisager l'explication des phénomènes considérés, explication qui d'ailleurs échappe, pour la plus grande part, à la compétence du géographe. Mais, il sera quand même fait fond sur l'étude statistique dynamique de la population — laquelle est du ressort de la démographie — en vue de déterminer, objectif du géographe, « la répartition des divers types géographiques » et les unités régionales correspondantes, ainsi que « de définir les relations entre les caractères spécifiques de ces types et les diverses formes de mobilisation des forces productives et de distribution des moyens d'existence (structures économiques et sociales) » (1). De même, le Commentaire s'attachera, sur la base des cartes des planches intéressées, à l'examen de l'évolution chronologique récente de ces phénomènes et çà et là, à l'occasion, à l'interprétation de cette évolution.

---

(1) P. GEORGE. — *Introduction à l'étude géographique de la population du monde*. Institut National d'Etudes démographiques. Travaux et Documents. Cahier n° 14, Paris, 1951, p. 177.

## NATALITE.

Pour exprimer cartographiquement la natalité dans l'*Atlas de Belgique*, il a été fait appel au procédé traditionnel du *taux de natalité, donnée relative* exprimant le nombre de naissances vivantes par 1.000 habitants, laissant au Commentaire le soin de prendre éventuellement en considération — ce qui se fait rarement — les *données absolues*, à savoir : le *nombre des naissances*.

La planche 25 présente en quatre cartes la répartition par commune des taux de natalité pour les années 1880, 1910, 1930, et 1947.

Une telle représentation cartographique appelle quelques remarques méthodologiques. Tout d'abord, il faut noter que le rapport à la population donne obligatoirement une évaluation certes importante mais, parfois trompeuse, puisque la population comprend enfants, vieillards et célibataires, c'est-à-dire, « toutes personnes qui n'ont ou ne doivent avoir aucune influence sur la natalité et qui vont en modifier le taux obtenu par cette estimation » (1).

Ensuite, il s'agit ici des seules naissances « de droit », c'est-à-dire recensées au lieu de domicile légal des parents, et non des naissances « de fait » celles-ci enregistrées dans la commune où la naissance s'est produite, que ce soit ou non la commune de domicile légal. En outre, la statistique utilisée ici comprend *toutes* les naissances, légitimes et illégitimes, les enfants présentés sans vie non compris. Les enfants mort-nés n'entrent pas en ligne de compte.

Par ailleurs, remarquons que d'habitude les taux de natalité sont calculés sur la base du nombre moyen par commune des naissances de trois ou de cinq années consécutives, cela en vue d'éviter les taux excessifs résultant, pour les petites communes, du nombre inhabituel — exceptionnellement élevé ou exceptionnellement bas — des naissances pour telle année considérée.

Mais ici, s'il n'a pas pu en être ainsi, c'est parce que, pour 1947, l'appel aux naissances pour une période de trois ou de cinq années aurait fourni des données de base faussées par les années de guerre ou de l'immédiat après-guerre. C'est aussi en ce qui regarde les années 1880, 1910 et 1930, la possibilité de rapporter les taux de natalité aux densités de population pour les mêmes années portées sur les cartes des planches 21 et 23 de l'*Atlas*.

\* \* \*

Avant d'aborder l'objet propre de la planche 25, à savoir la répartition géographique des taux de natalité correspondant aux dites années, jetons un bref coup d'œil sur la valeur en soi de ces taux.

Première constatation ! Le taux moyen de la Belgique pour 1947 est de 17,03 ‰ (2). Ce taux est plus faible que celui de la plupart des autres pays (3), mais toutefois comparable à celui des pays voisins. Il n'a pas toujours été aussi faible, car en 1880, il était de

(1) A. VERMEERSCH. — *Le problème de la natalité en Belgique*. Science et Foi, Bruxelles, 1910.

(2) Pour 1958, il est de 17,17 ‰.

(3) Le voici pour les six pays de la C.E.C.A. : France 21; Allemagne 16,5; Belgique 17,03; Grand-Duché de Luxembourg 14,8; Italie 21,9; Pays-Bas 27,8. Pour d'autres pays de l'Europe : Autriche 18,6; Tchécoslovaquie 24,2; Danemark 22,1; Finlande 27,8; Hongrie 18,4; Irlande 23,2; Norvège 21,5; Portugal 24,1; Espagne 21,3; Suède 18,9; Suisse 19,3.

Pour quelques autres pays : Australie 24,1; Canada 28,6; Ceylan 39,4; Chili 33,8; Inde 28,6; Japon 34,8; Mexique 45,1; Pérou 27,4; Etats-Unis 25,7; Vénézuéla 39,5.

30,92 ‰. Mais 1880 clôt à peu près dans la plupart des pays l'ère des progrès de la natalité (1). Pour notre pays, le taux de natalité n'a cessé de diminuer régulièrement de 1880 à 1913, passant ainsi de 30,92 ‰ en 1880 à 22,53 ‰ pour la période 1911-1913. Vint alors la première guerre mondiale, au cours de laquelle — comme bien l'on pense — le taux de natalité a enregistré une chute vertigineuse — 14,41 ‰ pour la période 1914-1918 — atteignant le niveau le plus bas, jamais plus atteint depuis lors. En effet, au lendemain de cette guerre, les taux remontent assez vigoureusement par le fait des mariages différés pour passer par un maximum en 1921-1925, avec 20,33 ‰. A partir d'alors, nouvelle baisse progressive et régulière cadrant avec la grande crise économique des années 1929-1934 et les années d'insécurité internationale à la veille de la dernière guerre. Cela amène le taux à un niveau de nouveau très bas en 1936-1939 : 15,16 ‰. Nouvel effondrement durant cette guerre : 1940 : 13,30; 1941 : 11,92; 1942 : 12,84; 1943 : 14,63; 1944 : 15,04. Reprise ensuite comme après la première guerre mondiale avec nouveau maximum : 17,24 ‰ pour 1946-1950 et depuis lors, diminution lente, mais persistante : 17,03 ‰ en 1947, 16,64 ‰ pour 1951-1955, pour se stabiliser depuis lors à peu près à ce niveau : 16,78 ‰ en 1956; 17,02 en 1957 et 17,17 en 1958 (2).

Ces fluctuations ne sont pas spéciales à la Belgique. Les pays voisins — sauf l'Allemagne et pour cause — ont subi dans le même sens les mêmes répercussions que chez nous, ainsi que cela ressort du tableau ci-après.

TABLEAU I. — Coefficient de natalité dans les différents pays voisins (3).

	1913	1930	1935	1939	1947	1957
Belgique . . . . .	22,4	18,6	15,2	15	17	16,9
Allemagne . . . . .	27,5	17,5	18,9	20,4	16,3 <sup>(a)</sup>	—
France . . . . .	18,8	18	15,3	14,6	21	18,4
G.-D. de Luxembourg . . . . .	26,4	21,3	15,2	15	14,8	16,5
Pays-Bas . . . . .	28,3	23,1	20,2	20,6	27,8	21,2
Royaume-Uni . . . . .	24,1	16,3	14,7	15,2	20,7	—
Suisse . . . . .	23,2	17,2	16	15,2	19	17,7

(a) Territoire de la trizone.

Pour tous, crises économiques et guerres ont affaibli les taux de natalité; mariages « différés » et haute conjoncture économique les ont au contraire généralement affermis voire accentués. Mais bien d'autres facteurs entrent en ligne de compte dans ce problème si complexe et dont il ne pourra être question ici (4).

Revenant à présent au cas de notre pays, si la réduction est de près de moitié des taux de natalité depuis trois quarts de siècle, le nombre absolu des naissances annuelles a relati-

(1) Voir à ce sujet P. GEORGE, *op. cit.*, p. 180-181 et M. A. LEFÈVRE, *Mouvements de la Population. Commentaire de la Planche 24 de l'Atlas de Belgique*, 1959, pp. 10 et suiv. — Voir aussi les graphiques de la figure 13 hors texte.

(2) A remarquer qu'en déduisant les naissances provenant de la population étrangère inscrite au Registre des Etrangers, les taux se réduisent pour les années 1954, 1955 et 1956 à 16,41, 16,62 et 16,50 ‰ au lieu de 16,75, 16,73 et 16,78 ‰.

(3) INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE. — *Démographie de la Belgique de 1921 à 1939*. Bruxelles, 1943, p. 118.

O.N.U. — *Bulletin mensuel de Statistique*, Bureau de Statistique des Nations-Unies, Vol. IV, n° 6, juin 1950, New-York.

(4) Pour s'en faire une idée, voir A. VERMEERSCH, *Le problème de la natalité en Belgique*, Paris et Rome, s.d., p. 14 et pp. 29 à 36.

vement peu varié au cours de la même période, sauf — cela va de soi — pour les deux périodes de guerre. En effet, la statistique donne pour 1880, 170.717 naissances avec un taux de 30,92 ‰; pour 1910, 175.768 avec 23,68 ‰; pour 1930, 150.271 avec 18,57 ‰; pour 1947, 144.979 avec 17,03 ‰; pour 1956, 150.181 avec 16,78 ‰; enfin pour 1958, 155.894 naissances avec 17,17 ‰.

Ainsi donc, le nombre de naissances annuelles a relativement peu varié; il s'est circonscrit entre 150.000 et 170.000 depuis trois quarts de siècle. Ces constatations éminemment suggestives, ne sont inattendues qu'en apparence. C'est qu'en effet durant la même période, la population de la Belgique est passée successivement de 5.520.009 en 1880 à 7.423.784 en 1910, à 8.092.004 en 1930, à 8.512.195 en 1947, à 8.951.443 en 1956 et à 9.026.778 en 1958 (1).

\* \* \*

Passons à présent à l'objet propre des cartes de la planche 25, à savoir, à la répartition géographique des taux de natalité aux dates considérées.

Une telle analyse devrait normalement commencer par l'examen de la carte de l'état de choses en 1947. Mais vu le nombre de pages restreint imposé au présent Commentaire, cette analyse commencera plutôt par la carte 1880, quitte toutefois à signaler auparavant, mais à grands traits, les principales caractéristiques de la structure en 1947.

Ainsi qu'il est signalé dans la Notice au verso de la planche 25, les taux pour les quatre dates envisagées, ont été répartis en sept classes, la première de 0 à 9 ‰, les cinq suivantes de 10 à 34 ‰ par écarts de 5, enfin la dernière, de plus de 35 ‰. C'est qu'en effet, les taux de natalité se circonscrivent entre les limites de 10 ‰ et de 40 ‰, soit donc de dix à quarante naissances annuelles par 1.000 habitants, les taux de loin les plus nombreux s'inscrivant entre 10 et 35 ‰.

La carte de 1947 montre que, dans l'ensemble, les taux de natalité sont faibles dans les régions urbaines et industrielles; ils sont à peu près les mêmes en Flandre et en Wallonie et d'ailleurs assez uniformément moyens, s'organisant — un peu en plus ou en moins — autour de la moyenne du Royaume. Seule, la Campine se singularise en présentant sur de vastes étendues des taux plus élevés, de 25 à 34 ‰. L'Ardenne, çà et là, offre mais très sporadiquement, des taux de ces mêmes catégories.

En 1880, ce qui frappe le plus, c'est d'une part le nombre considérable de communes à taux très élevé en conformité avec le taux moyen de 31 ‰ et dépassant 45 ‰, 50 ‰ voire 60 ‰ (2) et, d'autre part, une certaine uniformité dans leur répartition tant dans le nord que dans le sud du pays (3). A y regarder de plus près cependant, le nombre de communes à taux très élevé est visiblement plus considérable dans le nord. En effet, ici prédominent les catégories supérieures à 30 ‰ sauf dans six arrondissements — Bruges, Eeklo, Tielt, Roulers, Audenarde et Courtrai, la Flandre étant alors en régression démographique (4). Au contraire, dans le sud, quatre arrondissements seulement — Liège, Charleroi, Marche et Bastogne — atteignent des taux généralement supérieurs à 30 ‰. Ailleurs, il s'agit presque partout de taux variant de 20 à 30 ‰; en outre, quelques arrondissements wallons — Tournai,

(1) Si la Belgique avait conservé, en 1947, son taux de natalité de 1880, le nombre des naissances eût été de 263.197 et en 1958 de 279.108 au lieu de 155.894.

(2) Cas de vingt-six communes flamandes contre dix-huit wallonnes.

(3) Pour notre pays comme pour la plupart des autres, le taux de natalité « est resté assez sensiblement le même jusqu'en 1880, sauf pour les années de crise, de misère et de grande mortalité de 1846 à 1850 ». (A. VERMEERSCH, *op. cit.*, p. 15.)

(4) M. A. LEFÈVRE, *op. cit.*, p. 20.

Ath, Mons, Soignies et Thuin — accusent des taux relativement faibles. En bref, un contraste s'esquisse, mais à peine sensible cependant, opposant la partie flamande du pays à la wallonne. A ce moment, les grands centres urbains ou industriels — où la révolution industrielle attire de jeunes ménages — ont des taux de natalité encore très élevés (1).

Depuis 1881, la baisse des taux de natalité a été régulière, « même constante à partir de 1901, malgré toutefois un progrès de ces taux de 1880 à 1900 dans les deux Flandres et plus récemment dans le Limbourg » (2). Cette baisse a particulièrement affecté les provinces de Liège et de Hainaut. Tout cela a contribué à accentuer « l'écart entre la Wallonie et les pays flamands » (2).

En 1910, apparaît dans toute sa netteté l'opposition entre la Wallonie et la Flandre : une ligne de séparation entre la région des communes flamandes du pays à taux très élevés et celle des communes wallonnes à taux très faibles se dessine très clairement suivant à peu près fidèlement la frontière linguistique. Sauf quelques îlots sporadiques en Ardenne à taux très élevés, ceux-ci ne se rencontrent plus qu'en Belgique flamande, accentuant ainsi un contraste démographique particulièrement frappant entre les deux grands compartiments ethniques de notre pays. A noter toutefois, un certain fléchissement des taux flamands en particulier en Flandre maritime, autour d'Anvers et dans les communes du Limbourg méridional. Par ailleurs, en 1910, les grandes agglomérations urbaines et industrielles sont devenues des îlots à taux de natalité relativement faibles trahissant ainsi un début de vieillissement de population, du moins une crise de natalité, laquelle ne fera que s'affirmer dans la suite.

En 1930, le taux moyen de natalité pour la Belgique, venu de 23,68 ‰ en 1910, est tombé à 18,57 ‰, ce qui se traduit sur la carte par une diminution générale des taux dans tout le pays, mais cette fois affectant non pas seulement la Wallonie mais aussi certaines contrées de la partie flamande et plus particulièrement la Flandre intérieure elle-même. La frontière linguistique n'est plus à présent la ligne de démarcation implacable de 1910, sauf peut-être dans l'est du pays où la Campine — région industrielle en plein essor appelant de jeunes ménages en grand nombre — contraste violemment encore par ses taux très élevés avec la région wallonne voisine à taux faibles. Ailleurs dans la partie flamande, les taux restent bien entendu supérieurs à la moyenne belge — se cristallisant toutefois dans la tranche de 20 à 30 ‰. En Wallonie, le bassin industriel Haine-Sambre-Meuse-Vesdre — où ne cesse de s'accroître la crise de natalité — voit ses taux s'effondrer à moins de 15 ‰ apportant ainsi la confirmation d'un phénomène universel à savoir que l'industrialisation finit par une baisse de la natalité. Enfin, l'Ardenne maintient ses taux d'assez forte natalité, mais comme d'habitude, très sporadiquement.

En 1947, nonobstant bien des opinions encore courantes, il n'y a plus de trace de l'opposition si nette en 1910 entre les natalités dans les deux grandes régions linguistiques. L'uniformité du phénomène — si réelle en 1880 — réapparaît. Mais en 1880, c'était dans les taux élevés et très élevés; en 1947, c'est dans les taux faibles et moyens. Le taux moyen pour le pays est descendu à 17,03 ‰. Cette nouvelle diminution affecte visiblement toute la Belgique, tant du côté flamand qu'en Wallonie. Seule, la Campine présente encore — mais nettement moins généralement qu'en 1930 — des taux élevés de 25 à 35 ‰ et çà et là, mais exceptionnellement, même plus de 35 ‰. Sinon, Flandre et Ardenne sont très semblables, avec quelques taux sporadiques élevés et le reste des communes à taux moyens. Enfin, autre

(1) Bruxelles 31,9 ‰; Anvers 39,1; Malines 40,8; Gand 34; Liège 30; Bruges 29; Charleroi 28; Tournai 29.

(2) A. VERMEERSCH, *op. cit.*, pp. 15 et 18. Cette baisse s'est opérée alors que le coefficient de nuptialité (rapport du nombre des mariages à la population) et de matrimonialité (rapport du nombre des mariages à la population nubile) était en voie d'augmentation.

accentuation d'un phénomène déjà observé antérieurement : autour des grands centres urbains et industriels, les noyaux de très faibles taux — moins de 15 ‰ — se sont agrandis considérablement partout, s'étalant en véritables zones de très faible densité.

TABLEAU II. — Naissances par agglomération (moyennes annuelles).

AGGLOMERATIONS.	1921/1925	1926/1930	1931/1935	1936/1939
Anversoise . . . . .	16,99	14,45	14,35	13,81
Bruxelloise . . . . .	13,70	11,42	10,76	9,92
Gantoise . . . . .	16,08	14,29	14,49	14,83
Liégeoise . . . . .	15,45	13,41	12,28	12,30
Taux du Royaume . . . . .	20,33	18,39	16,56	15,16

Les agglomérations tant flamandes que wallonnes ont des taux toujours inférieurs à la moyenne du Royaume. Les agglomérations anversoise et gantoise bénéficient toutefois de coefficients plus favorables que les agglomérations liégeoise et bruxelloise. Cette dernière, la plus importante, étant celle qui accuse la perte la plus prononcée également.

En conclusion, un coup d'œil d'ensemble jeté sur les quatre cartes de la planche 25 révèle avec une rigueur impitoyable que la dénatalité a affecté la Belgique lentement et inexorablement en suivant géographiquement l'allure d'une vague ayant abordé notre pays par le sud, l'ayant peu à peu submergé vers le nord-ouest jusqu'au cœur de la Flandre pour finir par assaillir le nord-est du pays, dernier carré de forte natalité.

\* \* \*

Bien que — comme déjà dit — il ne puisse être question ici d'entreprendre l'explication, ou du moins, l'interprétation des faits, la brève analyse qui vient d'être présentée suggère néanmoins un certain nombre de réflexions rentrant dans l'étude générale du phénomène démographique.

En premier lieu, la comparaison des cartes de natalité et des cartes de densité de population des planches 21 et 23 met en lumière la parfaite concordance des centres de concentration de population et de dénatalité depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle voire la fin du XIX<sup>e</sup> (1). Auparavant, ainsi qu'en attestent la carte de natalité et la carte de densité de population pour 1880, il n'en était pas de même. Mais les foyers d'appel de population urbaine et industrielle ont été le théâtre au XX<sup>e</sup> siècle d'un changement radical dans le genre de vie, dans les conceptions philosophiques et religieuses, dans le niveau d'instruction, dans les conditions de logement, etc. conduisant tout droit à cet état de choses universel signalé par ailleurs, à savoir que partout dans le monde d'aujourd'hui, les concentrations urbaines s'accompagnent d'une nette dénatalité.

Ensuite, guerres et crises économiques généralisées entraînent un abaissement des taux de natalité. Mais on aura remarqué que les taux de natalité relevés après la deuxième guerre mondiale sont inférieurs à ceux enregistrés après la première.

(1) Voir à ce sujet, les graphiques de la figure 13 hors texte.

Au contraire, les périodes de l'immédiat après-guerre de même que celles de hautes conjonctures économiques sont généralement marquées par une élévation sensible de la natalité.

Toutefois, quoi qu'il en soit, il faut se garder de penser qu'une diminution du taux de natalité entraîne *ipso facto* une diminution du nombre des naissances. Les chiffres cités par ailleurs pour les nombres absolus des naissances en 1880, 1910, 1930 et 1947 (voir ci-dessus page 6) mis en regard des taux respectifs de natalité en constituent la meilleure attestation. C'est qu'en réalité, la structure par âge peut parfaitement être différente à deux périodes de même natalité : les classes en âge de procréer peuvent être d'importance différente.

En outre, peut aussi interférer le degré de vieillissement : nous avons montré ailleurs (1) que la dénatalité est une des causes de vieillissement de la population belge (2).

« En effet, une baisse des naissances ayant pour conséquence une réduction des classes inférieures de la pyramide d'âge, le rapport de l'effectif des classes supérieures à la population s'en trouve automatiquement augmenté ». Mais cette influence n'est pas indéfinie. Il serait erroné de croire qu'une diminution des naissances « va entraîner indéfiniment un vieillissement de la population, car en fait, le nouveau taux de natalité se stabilisant à un niveau assurant le maintien du chiffre de la population, on voit à la longue se reformer une pyramide régulière » (1). En retour, le vieillissement se répercute dans le taux de natalité. Même l'augmentation de la longévité — ou vieillissement individuel, qu'il ne faut pas confondre avec le vieillissement de la population — a visiblement contribué à la baisse des taux de natalité par l'augmentation du nombre des vieux.

Dans un autre ordre d'idées, les fluctuations de la natalité réagissent sur la structure de la population, ainsi qu'en attestent les pyramides d'âge et les diagrammes de la structure par âge de la population, tels qu'ils se présentent sur les figures 1 et 2 ci-contre (3). C'est ainsi que la diminution du taux de natalité en Wallonie de 1880 à 1910 trouve automatiquement sa répercussion dans les classes d'âge de 40 à 45 ans, les classes plus âgées n'ayant pas pu encore être affectées par cette diminution; ce n'est d'ailleurs qu'à partir de 1900-1905 qu'elles vont l'être. Au contraire, les pyramides de très grande régularité de la partie flamande du pays sont à mettre en rapport — cela va de soi — avec la persistance dans cette région de taux de natalité élevés. De même en Ardenne, la structure par endroits meilleure que dans les autres régions wallones est à attribuer aussi à une plus forte natalité. Mais ici, bien que la base des pyramides s'étale favorablement, si par contre les classes d'âge moyen ne sont pas comparativement aussi favorables, cela résulte de l'intervention d'un autre élément démographique, à savoir l'émigration importante qui sévit dans cette région.

Au demeurant, bien que constituant un facteur de base pour l'interprétation du vieillissement, le facteur natalité ne suffit pas à lui seul — comme déjà dit — à l'explication des modalités régionales du vieillissement de la population. Par ailleurs, les taux de natalité doivent nécessairement être interprétés en tenant compte de l'inégale répartition par âge de la population, car ces taux étant rapportés à la population totale sont fatalement basés sur un contingent humain totalement ou plus ou moins hors-circuit, n'intervenant plus, ou presque plus, dans le phénomène natalité.

Enfin, l'importance du facteur émigration dans l'interprétation des taux de natalité est dans certains cas assez considérable ainsi qu'il ressort des considérations émises par ailleurs. Il s'en trouve une confirmation spectaculaire dans le tableau dressé par l'I.N.S. dans l'ouvrage déjà cité (4) et d'où il ressort que les communes de moins de 2.000 habitants mar-

(1) O. TULIPPE. — *Le Vieillissement de la population belge. Etude régionale. Les Cahiers d'Urbanisme*, n° 10, Bruxelles, 1952, pp. 35-38.

(2) On dit qu'une population vieillit quand la proportion des personnes âgées s'accroît par rapport au total de la population absolue. *Ibidem*, p. 2.

(3) Documents extraits de O. TULIPPE, *op. cit.*, fig. 4 et 5.

(4) I.N.S. — *Démographie de la Belgique, op. cit.*, tableau n° 68.

1947

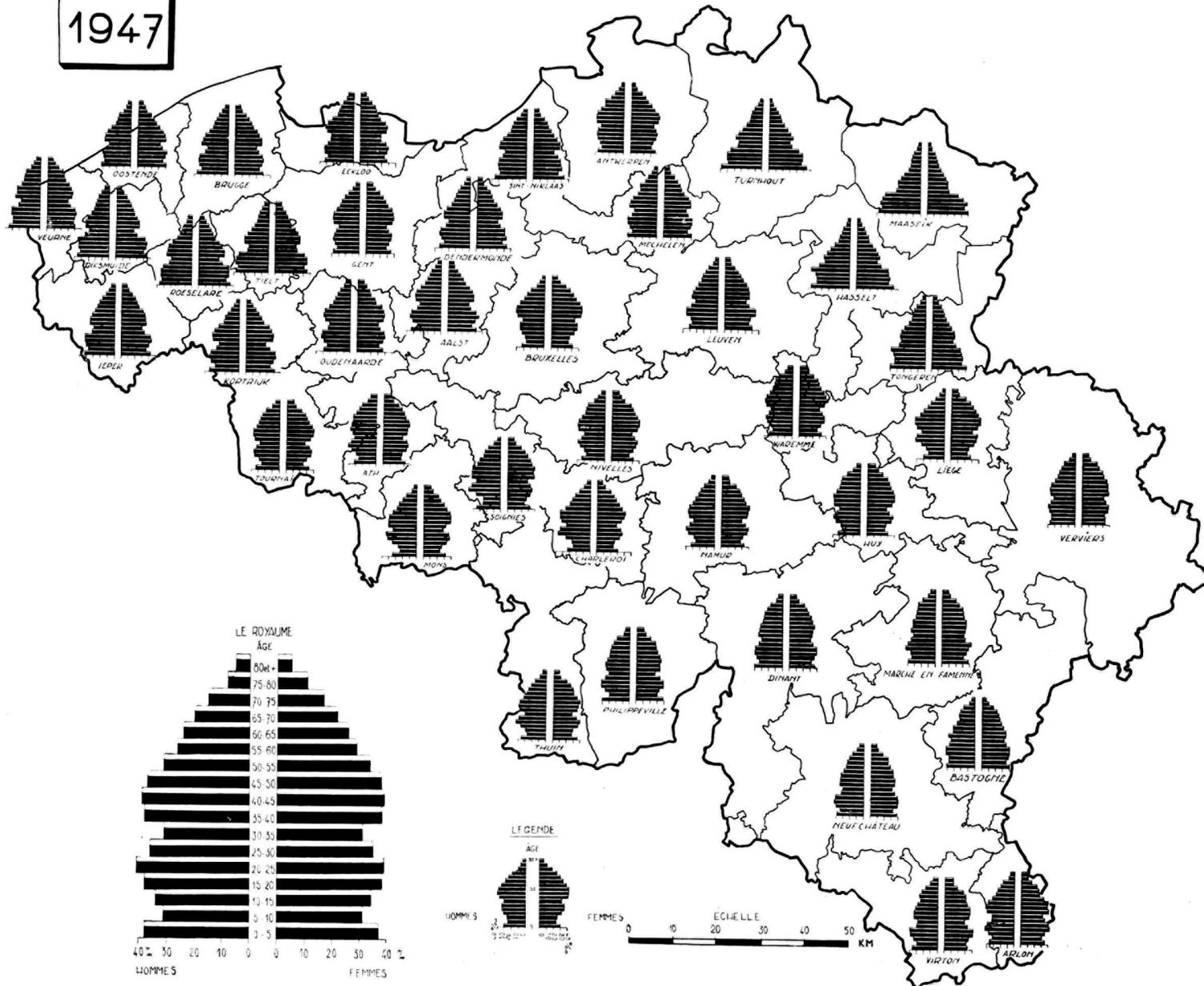


Figure 1. — Structure par âge de la population au 31 décembre 1947. Répartition par arrondissement (Pyramides des âges).

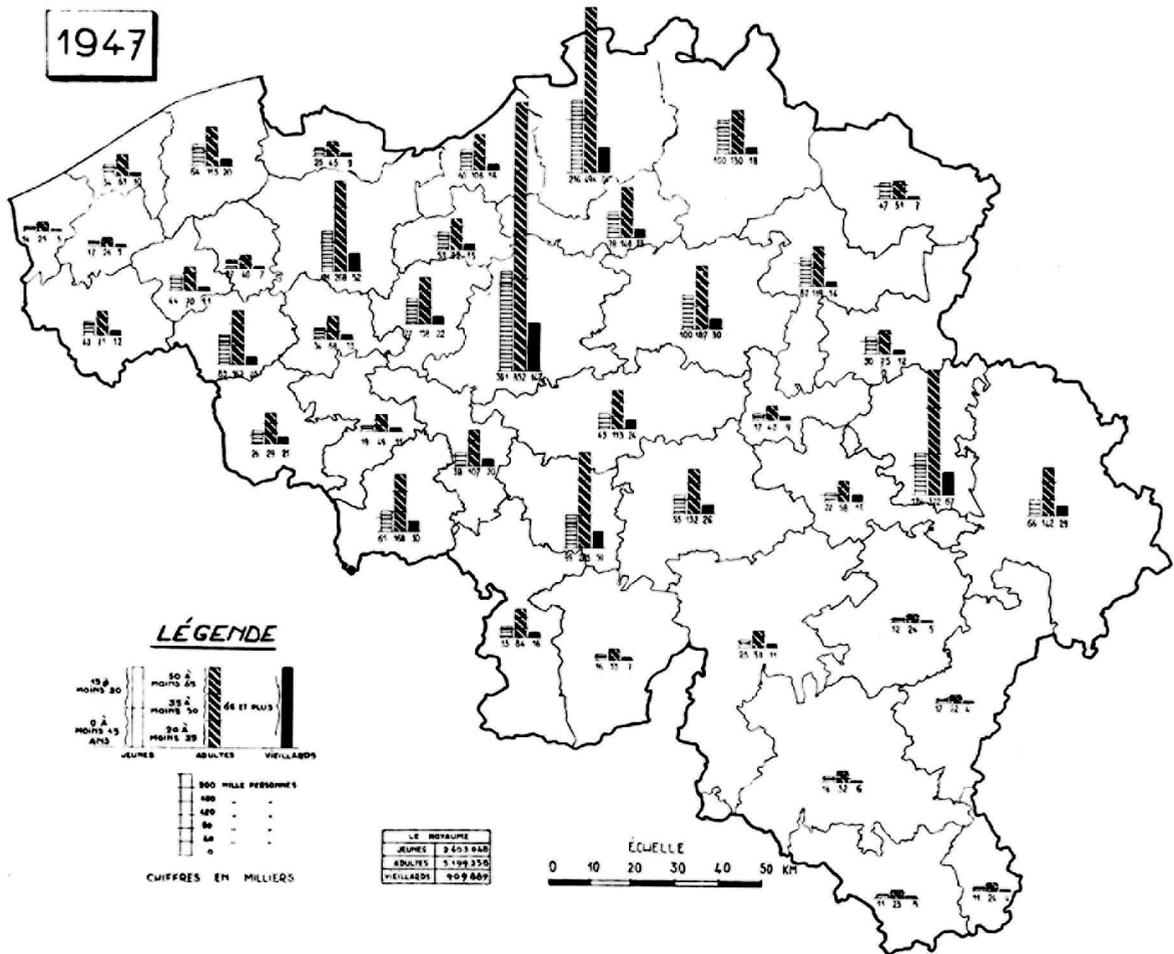


Figure 2. — Nombre des jeunes, des adultes, et des vieillards au 31 décembre 1947. Répartition par arrondissement.

quent une tendance générale à avoir des taux de natalité plus élevés que celles de plus de 5.000 habitants, mais plus bas que celles de 2.000 à 5.000 habitants. En principe cependant, il s'agit généralement de communes rurales. Mais celles de moins de 2.000 âmes sont en voie de dépérissement démographique, lourdement atteintes par l'émigration et le vieillissement.

\* \* \*

En guise de conclusion — et anticipant sur le chapitre consacré plus loin dans le présent Commentaire à la mortalité — jetons un très bref coup d'œil, quitte à y revenir ultérieurement, sur la valeur du *taux d'accroissement naturel*, ou excédent du taux de natalité sur le taux de mortalité et sommairement sur son évolution (1).

(1) Voir aussi L. DE SMET — *La Belgique. Population et Démographie*, in... Semaine Internationale de Géographie, Bruxelles, 3-10 août 1958.

TABLEAU III. — **Accroissement naturel de la population belge.**

<i>Années</i>	<i>Taux de natalité</i>	<i>Taux de mortalité</i>	<i>Accroissement naturel par 1.000 habitants</i>
1880 . . . . .	30,92	21,70	9,22
1890 . . . . .	29,03	20,58	8,45
1900 . . . . .	28,87	18,92	9,95
1910 . . . . .	23,68	14,87	8,81
1920 . . . . .	22,18	13,87	8,31
1930 . . . . .	18,57	12,78	5,79
1947 . . . . .	17,03	12,70	4,33
1957 . . . . .	17,02	11,98	5,04

Il résulte des données du Tableau III que le taux d'accroissement naturel de la population est en diminution persistante depuis 1880, en même temps que s'est amoindri le taux de natalité. Sans doute, malgré cela, y a-t-il quand même augmentation de la population, mais très faible pour les périodes récentes comparativement à ce qu'elle fut aux périodes plus anciennes : puisque les taux de mortalité ont régulièrement diminué, le phénomène est avec d'autant plus de raison imputable à la décroissance du taux de natalité (1).

#### NATALITE EN 1955, 1956, 1957.

Bien que les taux de natalité en 1947 (17,03 ‰) et en 1957 (17,02 ‰) ne soient pas très différents l'un de l'autre, il a paru intéressant de présenter ici — ainsi qu'il est annoncé dans l'Avertissement — la carte des taux de natalité pour une période de dix années postérieure à 1947, dans le dessein de voir si, géographiquement, des modifications régionales ne se seraient pas produites par rapport à l'état de choses révélé par la carte de 1947, d'autant plus que cette dernière année appartenant à l'immédiat après-guerre, les mariages « différés » ont pu provoquer une hausse inhabituelle du taux de natalité.

Mais cette fois, afin d'éviter les inconvénients inhérents au choix d'une seule année de base, on a, pour dresser cette carte, fait usage des données statistiques se rapportant à une période de trois années consécutives : 1955, 1956 et 1957 (*voir carte de la figure 3*) (2).

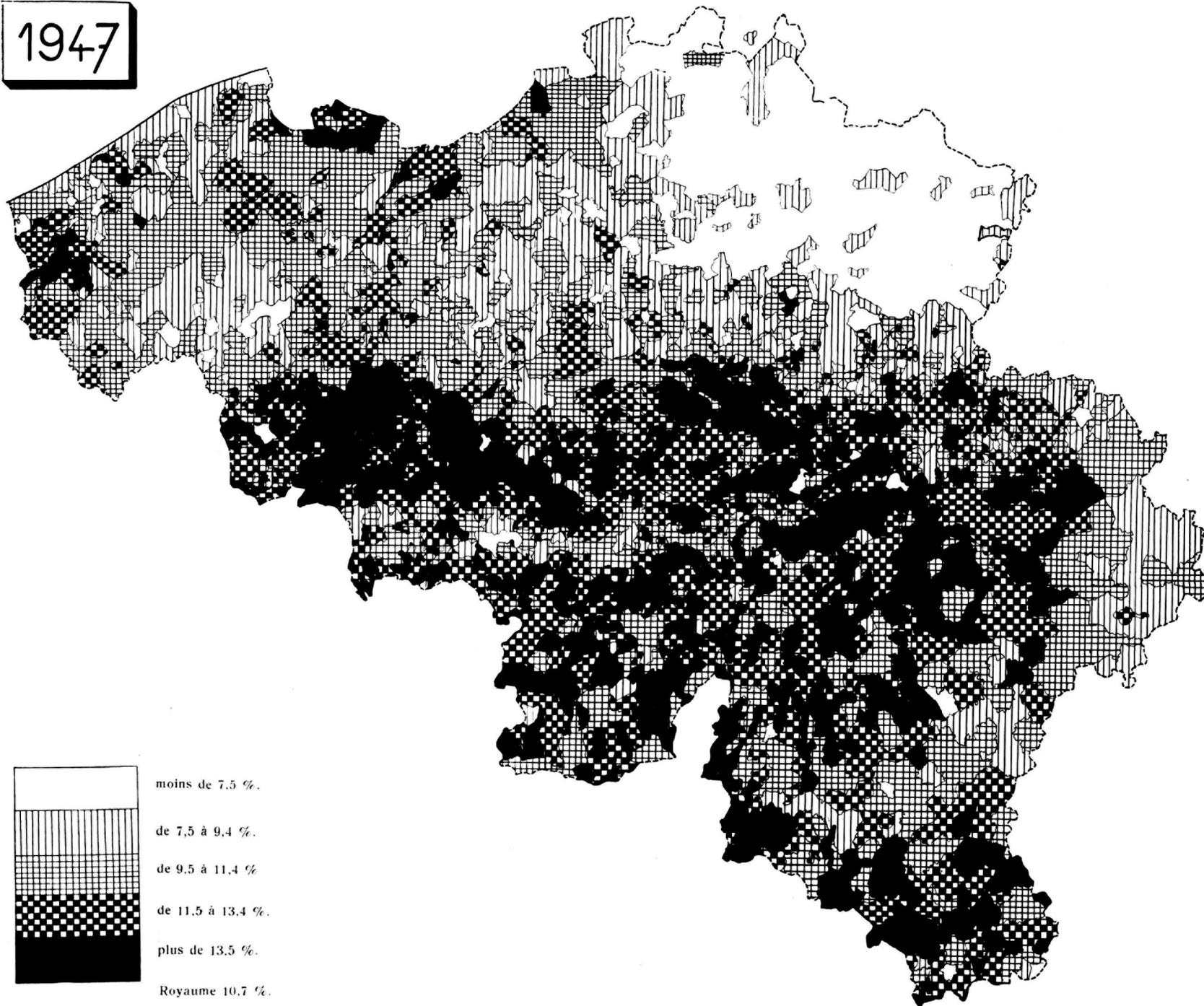
Pour ces trois années, les taux de natalité pour le Royaume ont été respectivement de 16,73 ‰, 16,78 ‰ et 17,02 ‰ (3) montrant ainsi des tendances quasi semblables. La moyenne portant sur cette période est de 16,79 ‰, soit un recul de 0,24 ‰ par rapport à 1947 (17,03 ‰). On aura remarqué aussi que le taux de natalité se relève depuis 1951 et dépasse en tous cas les chiffres d'avant-guerre (1936-1939 : 15,16 ‰), mais reste inférieur à ceux des périodes antérieures (1930-1934 : 17,27 ‰). De la comparaison de cette carte avec celle de 1947 se dégagent quelques impressions assez nettes marquant une certaine évolution quand même.

(1) Pour plus de détails au sujet des mouvements de population, voir M. A. LEFÈVRE, *op. cit.*, pp. 10 et suiv. — Voir aussi les graphiques de la figure 13 hors texte.

(2) Cette carte est publiée en couleurs à la planche 8 de l'*Atlas du Survey National*. A noter que les cartes des figures 3, 5, 6, 7, 9, 10 et 11 reproduites en couleurs dans le présent Commentaire sont rassemblées aux pages 29 à 35 ci-après.

(3) I.N.S. — *Mouvement de la population des communes. Années 1955, 1956, 1957.*

1947



NATALITE, MORTALITE, ETRANGERS.

Fig. 4. — Nombre des personnes âgées de 65 ans et plus, par 100 habitants en 1947.  
Répartition par commune.

Tout d'abord, il y a accentuation très apparente de l'extension de la zone de la catégorie de 15 à 19 ‰ — à cheval sur la moyenne — tant en pays flamand qu'en Wallonie. Seul, la partie nord-est de la Belgique continue d'être d'un taux uniformément élevé.

Une autre constatation saute aussi aux yeux, à savoir l'accroissement d'étendue de la bande rurale de faible natalité — de 10 à 14 ‰, voire de 0 à 9 ‰ — correspondant à la partie wallonne de la zone agricole limoneuse du Hainaut septentrional, du Brabant wallon et de la Hesbaye, territoire rural de dénatalité et de vieillissement accentué de la population (voir fig. 4) (1).

Enfin, l'existence à l'état sporadique en 1947 de taux élevés en Haute Belgique — de 20 à 24 ‰ — se précise, s'amplifie visiblement, tout comme en Flandre d'ailleurs.

A un examen régional plus détaillé, il apparaît qu'en Flandre occidentale plus qu'en Flandre orientale, le nombre des communes de cette catégorie (20 à 24 ‰) a augmenté, à tel point qu'on en aperçoit la naissance de véritables petites régions, tant au sud qu'au centre et qu'à l'est de la province, tant en Flandre intérieure qu'en Flandre poldérienne.

Même constatation — mais à une échelle moindre pour la Flandre orientale — dans le pays de Waes et le pays de la Dendre. Mais, par contre, dans la région gantoise et le Meetjesland (arrondissement d'Eeklo), il y a plutôt tendance à la baisse, surtout aux confins de la frontière hollando-belge.

En Campine, le phénomène ne se présente plus comme en 1947. Si la région, dans l'ensemble, constitue toujours le « dernier carré » des taux élevés, il n'en reste pas moins que ceux-ci sont en voie de diminution, passant de la catégorie de 30 à 34 ‰ à celle de 25 à 29 ‰ et même par endroits à celle de 20 à 24 ‰. Bref, la situation — même ici — se détériore peu à peu, tout en continuant d'être très favorable, surtout en Campine limbourgeoise (arrondissements de Maaseik et de Hasselt) où, çà et là, des communes — charbonnières surtout — passent au contraire à une catégorie supérieure par rapport à 1947. A la périphérie de la Campine, il y a tendance à l'augmentation en Hesbaye limbourgeoise et au Hageland, mais plutôt diminution dans l'ensemble en Campine améliorée (pays du Rupel) et dans la région anversoise.

Dans le Brabant, la partie wallonne est — comme déjà dit — en diminution; de même, mais plus encore, dans l'agglomération bruxelloise où les taux minimales des communes centrales ont atteint l'ensemble de l'agglomération. Au contraire, dans le pays de la Dendre et à la périphérie de la Campine, il y a plutôt tendance à l'augmentation.

Dans la province de Liège, à la partie hesbignonne en accentuation de dénatalité, il faut ajouter un certain nombre de communes des vallées de l'Ourthe et de l'Ambève. Mais ce qui frappe le plus, c'est l'augmentation des taux enregistrée dans la Haute Ardenne liégeoise et dans le pays de Herve.

Le Hainaut — on l'a déjà dit — est plus fortement atteint encore dans ses parties rurales du limon tant au sud qu'au nord du Bassin charbonnier (sauf en Thudinie où il y a augmentation). En effet, dans le Tournaisis, le pays d'Ath et de Soignies ainsi que dans le Haut-Pays (au sud du Borinage), il y a tendance très nette à la baisse. Dans ces régions charbonnières et industrielles, seules quelques communes du pays de Charleroi et de la Basse-Sambre sont en augmentation.

Dans le Namurois, la partie hesbignonne au nord de Namur est à rattacher — du moins en partie — à la région déprimée de la Hesbaye liégeoise. Ailleurs, prédomine le caractère

(1) Document extrait de O. TULIPPE, *op. cit.*, fig. 12. Pour plus de détails, voir aussi les pp. 24 à 31 de la même étude.

très particulier — relevé ci-dessus — de la répartition des taux de natalité en Haute Belgique : étalement des terroirs appartenant à des catégories moyennes et accentuation du nombre et agglutinement des communes à taux élevés : cela est surtout apparent dans la Fagne d'Entre-Sambre-et-Meuse et un peu au nord de Philippeville et dans la frange méridionale des terroirs de type condrusien.

Même constatation dans le Luxembourg, tant en Ardenne qu'en Famenne voire — mais à une échelle moindre — dans le Bas-Luxembourg (Lorraine belge); mais c'est surtout visible en Ardenne centrale et dans la moitié méridionale des pays rédimés.

En conclusion, depuis 1947, il s'est visiblement opéré une certaine uniformisation dans la répartition régionale des taux de natalité, surtout dans les catégories de taux à cheval sur la moyenne et celles qui leur sont immédiatement supérieures, tout cela un peu au détriment des catégories à taux très élevés (1).

\* \* \*

### NAISSANCES EN 1880 ET 1955-1957.

L'expression géographique du phénomène natalité est traditionnellement basée sur la répartition des taux de natalité et rarement sur celle des chiffres absolus des naissances. Sans doute le taux de natalité est-il une donnée riche d'intérêt puisqu'elle permet de mesurer la vitalité d'une population. Il n'empêche que le nombre des naissances constitue à maints égards une donnée de grande valeur, entre autres pour les études de prévisions en matière de population en général, de main-d'œuvre et de population scolaire en particulier.

Aussi a-t-il paru intéressant de cartographier ces données par commune, de manière à confronter les documents ainsi obtenus avec les cartes de natalité de l'*Atlas de Belgique*. Le travail a été limité à 1880 et à la période 1955-1957. Pour établir la carte de 1880, il a été estimé suffisant — malgré les risques — d'utiliser les statistiques d'une seule année (voir fig. 5), tandis qu'il a été fait usage de la moyenne des trois années 1955, 1956 et 1957 pour la seconde carte (voir fig. 6) (2). Dans les deux cas, les statistiques concernent, comme pour la planche 25 de l'*Atlas de Belgique*, les naissances de droit, donc enregistrées dans la commune de domicile légal des parents.

De la comparaison de ces cartes de naissances avec les cartes correspondantes de l'*Atlas* basées sur les taux de natalité, il résulte très nettement que l'on se trouve en présence de deux expressions géographiques très différentes et qui appellent leur propre interprétation. En effet comme il fallait le prévoir, dans bien des cas, à des taux faibles de natalité sur les cartes de l'*Atlas* peuvent correspondre des nombres élevés de naissances, avec tout ce que cela peut comporter d'espérances pour l'avenir au point de vue structure par âge et potentiel démographique.

C'est tout cela qui incite à ne pas prolonger davantage ici la comparaison de ces deux types de cartes et à s'attacher plutôt à interpréter les cartes 5 et 6 de la répartition par commune des naissances (3).

(1) A tel point qu'il n'a pas été utile de représenter sur la carte de 1955-1957 la catégorie des plus de 35 ‰, vu qu'il n'y a plus dans ce cas que quatre communes belges, de population réduite à ce point que la loi des grands nombres ne joue pas, même malgré le calcul opéré sur une période de trois années.

(2) Les cartes des figures 5 et 6 sont publiées en couleurs aux planches 65 et 66 de l'*Atlas du Survey National*.

(3) Le procédé de représentation est le suivant : par commune, le nombre de naissances est figuré par des cercles centrés au chef-lieu de la commune et d'un diamètre dans une proportion de convention avec le nombre des naissances et répartis suivant les catégories de la légende des cartes.

En 1880, le nombre des naissances est élevé partout. Rares sont les communes des trois catégories inférieures, soit de 0 à 15 naissances. Les villes et communes d'une certaine importance présentent toutes des nombres très élevés même, les records dépassant 6.000 naissances (Anvers : 6.628; Bruxelles : 5.188; Gand : 4.454; Liège : 3.711). Les communes du sillon industriel Haine-Sambre-Meuse sont en digne place aussi. Même situation favorable dans tout le pays flamand, même dans les communes de faible taux de natalité. Il en est ainsi pour les communes wallonnes, mais avec des effectifs un peu moindres que dans la région flamande. La Campine — malgré ses taux de natalité élevés — ne révèle pas l'efflorescence démographique qu'elle connaîtra plus tard.

Pour la période 1955-1957, la moyenne annuelle du nombre des naissances pour le Royaume est de 150.456, soit plus de 20.000 naissances en moins qu'en 1880. Cela s'est traduit par une diminution générale proportionnelle des diamètres des cercles sur la carte de cette période. Par contre, ladite carte révèle une répartition toute différente de celle de 1880. En effet, si le nombre de naissances est resté élevé dans la région flamande sauf cette fois dans les arrondissements de Termonde, Alost, Saint-Nicolas-Waes, Furnes et Dixmude, en Wallonie, dans l'ensemble, ce nombre est moindre qu'en 1880, ce qui est conforme à la situation démographique de cette partie du pays.

Plus particulièrement, c'est dans les grandes villes et agglomérations urbaines ainsi que dans les communes devenues industrielles que des changements apparents se sont produits.

D'abord, les quatre grandes villes du pays ont vu leur nombre communal de naissances diminuer dans des proportions considérables, ainsi que cela résulte des données statistiques ci-après :

	1880	1955-1957	Diminution en %
Anvers . . . . .	6.628	3.591	46
Bruxelles . . . . .	5.229	2.036	61
Gand . . . . .	4.454	2.249	50
Liège . . . . .	3.711	2.075	44

La diminution a affecté aussi les agglomérations urbaines de ces quatre villes, mais dans une mesure beaucoup plus faible, à en juger d'après les chiffres ci-dessous :

	1880	1955-1957	Diminution en %
Agglomération bruxelloise . . . . .	13.969	12.423	11
Agglomération anversoise . . . . .	8.812	8.027	9
Agglomération liégeoise . . . . .	7.147	5.451	24
Agglomération gantoise . . . . .	5.425	3.232	40

Mais ces chiffres démontrent que les communes suburbaines de ces agglomérations ont contribué par une augmentation du nombre de naissances, à compenser dans une large mesure, le déficit considérable de la grande ville centrale. Autrement dit, la diminution du nombre des naissances dans les quatre grandes villes s'est faite au profit de ces communes suburbaines, en conformité avec le phénomène bien connu de la « city » (exode de populations du centre d'une conurbation vers les faubourgs et la périphérie).

Tout autre est la situation dans les communes devenues depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, voire le XX<sup>e</sup>, industrielles ou urbaines. Celles-ci ne semblent nullement avoir été entraînées dans le mouvement général de diminution des naissances des grandes villes et agglomérations urbaines. Au contraire, elles ont enregistré une augmentation très nette, même parfois considérable du nombre des naissances, ainsi qu'en attestent les statistiques ci-dessous relatives à quelques communes choisies surtout dans les deux grands bassins charbonniers et industriels de la Belgique.

	1880	1910	1955-1957	Augmentation en % (1880, 1955-1957)
Châtelineau . . . . .	274	334	386	40,8
Farciennes . . . . .	162	254	207	27,7
Fontaine-l'Evêque . . . . .	122	128	146	19,6
Manage . . . . .	36	70	63	75
Marcinelle . . . . .	333	346	419	25,8
Montigny-le-Tilleul . . . . .	66	63	115	74,2
Flénu . . . . .	113	137	156	38
Ghlin . . . . .	117	112	131	11,9
Nimy . . . . .	51	61	54	5,8
Quiévrain . . . . .	72	64	79	9,7
Alleur . . . . .	29	41	60	106,8
Angleur . . . . .	150	197	182	21,3
Ans . . . . .	175	202	222	26,8
Genck . . . . .	70	108	1.291	1.744
Hasselt . . . . .	449	484	747	66
Beringen . . . . .	49	71	99	102
Lommel . . . . .	102	330	452	343
Maaseik . . . . .	136	138	190	40
Eisden . . . . .	24	39	180	650
Tongres . . . . .	245	291	293	20
Turnhout . . . . .	620	710	732	18
Geel . . . . .	364	560	591	62

Sans doute, dans ces communes, les taux de natalité ne sont-ils pas nécessairement élevés; ils peuvent même être assez bas et en diminution depuis 1880. Mais la population domiciliée étant sans cesse en croissance, le nombre des naissances reste élevé, parfois même supérieur à celui de 1880. En fait, les jeunes ménages ont été et sont nombreux à s'installer dans ces communes : même si leur fécondité n'est pas très forte, leur nombre assure néanmoins la persistance d'un nombre élevé de naissances.

Il en est donc ici tout différemment de ce qui se présente dans les grandes villes et agglomérations urbaines dont il a été question plus haut.

Il reste à présent à considérer les communes où la diminution du nombre de naissances de 1880 à 1957 se marque visiblement. C'est le cas dans les régions où la population est en décroissance, comme dans les arrondissements d'Ypres, d'Ath, de Soignies, de Waremme, de Huy et généralement aussi au sud du sillon Sambre-Meuse.

Plus particulièrement, il y a des communes rurales qui, bien qu'ayant un taux élevé de natalité, enregistrent du fait de leur dépopulation une diminution du nombre des nais-

sances. C'est par exemple le cas de beaucoup de communes ardennaises qui conservent un taux élevé de natalité, mais qui de 1880 jusqu'à nos jours ont été le théâtre d'une diminution parfois considérable du nombre de leurs naissances. Toutefois, il y a d'autres régions rurales où le même phénomène est observable, à témoin les données statistiques ci-après :

	1880	1910	1955-1957	Diminution en % (1880, 1955-1957)
Beselare . . . . .	97	97	43	55,7
Boezinge . . . . .	68	46	38	44,1
Elverdinge . . . . .	56	55	35	37,5
Geluwe . . . . .	117	164	104	11,1
Poperinge . . . . .	375	269	225	40
Wijtschate . . . . .	103	70	44	57,3
Alveringem . . . . .	125	72	33	73,6
Pervijze . . . . .	49	46	22	55,1
Bever . . . . .	46	58	38	17,4
Kruishoutem . . . . .	158	196	71	55,1
Etikhove . . . . .	60	55	32	46,7
Beauvechain . . . . .	62	24	25	59,7
Chastre-Villeroux-Blanmont . . . . .	47	26	26	44,7
Grez-Doiceau . . . . .	63	63	39	38,1
Bovigny . . . . .	44	49	21	52,3
Grand-Halleux . . . . .	42	28	19	54,8
Nives . . . . .	33	13	8	75,8
Tailles . . . . .	15	11	4	73,4
Assenois . . . . .	34	19	15	55,9

De semblables communes constituent les réservoirs d'où les centres urbains et industriels en expansion démographique reçoivent les jeunes ménages qui leur assurent un nombre élevé de naissances. Mais ce rôle de pourvoyeuses ne peut être joué indéfiniment : en effet, la dépopulation s'accroissant toujours, il doit tôt ou tard se produire un arrêt dans l'exercice de ce rôle, affectant par contre coup le nombre des naissances dans les centres urbains et industriels précédemment bénéficiaires de l'apport fécond des jeunes ménages.

Il résulte de ce qui précède que pour une analyse précise et une appréciation complète du phénomène natalité, les cartes habituelles de la répartition des taux de natalité — comme celles de la planche 25 de l'*Atlas de Belgique* — ne peuvent suffire à elles seules. Si l'on veut pénétrer toute la complexité de ce phénomène, il apparaît sur la foi du présent Commentaire qu'il faut en plus établir des cartes de répartition du *nombre* des naissances.

\* \* \*

#### INFLUENCE DE LA PRESENCE D'ETRANGERS SUR LE TAUX DE NATALITE.

Il résulte des données du Tableau IV ci-dessous relatives à l'évolution de 1947 à 1957 des taux de natalité par province et par région linguistique, que si les provinces wallonnes ont enregistré de 1947 à 1954 des taux inférieurs à ceux de 1947, ces taux ont par contre marqué une nette tendance à l'amélioration de 1954 à 1957. Nous nous proposons d'apprécier ici la mesure dans laquelle a pu s'exercer l'influence de la présence des étrangers sur cette évolution récente des taux de natalité.

TABLEAU IV. — Evolution du taux de natalité par province (1).

	1947	1954	1955	1956	1957
Anvers . . . . .	18,22	18,15	18,24	18,21	18,30
Brabant . . . . .	14,83	14,16	14,40	14,45	14,67
Flandre occidentale . . . . .	18,79	18,08	18,29	18,53	18,13
Flandre orientale . . . . .	17,67	16,75	16,86	16,76	16,96
Hainaut . . . . .	16,14	15,86	15,55	15,75	15,73
Liège . . . . .	14,94	14,86	14,43	14,51	15,01
Limbourg . . . . .	24,01	25,22	24,85	24,39	24,75
Luxembourg . . . . .	18,73	17,83	17,11	17,23	17,30
Namur . . . . .	18	16,73	16,56	16,89	16,46
<i>Par région linguistique (2).</i>					
Région flamande . . . . .	18,84	18,49	18,60	18,56	18,62
Région wallonne . . . . .	15,80	15,65	15,35	15,50	15,58
Arrondissement de Bruxelles . . . . .	13,90	13,47	13,58	13,68	14,01

Bien que le nombre d'étrangers soit relativement minime (434.976 en 1956) pour l'ensemble du pays, il est certes relativement plus élevé pour les provinces de Liège et de Hainaut et pour le Limbourg, provinces d'appel de main-d'œuvre étrangère. Néanmoins, il convient d'envisager la question à l'échelle nationale, par région linguistique d'abord.

Sur la base du Recensement des Etrangers au 1<sup>er</sup> novembre 1954 et compte tenu des soldes migratoires externes et des accroissements naturels, la répartition de la population de droit entre étrangers et population autochtone s'établit comme repris au Tableau V ci-après pour les années 1954 à 1956.

TABLEAU V.

	<i>Population étrangère</i>		
	<i>au 31-12-54</i>	<i>au 31-12-55</i>	<i>au 31-12-56</i>
Région flamande . . . . .	86.118	92.771	98.143
Région wallonne . . . . .	236.602	254.376	272.797
Arrondissement de Bruxelles . . . . .	58.536	60.891	64.036
Le Royaume . . . . .	381.256	408.038	434.976
	<i>Population autochtone</i>		
Région flamande . . . . .	4.390.311	4.415.071	4.442.665
Région wallonne . . . . .	2.775.605	2.771.866	2.766.022
Arrondissement de Bruxelles . . . . .	1.293.532	1.301.271	1.307.780
Le Royaume . . . . .	8.459.448	8.488.208	8.516.467

(1) « Il importe de se rappeler qu'avant 1948, on ne tenait compte lors de la détermination du mouvement de la population, que de la population inscrite aux registres de la population, tandis que depuis l'année 1948, on relève également le mouvement de la population inscrite aux registres des étrangers. Or, l'influence de cette population étrangère s'est surtout fait sentir depuis 1946. » (I.N.S., *Bulletin de Statistique*, 36<sup>e</sup> année, n° 4, avril 1950, p. 694.)

(2) Voir aussi les graphiques de la figure 13.

Le calcul sur les mêmes bases géographiques a donné pour les naissances, d'après la nationalité du père, la répartition figurant au Tableau VI ci-après pour les mêmes années.

TABLEAU VI. — Naissances d'après la nationalité du père (1).

	Naissances					
	totales	%	belges	%	étrang.	%
<b>1954</b>						
Région flamande . . . . .	82.608	56	80.409	54,6	2.199	1,4
Région wallonne . . . . .	46.645	31,6	40.283	27,3	6.362	4,3
Arrondissement de Bruxelles . . . . .	18.018	12,4	17.205	11,7	813	0,7
Le Royaume . . . . .	147.271	100	137.897	93,6	9.374	6,4
<b>1955</b>						
Région flamande . . . . .	83.443	56,4	81.316	54,9	2.127	1,5
Région wallonne . . . . .	46.013	31,1	39.830	26,9	6.183	4,2
Arrondissement de Bruxelles . . . . .	18.407	12,5	17.594	12,0	813	0,5
Le Royaume . . . . .	147.863	100	138.740	93,8	9.123	6,2
<b>1956</b>						
Région flamande . . . . .	83.705	56,2	81.584	54,7	2.121	1,5
Région wallonne . . . . .	46.483	31,2	39.906	26,8	6.577	4,4
Arrondissement de Bruxelles . . . . .	18.711	12,6	17.911	12,1	800	0,5
Le Royaume . . . . .	148.899	100	139.401	93,6	9.498	6,4

Les données de ces tableaux conduisent à la constatation d'une part que les naissances issues de parents étrangers ne représentent qu'un peu plus de 6 % du nombre total des naissances du Royaume; d'autre part que si leur nombre est minime dans la région flamande et dans l'arrondissement de Bruxelles, par contre en Wallonie leur proportion augmente de 1954 à 1956 (4,3 %, 4,2 %, 4,4 %) alors que le pourcentage global des naissances de la région wallonne est en diminution.

(1) Il s'agit ici des naissances de fait, les enfants présentés sans vie non compris. Les naissances de droit ne sont pas connues d'après la nationalité du père.

Les mêmes constatations se dégagent-elles de l'examen des taux de natalité ? Ceux-ci s'établissent comme ci-après (voir Tableau VII) :

TABLEAU VII (1).

	<i>Taux de natalité de la population totale en %</i>	<i>Taux de natalité de la population belge autochtone en %</i>	<i>Taux de natalité de la population étrangère en %</i>
<b>1954</b>			
Région flamande . . . . .	18,45	18,31	25,53
Région wallonne . . . . .	15,48	14,51	26,88
Arrondissement de Bruxelles . . . . .	13,32	13,30	13,88
Le Royaume . . . . .	16,62	16,30	24,58
<b>1955</b>			
Région flamande . . . . .	18,51	18,41	22,92
Région wallonne . . . . .	15,20	14,36	24,30
Arrondissement de Bruxelles . . . . .	13,51	13,52	13,35
Le Royaume . . . . .	16,62	16,34	21,83
<b>1956</b>			
Région flamande . . . . .	18,43	18,36	21,61
Région wallonne . . . . .	15,29	14,42	24,10
Arrondissement de Bruxelles . . . . .	13,63	13,69	12,49
Le Royaume . . . . .	16,63	16,36	21,83

Les données de ce Tableau suggèrent quelques réflexions dignes d'intérêt.

Les naissances étrangères n'influencent somme toute qu'assez peu le taux général du Royaume. En effet, pour les années 1954, 1955 et 1956, les taux de natalité généraux ne sont supérieurs que de 0,32, 0,28 et 0,27 ‰ aux taux de natalité de la population autochtone. Les écarts les plus appréciables concernent la Wallonie : 0,97, 0,84 et 0,87 ‰, tandis que dans la région flamande, la population autochtone forme à peu près à elle seule le taux général. A remarquer que, sauf pour 1954, les étrangers de l'arrondissement de Bruxelles ont un taux de natalité inférieur à celui de la population autochtone.

Poussant plus loin l'investigation, il s'agit à présent de préciser, si possible de chiffrer l'influence des étrangers et de voir dans quelles provinces elle s'exerce surtout.

A cette fin, il faut d'abord considérer la population étrangère calculée au 31 décembre 1956 et dont la répartition par province fait l'objet du Tableau VIII ci-dessous.

(1) Les différences entre les taux de natalité de la population totale par région linguistique repris aux Tableaux IV et VII résultent de ce qu'au Tableau IV, il s'agit des naissances de droit, tandis que le Tableau VII est établi sur la base des naissances de fait, celles-ci étant les seules à être recensées d'après la nationalité du père.

TABLEAU VIII. — Population étrangère calculée au 31 décembre 1956.

	<i>Population étrangère</i>	<i>Sur une population totale de :</i>	<i>Soit (en %)</i>
Hainaut . . . . .	159.136	1.265.937	12,57
Liège . . . . .	88.875	998.561	8,90
Luxembourg . . . . .	6.169	216.198	2,85
Namur . . . . .	13.402	365.709	3,66
Arrondissement de Nivelles . . . . .	5.215	192.414	2,71
Région wallonne . . . . .	272.797	3.038.819	8,97
Arrondissement de Bruxelles . . . . .	64.036	1.371.816	4,66
Anvers . . . . .	36.567	1.376.113	2,65
Flandre occidentale . . . . .	11.073	1.038.047	1,06
Flandre orientale . . . . .	10.558	1.253.208	0,84
Limbourg . . . . .	36.964	535.782	6,89
Arrondissement de Louvain . . . . .	2.981	337.658	0,88
Région flamande . . . . .	98.143	4.540.808	2,16
Le Royaume . . . . .	434.976	8.951.443	4,85

A la vue des données de ce Tableau, il se confirme que la population étrangère est relativement la plus nombreuse dans les provinces de Hainaut, de Liège et de Limbourg.

Voici à présent le relevé du nombre de naissances et des taux de natalité pour ces trois provinces respectivement pour la population totale, les étrangers et les Belges (Tableau IX).

TABLEAU IX.

	<i>Population totale</i>	<i>Naissances totales</i>	<i>Taux de natalité généraux</i>	<i>Population étrangère calculée</i>	<i>Naissances étrangères</i>	<i>Taux de natalité étrangère</i>	<i>Population autochtone</i>	<i>Naissances belges</i>	<i>Taux de natalité belge</i>
<b>1954</b>									
Hainaut . . . . .	1.253.558	19.700	15,7	135.568	3.825	28,2	1.117.990	15.875	14,1
Liège . . . . .	989.668	14.481	14,6	78.904	2.048	25,9	910.764	12.433	13,6
Limbourg . . . . .	517.561	12.979	25	31.002	1.084	34,9	486.559	11.895	24,4
<b>1955</b>									
Hainaut . . . . .	1.261.125	19.444	15,4	148.384	3.789	25,5	1.112.741	15.655	14
Liège . . . . .	994.185	14.208	14,2	82.805	1.949	23,5	911.380	12.259	13,4
Limbourg . . . . .	528.123	13.053	24,7	35.046	1.099	31,3	493.077	11.954	24,2
<b>1956</b>									
Hainaut . . . . .	1.265.937	19.753	15,6	159.136	4.113	25,8	1.106.801	15.640	14,1
Liège . . . . .	998.561	14.284	14,3	88.875	1.987	22,3	909.686	12.297	13,5
Limbourg . . . . .	535.782	12.985	24,2	36.964	1.089	29,4	498.818	11.896	23,8

Il ressort des données ci-dessus d'abord que le nombre des naissances issues d'étrangers représente 20 % environ du nombre total des naissances dans le Hainaut, près de 14 % dans la province de Liège et environ 8 % dans le Limbourg.

Quant aux taux de natalité des étrangers, ils contribuent à limiter la réduction des taux généraux de natalité de la population.

Mais il est à noter par ailleurs que si dans le Limbourg la population autochtone a augmenté de 1954 à 1956, elle est en diminution au contraire dans le Hainaut et la province de Liège pour la même période.

Cela incite à considérer par province l'accroissement naturel de la population totale et ensuite celui de la population autochtone (*Tableaux X et XI*).

TABLEAU X. — **Accroissement naturel de la population totale.**

	1954	1955	1956
Hainaut . . . . .	+ 1.812	+ 1.044	+ 1.587
Liège . . . . .	+ 753	+ 559	+ 184
Luxembourg . . . . .	+ 1.174	+ 940	+ 888
Namur . . . . .	+ 996	+ 779	+ 1.096
Arrondissement de Nivelles . . . . .	— 12	+ 9	+ 154
Région wallonne . . . . .	+ 4.723	+ 3.331	+ 3.909
Arrondissement de Bruxelles . . . . .	+ 1.865	+ 1.857	+ 1.809
Anvers . . . . .	+ 11.074	+ 10.349	+ 10.802
Flandre occidentale . . . . .	+ 7.885	+ 7.500	+ 8.278
Flandre orientale . . . . .	+ 6.493	+ 6.095	+ 6.165
Limbourg . . . . .	+ 8.904	+ 8.925	+ 8.830
Arrondissement de Louvain . . . . .	+ 2.389	+ 2.425	+ 2.372
Région flamande . . . . .	+ 36.745	+ 35.294	+ 36.447
Le Royaume . . . . .	+ 43.333	+ 40.482	+ 42.165

Ainsi donc, si l'on considère l'accroissement naturel de la population totale, la situation démographique pourrait paraître favorable partout, les soldes étant positifs pour toutes les provinces, tout en étant cependant assez réduits pour la Wallonie.

Mais si l'on prend cet accroissement pour la population autochtone seule, la situation n'est plus aussi bonne, ainsi qu'il résulte des statistiques ci-après (*Tableau XI*).

TABLEAU XI. — **Accroissement naturel de la population autochtone.**

	1954	1955	1956
Hainaut . . . . .	— 1.200	— 1.941	— 1.488
Liège . . . . .	— 814	— 878	— 1.348
Luxembourg . . . . .	+ 1.123	+ 894	+ 849
Namur . . . . .	+ 789	+ 611	+ 912
Arrondissement de Nivelles . . . . .	— 72	— 50	+ 1.011
Région wallonne . . . . .	— 174	— 1.364	— 971
Arrondissement de Bruxelles . . . . .	+ 1.579	+ 1.579	+ 1.536
Anvers . . . . .	+ 10.725	+ 10.049	+ 10.523
Flandre occidentale . . . . .	+ 7.774	+ 7.416	+ 8.179
Flandre orientale . . . . .	+ 6.372	+ 6.030	+ 6.070
Limbourg . . . . .	+ 8.006	+ 7.980	+ 7.916
Arrondissement de Louvain . . . . .	+ 2.377	+ 2.407	+ 2.345
Région flamande . . . . .	+ 35.254	+ 33.882	+ 35.033
Le Royaume . . . . .	+ 36.659	+ 34.097	+ 35.598

En effet, si le pays flamand et l'arrondissement de Bruxelles enregistrent des soldes positifs, par contre, la Wallonie accuse des soldes négatifs avec une certaine tendance à l'aggravation du déficit. Toutefois, il est à remarquer que tel n'est pas le cas pour la province de Namur et de Luxembourg. Dès lors, ce sont les provinces de Hainaut et de Liège qui contribuent à aggraver la situation démographique de la région wallonne, leurs pertes étant importantes (1).

Quoi qu'il en soit, les naissances issues d'étrangers contribuent à favoriser une tendance à un équilibre démographique dans la partie wallonne du pays, mais du fait de la faible natalité chez la population belge, le bilan continue d'y être négatif.

En effet, l'accroissement naturel pour la population autochtone et pour les années 1954 à 1956 s'établit comme indiqué au Tableau XII ci-après :

TABLEAU XII. — **Taux d'accroissement naturel de la population autochtone.**

	1954			1955			1956		
	Taux de natalité	Taux de mortalité	Taux d'accr. naturel	Taux de natalité	Taux de mortalité	Taux d'accr. naturel	Taux de natalité	Taux de mortalité	Taux d'accr. naturel
Région flamande . . . . .	18,31	10,42	+ 7,42	18,41	10,90	+ 7,51	18,36	10,75	+ 7,61
Région wallonne . . . . .	14,51	14,69	— 0,18	14,36	14,97	— 0,61	14,42	15	— 0,58
Arrondissement de Bruxelles	13,30	12,14	+ 1,16	13,52	12,56	+ 0,96	13,69	12,65	+ 0,96
Le Royaume . . . . .	16,30	12,08	+ 4,22	16,34	12,48	+ 3,86	16,36	12,42	+ 3,84

(1) Pour plus de détails au sujet de la province de Hainaut, voir l'étude ci-après, parue après la rédaction du présent Commentaire : M. DRECHSEL, *L'étude des problèmes démographiques en Hainaut*. Le Hainaut Economique, novembre 1959, pp. 20-79.

Le délabrement démographique est particulièrement accusé pour les deux provinces wallonnes où les étrangers sont nombreux, ainsi que cela ressort clairement des données du Tableau XIII ci-après :

TABLEAU XIII. — Taux d'accroissement naturel de la population autochtone.

	Taux de natalité	Taux de mortalité	Taux d'accr. naturel
		1954	
Hainaut . . . . .	14,1	15,4	— 1,3
Liège . . . . .	13,6	14,5	— 0,9
		1955	
Hainaut . . . . .	14	15,9	— 1,9
Liège . . . . .	13,4	14,4	— 1
		1956	
Hainaut . . . . .	14,1	15,6	— 1,5
Liège . . . . .	13,5	15	— 1,5

En bref, les considérations qui précèdent confirment l'opinion couramment admise actuellement que la présence des étrangers se manifeste sur le plan démographique par un ensemble de caractéristiques favorables, à savoir : amélioration sensible de la structure par âge, rajeunissement de la population et de ce fait atténuation du vieillissement, tout cela grâce à une amélioration de la natalité (1), résultant de l'apport d'éléments jeunes, à taux de natalité et taux de fécondité élevés.

De là à déduire que cette présence constitue une des solutions au dramatique problème du dépeuplement des provinces wallonnes, il n'y a qu'un pas. Mais, il convient d'approfondir la question avant de conclure de la sorte.

C'est qu'en effet, il y a en réalité deux catégories d'étrangers à savoir : ceux qui s'établissant chez nous désirent s'y fixer définitivement, puis ceux qui par contre ne font qu'y passer un séjour plus ou moins bref pour rentrer ensuite dans leurs pays d'origine.

La première catégorie est entièrement la seule intéressante du point de vue démographique (2). Aussi, est-il utile de pouvoir en apprécier l'importance numérique. Cela est possible grâce à l'existence de deux recensements permettant d'opérer la distinction en cause.

En effet, en Belgique, la population étrangère est ou bien inscrite à titre définitif au Registre de la Population après enquête par les soins du Ministère de l'Intérieur, ou bien simplement signalée au Registre des Etrangers.

Sur la base du Recensement des Etrangers du 1<sup>er</sup> novembre 1954 et compte tenu des chiffres relatifs aux mouvements de l'état civil, il est possible de calculer pour chacune des deux catégories d'étrangers le taux de natalité pour la période 1954 à 1956 (voir Tableau XIV).

(1) J. SPORCK. — *Evolution de la structure par âge et par sexe de la population belge et étrangère de 1947 à 1957 dans les communes de Flémalle-Haute et Voltem.* Bull. du Centre d'Etudes et de Doc. sociales de la Prov. de Liège, 13<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 2, février 1959, p. 74.

(2) Aussi n'hésite-t-on pas à recommander de veiller « au maintien et à l'assimilation de cette population étrangère en lui assurant des occasions de travail, des logements convenables, en tenant compte des problèmes que pose l'éducation de leurs enfants » (J. SPORCK, *op. cit.*, p. 74).

TABLEAU XIV.

	<i>Population étrangère totale</i>			<i>Population étrangère inscrite au Registre de la Population</i>			<i>Population étrangère inscrite au Registre des Etrangers</i>		
	<i>Population</i>	<i>Nais-sances</i>	<i>Taux</i>	<i>Population</i>	<i>Nais-sances</i>	<i>Taux</i>	<i>Population</i>	<i>Nais-sances</i>	<i>Taux</i>
<b>1954</b>									
Région wallonne . . .	236.602	6.362	26,88	122.079	2.236	18,31	114.523	4.126	36,02
Arr. de Bruxelles . . .	58.536	813	13,88	43.225	449	10,38	15.311	364	23,77
Région flamande . . .	86.118	2.199	25,53	53.639	1.035	19,29	32.479	1.164	35,83
Royaume . . . . .	381.256	9.374	24,58	218.943	3.720	16,99	162.313	5.654	34,83
<b>1955</b>									
Région wallonne . . .	254.376	6.183	24,30	130.244	2.423	18,60	124.132	3.760	30,29
Arr. de Bruxelles . . .	60.891	813	13,35	45.561	462	10,14	15.330	351	22,89
Région flamande . . .	92.771	2.127	22,92	57.983	1.033	17,81	34.788	1.094	31,44
Royaume . . . . .	408.038	9.123	21,83	233.788	3.918	16,75	174.250	5.205	29,87
<b>1956</b>									
Région wallonne . . .	272.797	6.577	24,10	141.853	2.601	18,33	130.944	3.976	30,36
Arr. de Bruxelles . . .	64.036	800	12,49	47.492	473	9,95	16.544	327	19,76
Région flamande . . .	98.143	2.121	21,61	62.549	948	15,15	35.594	1.173	32,95
Royaume . . . . .	434.976	9.498	21,83	251.894	4.022	15,96	183.082	5.476	29,91

Les données de ce Tableau sont fort significatives. En effet, en Belgique, pays ouvert depuis longtemps à l'immigration étrangère (en 1910 : 254.547 étrangers déjà contre 434.976 en 1956), les immigrés sont pour plus des 50 % inscrits au Registre de la Population. Cette prédominance qui est nette pour à peu près toutes les provinces, l'est beaucoup moins pour les provinces charbonnières de Hainaut, de Liège et de Limbourg où le nombre des étrangers inscrits au Registre des Etrangers tend à atteindre, voire à dépasser, celui de l'autre catégorie (Hainaut :  $\pm$  80.000 sur 150.000; Liège :  $\pm$  38.000 sur  $\pm$  84.000; Limbourg : 19.000 sur  $\pm$  36.000).

Par ailleurs, il apparaît clairement que chez les étrangers de la première catégorie — donc ceux ayant marqué leur volonté de se fixer définitivement chez nous, voire de s'intégrer à la population autochtone — le taux de natalité tend à se rapprocher de celui de la population belge et lui est même parfois inférieur, comme par exemple dans les régions flamandes. Au contraire, chez ceux de la seconde catégorie — qui n'ont donc pas, ou pas encore, manifesté l'intention de se fixer définitivement en Belgique — les taux de natalité sont très élevés, dépassant largement les taux belges les plus favorables.

Par conséquent, c'est la présence de ces étrangers non encore assimilés et installés chez nous peut-être pour un court séjour, qui influence favorablement la structure démographique du pays et plus particulièrement les taux de natalité et les excédents naturels de population dans les régions industrielles qui les attirent.

S'il en est ainsi, c'est parce que ces étrangers « de passage » sont en général de jeunes adultes des tranches d'âge à forte natalité, ayant conservé le mode de vie et les conceptions

familiales de leurs pays d'origine, cas des Italiens, particulièrement nombreux parmi les étrangers de cette catégorie. En outre, le pourcentage des jeunes épouses accompagnant ces travailleurs étant en augmentation et leur taux de fécondité étant en général assez haut, il est aisé de comprendre le niveau élevé du taux de natalité chez eux.

Au demeurant, c'est bien l'installation des étrangers nouveaux et non intégrés encore qui est — et pourrait être à titre définitif — dans une certaine mesure le facteur capable d'atténuer les conséquences de la dénatalité, voire du dépeuplement de certaines régions : cette immigration constitue de ce fait une opération démographique bénéfique (1).

\* \* \*

### MORTALITE.

Les deux cartes de la planche 26 de l'*Atlas de Belgique* donnent pour 1880 et 1947 la répartition par commune du taux brut de mortalité, c'est-à-dire du nombre de décès de droit (localisés au lieu de domicile du défunt) pour 1.000 habitants.

La comparaison de ces deux cartes fait d'emblée apparaître deux physionomies nettement différentes du phénomène.

Mais avant d'en faire l'analyse, étudions d'abord l'évolution du taux de mortalité à l'échelle du Royaume.

De 1880 à 1947, ce taux enregistre une très forte diminution, puisqu'il passe de 22 ‰ en 1880 à 12,70 ‰ en 1947, en suivant la courbe évolutive portée au Tableau XV ci-après :

TABLEAU XV. — Evolution du taux de mortalité en Belgique.

	‰	‰
1880 . . . . .		21,70
1890 . . . . .		20,58
1891-1895 . . . . .	19,85	
1900 . . . . .		18,92
1901-1905 . . . . .	16,54	
1910 . . . . .		14,87
1914-1918 . . . . .	15,47	
1920 . . . . .		13,87
1921-1925 . . . . .	13,11	
1930 . . . . .		12,78
1931-1935 . . . . .	12,41	
1940-1945 . . . . .	14,37	
1946 . . . . .	13,16	
1947 . . . . .		12,70

Des données de ce Tableau, il résulte que depuis 1880, le taux mortalité du Royaume a subi une diminution progressive, assez rapide jusqu'à la veille de la première guerre mondiale : il est en effet passé de 21,70 ‰ en 1880 à 18,92 ‰ en 1900 et à 14,87 ‰ en 1910.

Après une faible recrudescence l'ayant porté à 15,47 ‰ en 1914-1918, ce taux reprend, très au ralenti, sa courbe descendante pour atteindre en 1931-1935, son niveau le plus bas, 12,41 ‰, chiffre au-dessous duquel il ne descendra plus jusqu'en 1947, mais, après avoir

(1) D'où la recommandation de « faire le maximum d'efforts pour les décider à rester parmi nous », sinon l'amélioration de la natalité et de la structure par âge de la population « serait alors fort illusoire » (J. SPORCK, *op. cit.*, p. 75).

subi une augmentation durant la seconde guerre mondiale — 14,37 ‰ pour la période 1940-1945, avec maximum de 15,07 ‰ en 1940 (1).

Il a paru intéressant de mettre — objet du Tableau XVI — cette évolution en parallèle avec celles enregistrées à l'étranger (2).

TABLEAU XVI. — Evolution du taux de mortalité en Belgique et dans les pays limitrophes.

	1913	1930	1939	1947	1955
	‰	‰	‰	‰	‰
Allemagne . . . . .	13	11,1	12,6	11,6	10,8
France . . . . .	17,7	15,6	15,3	13	12,1
Luxembourg . . . . .	16,5	12,9	12,7	12,5	—
Pays-Bas . . . . .	12,4	9,1	8,6	8,1	7,6
Belgique . . . . .	14,2	12,8	13,1	12,70	12,2

De toutes ces données, il est permis de conclure d'abord que le taux de mortalité belge a toujours été depuis 1880 assez comparable à celui de nos voisins. Au demeurant, il est cependant toujours resté assez élevé et en particulier nettement plus élevé que dans certains pays, tels que les Pays-Bas (8,1 ‰), la Norvège (9,3), le Canada (9,4), le Danemark (9,7), la Suède (10,1) (3).

\* \* \*

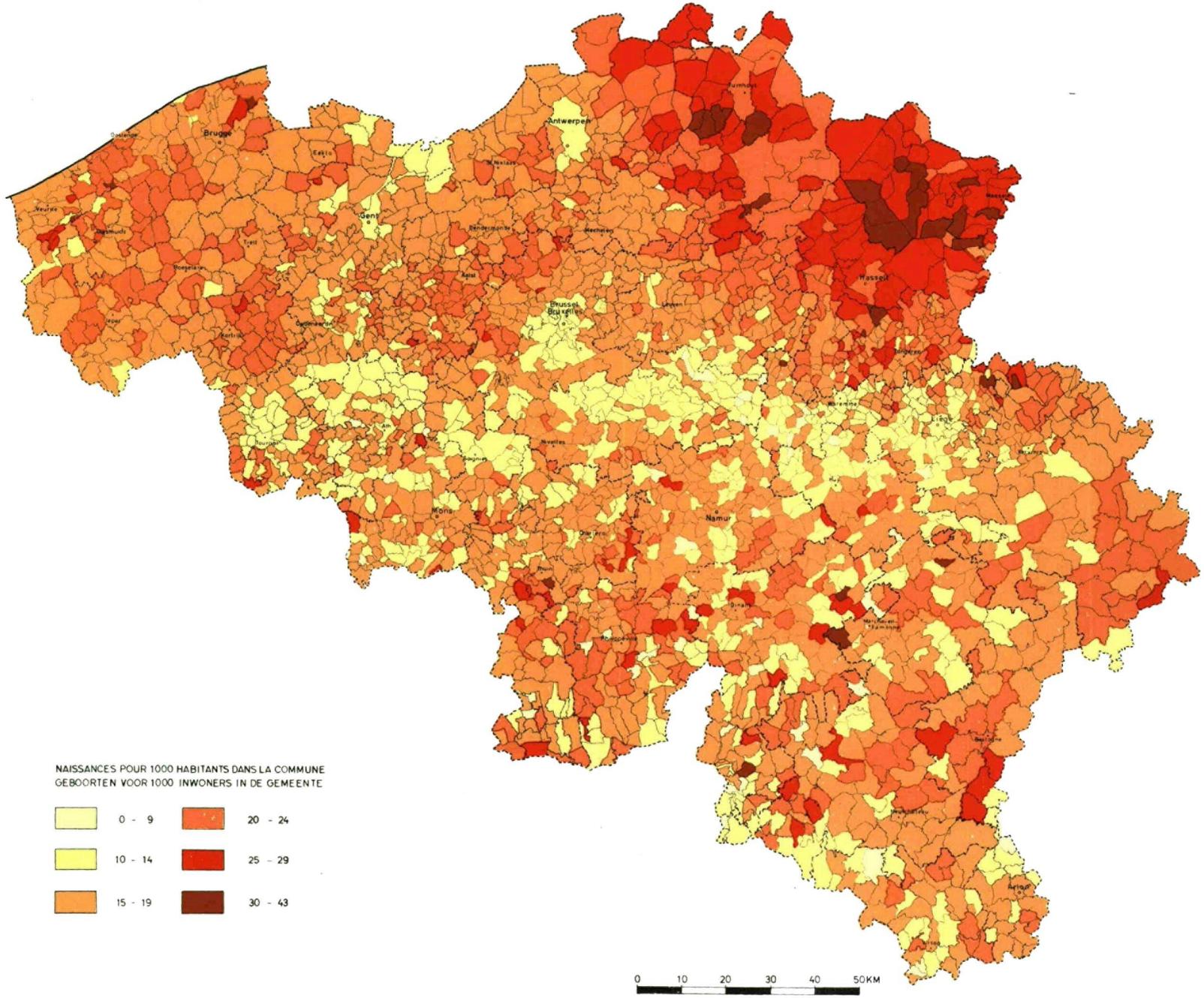
Passons à présent à l'examen global d'abord, puis plus détaillé ensuite, des cartes de la planche 26. Il est visible que s'il y a eu à l'échelle du Royaume, un mouvement général et progressif de baisse de la mortalité, l'étude régionale conduit — comme déjà dit — à la constatation d'un renversement complet de la situation en pays flamand et en Wallonie de 1880 à 1947.

En 1880, avec un taux de 22 ‰ pour le Royaume, la mortalité brute est élevée dans tout le pays. Elle est très forte dans le nord, surtout en Flandre occidentale mais aussi en Flandre orientale et dans les provinces d'Anvers et de Limbourg. Au contraire, elle est un peu moins élevée dans le sud en particulier au sud du sillon Sambre-Meuse.

En 1947, pour une moyenne de 12,70 ‰ pour le pays, les taux les plus élevés sont au contraire enregistrés au sud de la frontière linguistique, surtout dans les provinces de Hainaut et de Namur. Dans le nord, les taux sont les plus faibles, en Campine avec moins de 10, voire de 5 ‰ et en Flandre avec des taux de 10 à 15 ‰. Mais d'aussi faibles taux se retrouvent de même en Ardenne centrale, avec moins de 10 ‰.

Bref, par rapport à 1880, la répartition en 1947 est donc complètement inversée. A quoi faut-il attribuer cet état de choses ?

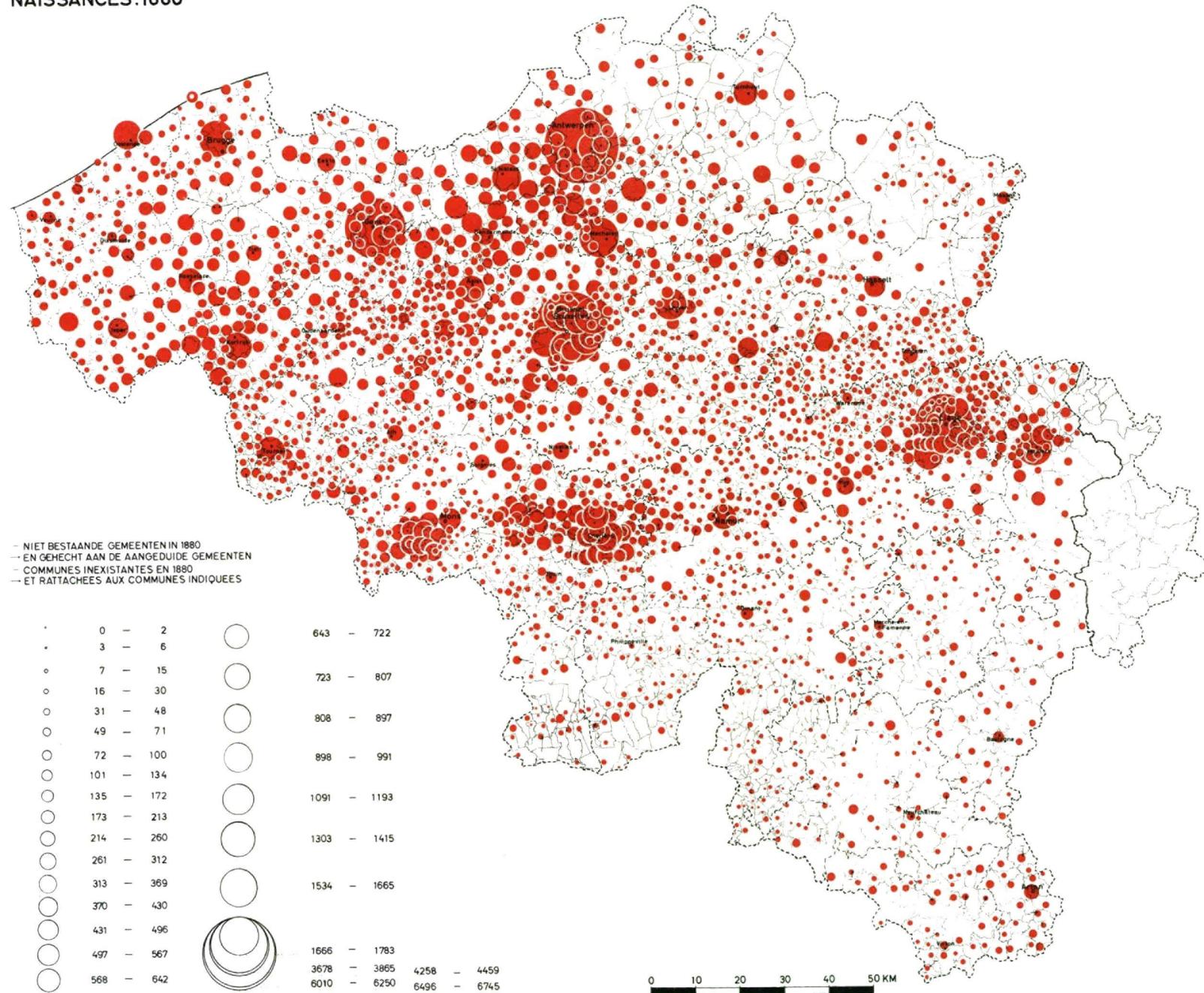
(1) Voir aussi les graphiques de la figure 13 hors texte.  
 (2) I.N.S. — *Démographie de la Belgique de 1921 à 1939*. Bruxelles 1943, p. 162, tabl. 112 et O.N.U., Bulletin mensuel de statistique, n° 6, juin 1950, pp. 16 à 19.  
 (3) Autres pays : Italie 12,1; Tchécoslovaquie 12,1; Finlande 11,9; Hongrie 12,1; Portugal 13,3; Espagne 12; Suisse 11,3; Royaume-Uni 12,1; Inde 19,7; Japon 14,8; Mexique 16,3; Pérou 11,2; États-Unis 10,1; Vénézuéla 13,9. (D'après O.N.U., *Ibidem*.)

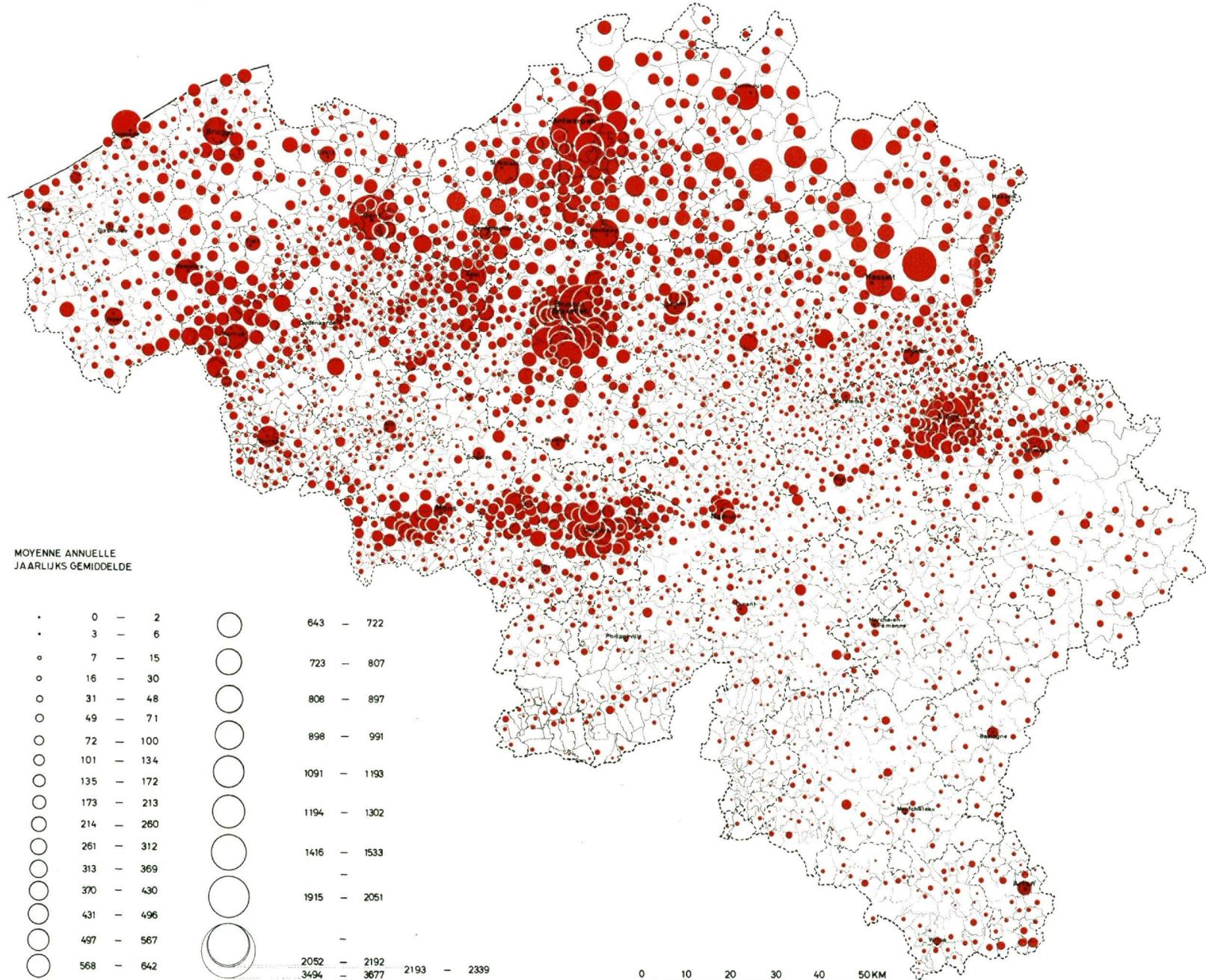


NATALITE, MORTALITE, ETRANGERS.

GEBOORTEN.1880  
 NAISSANCES.1880

Fig. 5.





MOYENNE ANNUELLE  
 JAARLIJKS GEMIDDELDE

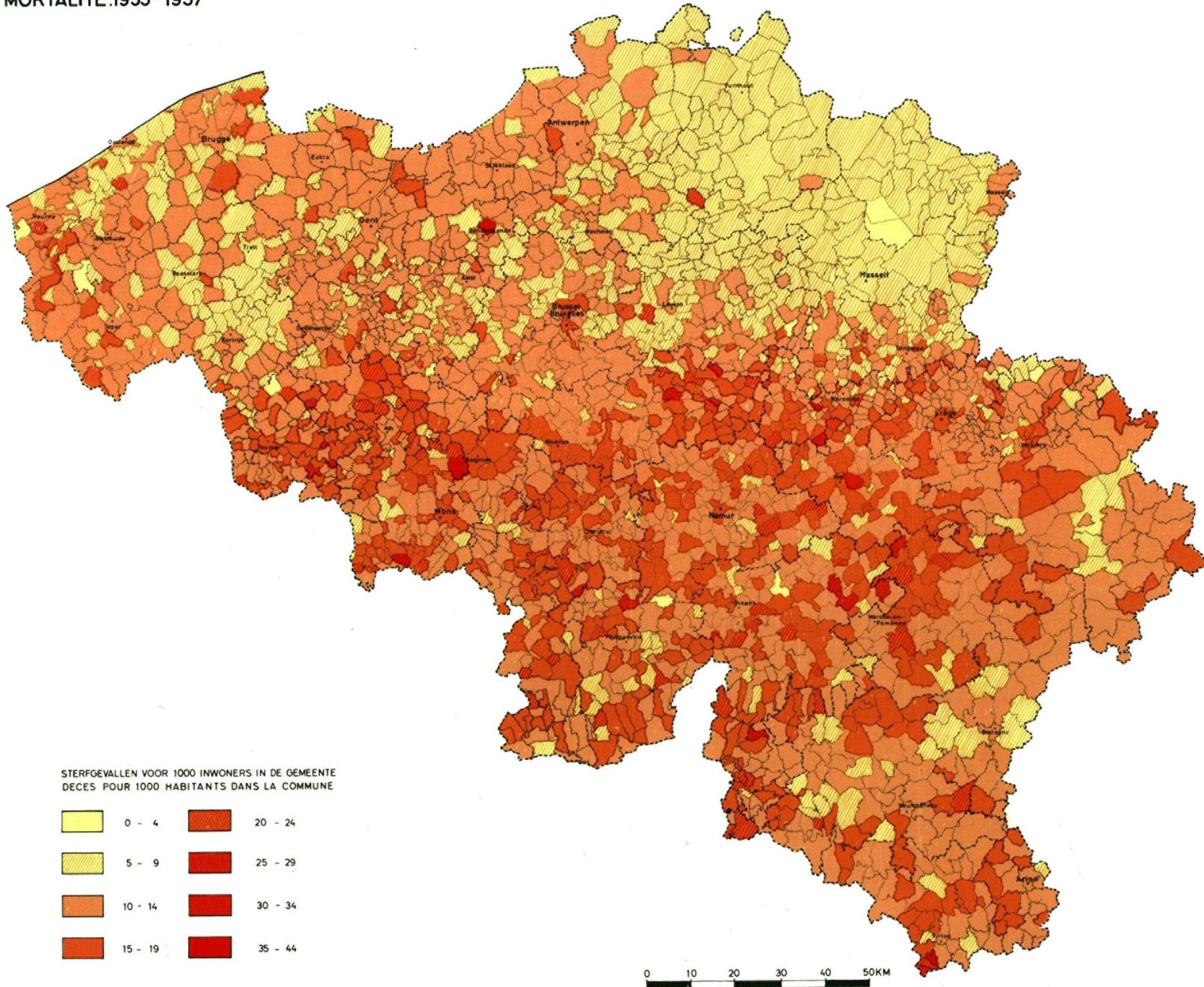
•	0 — 2	○	643 — 722
•	3 — 6	○	723 — 807
○	7 — 15	○	808 — 897
○	16 — 30	○	898 — 991
○	31 — 48	○	1091 — 1193
○	49 — 71	○	1194 — 1302
○	72 — 100	○	1416 — 1533
○	101 — 134	○	1915 — 2051
○	135 — 172	○	—
○	173 — 213	○	2052 — 2192
○	214 — 260	○	3494 — 3677
○	261 — 312	○	2193 — 2339
○	313 — 369		
○	370 — 430		
○	431 — 496		
○	497 — 567		
○	568 — 642		

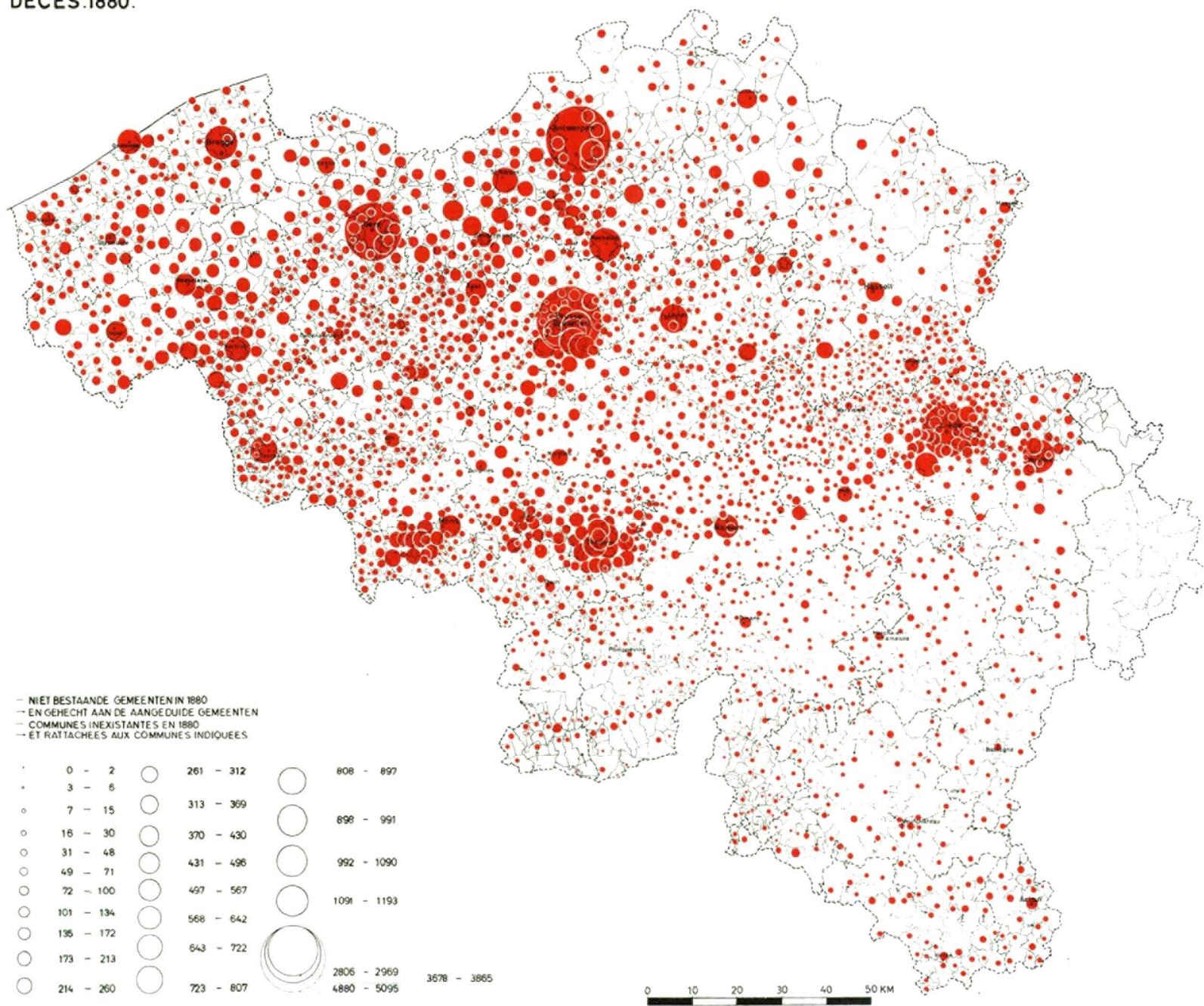
NATALITE, MORTALITE, ETRANGERS

STERFTE . 1955 - 1957  
MORTALITE . 1955 - 1957

Fig. 7.

32

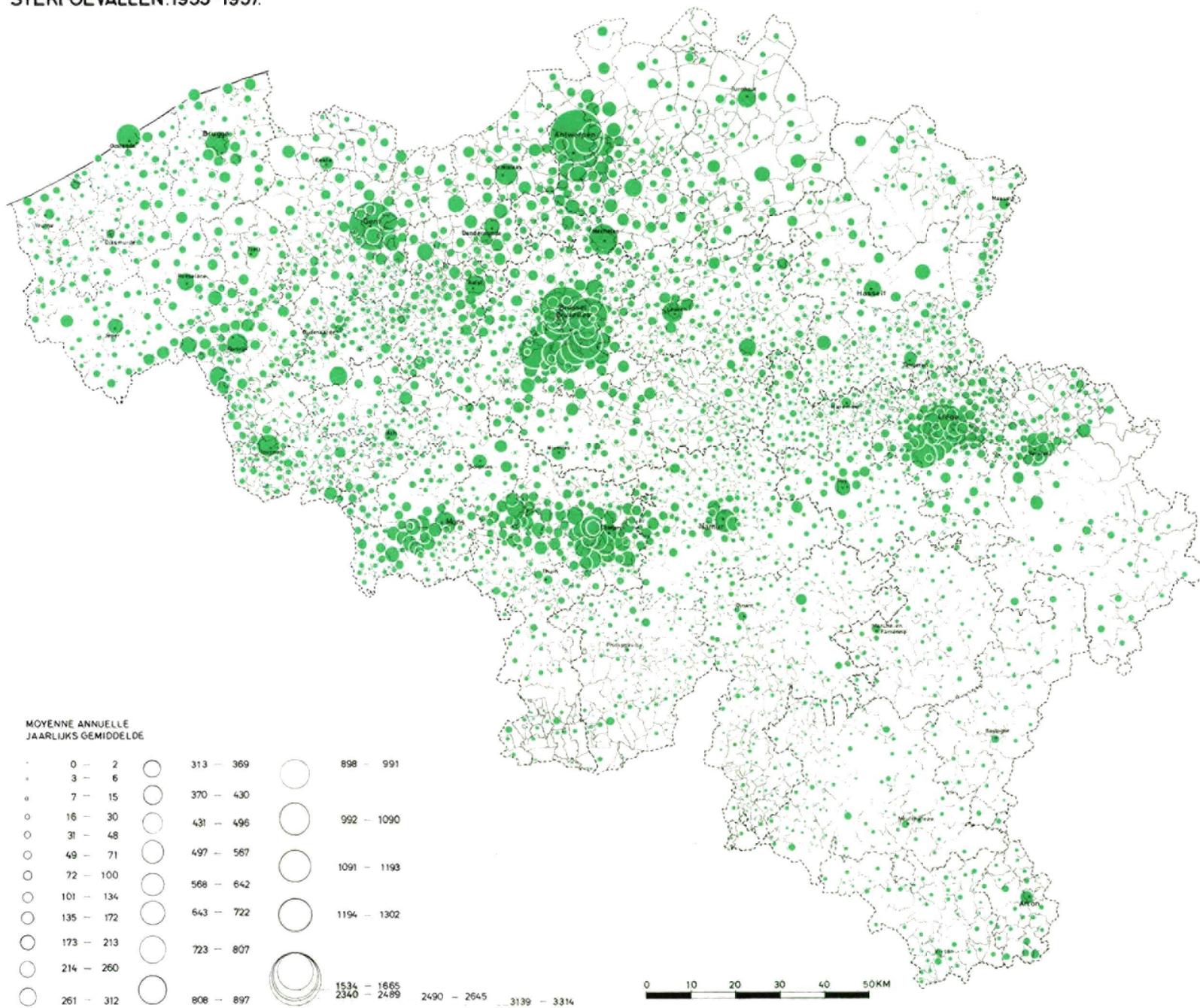


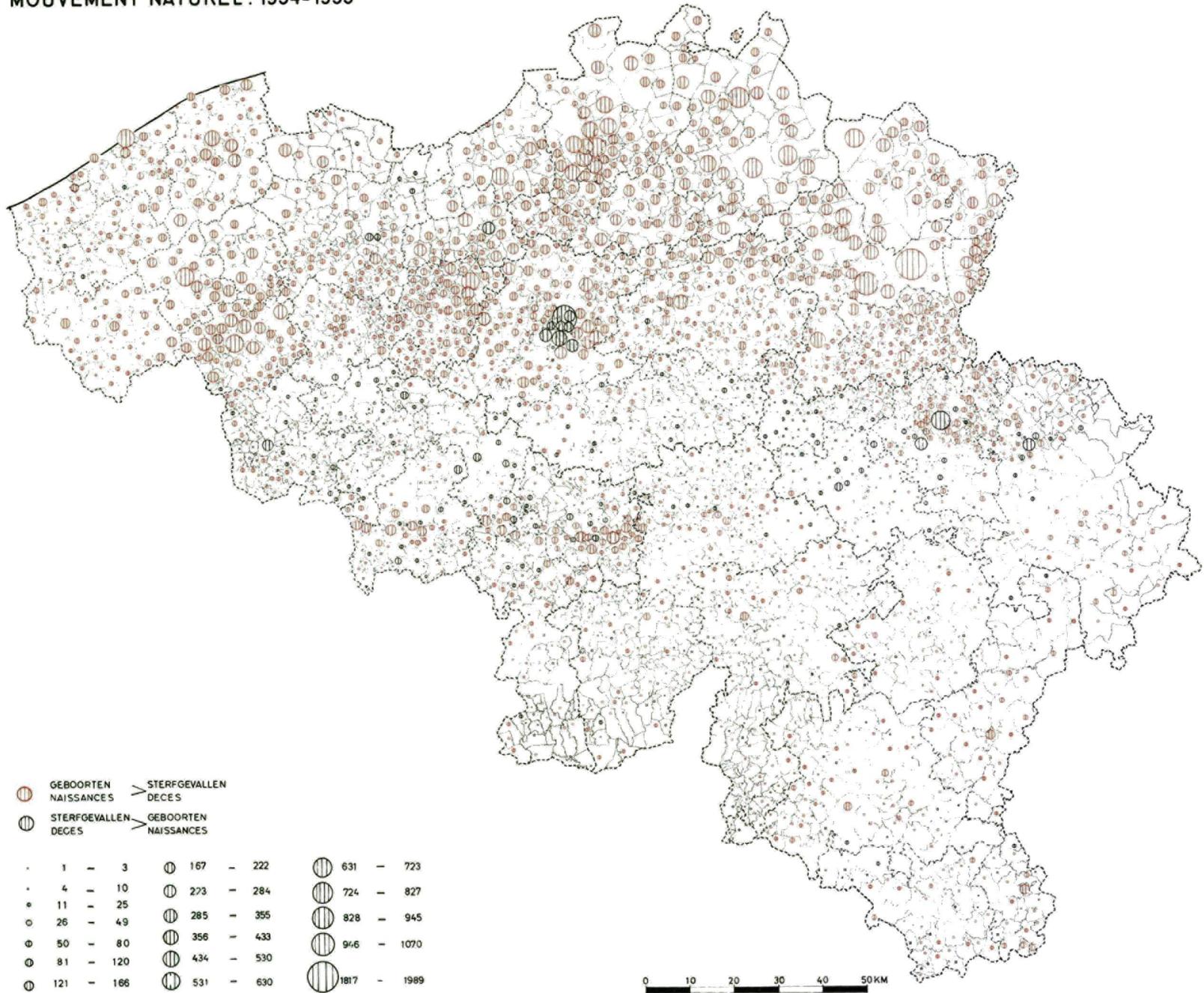


NATALITE, MORTALITE, ETRANGERS

DECES. 1955 - 1957.  
STERFGEVALLEN. 1955 - 1957.

Fig. 10.





NATALITE . MORTALITE . ETRANGERS .

●	GEBOORTEN NAISSANCES	○	STERFGEVALLEN DECES
○	STERFGEVALLEN DECES	●	GEBOORTEN NAISSANCES

·	1	-	3	○	167	-	222	○	631	-	723
·	4	-	10	○	273	-	284	○	724	-	827
·	11	-	25	○	285	-	355	○	828	-	945
○	26	-	49	○	356	-	433	○	946	-	1070
○	50	-	80	○	434	-	530	○	1817	-	1989
○	81	-	120	○	531	-	630				
○	121	-	166								

0 10 20 30 40 50 KM

Au préalable, il convient de remarquer « que le taux brut n'est somme toute qu'une moyenne des taux de mortalité des différentes classes d'âge. Mais cette moyenne est pondérée par l'importance numérique variable de ces classes. Il en résulte que la structure de la population pèse de façon tangible dans le calcul du taux brut, de même que la mortalité par classe d'âge » (1). Il s'indique par conséquent de considérer ces deux points séparément.

En premier lieu, constatons qu'en 1880, les classes jeunes étaient abondantes partout, un peu plus cependant en pays flamand qu'en Wallonie. En 1947, elles sont en forte diminution au profit des couches âgées de la population et ce, plus nettement encore dans le sud de la Belgique que dans le nord.

En second lieu — en nous basant sur ce qui sera établi ci-après — la mortalité infantile a été très élevée en 1880 dans le nord du pays. Au contraire, en 1947, elle est partout à un niveau très bas. Parallèlement, parmi les vieillards, elle a été importante en 1880; elle l'était toujours en 1947.

Dans ces conditions, il est à présent aisé d'interpréter tout au moins en première approximation l'allure si différente des deux cartes de l'*Atlas*. En effet, la mortalité infantile a été très élevée en 1880 surtout en pays flamand; elle a affecté un grand nombre d'individus, puisqu'il s'agit des classes jeunes. En 1947 au contraire, elle est faible. Au surplus, elle concerne beaucoup moins les enfants, surtout en Wallonie. En outre, la mortalité chez les vieillards pèse davantage sur le taux brut puisqu'elle affecte une fraction importante de la population, principalement en Wallonie si fortement atteinte par la dénatalité et par le vieillissement (2). Celui-ci provoque inévitablement — nonobstant un accroissement sensible de la longévité individuelle — une aggravation sans remède des taux bruts : en effet, en combattant la mortalité infantile, on abaisse ces taux; mais en augmentant le nombre de vieillards, on l'aggrave au contraire.

Aussi sommes-nous amené à envisager de façon plus approfondie et géographiquement plus détaillée, la mortalité par classe d'âge.

Mais auparavant, il paraît nécessaire de procéder à l'analyse plus poussée — annoncée par ailleurs — des données des deux cartes de l'*Atlas*.

En 1880, comme déjà dit, un grand nombre de communes possédaient un taux de mortalité très élevé. La Flandre maritime était particulièrement affectée, avec des taux de 30 à 35 ‰ et de plus de 35 ‰. La Campine — tant anversoise que limbourgeoise — offrait moins d'uniformité, mais avec prédominance des taux par endroits voisins de celui du Royaume (22 ‰), ailleurs supérieurs à ce dernier. Même état de choses dans l'ensemble pour la Flandre orientale. En Wallonie — et surtout au sud du sillon Sambre-Meuse — les taux à ce moment étaient au contraire inférieurs à la moyenne du Royaume, avec une prédominance des catégories de 15 à 20 ‰, voire de 10 à 15 ‰. En général, les grands centres urbains appartenaient à la catégorie de 20 à 25 ‰, soit à cheval sur la moyenne : tel était le cas pour Bruxelles, Anvers et Liège, mais pas pour Gand et Bruges où le taux était de 25 à 30 ‰.

En 1947, ainsi qu'on le sait déjà, changement radical d'allure du phénomène. Dans le nord du pays, l'ampleur de ce changement se marque surtout en Campine, où les taux sont devenus inférieurs à 15 ‰, avec une prédominance des taux de 5 à 10 ‰, donc bien inférieurs à la moyenne du Royaume (12,34 ‰). Même état de choses, mais moins net dans le Brabant flamand et en Flandre, sauf dans la région de Furnes et de Dixmude. Au contraire,

(1) O. TULIPPE. — *Le vieillissement de la population belge. Etude régionale, Les Cahiers d'Urbanisme*, n° 10, pp. 38-39.

(2) O. TULIPPE, *Op. cit.*, pp. 15 à 21.

en Wallonie, bien que les taux soient en amélioration par rapport à 1880, cette amélioration est loin d'être aussi appréciable qu'en pays flamand : si les communes avec des taux supérieurs à 20 ‰ sont très sporadiquement représentées, elles n'en sont pas moins encore nombreuses. Cela trahit non pas un retard dans la lutte contre la mortalité, mais bien plutôt une évolution défavorable de la structure démographique de cette partie du pays. Seul, l'arrondissement de Bastogne — et en général un peu toute l'Ardenne centrale — offre des taux bruts comparables à ceux de la région flamande. Sinon, les provinces wallonnes les plus défavorisées sont celles de Hainaut, de Namur et de Liège où les taux supérieurs à 15 ‰ sont encore très nombreux. Les cas de communes à taux de plus de 35 ‰ paraissent bien être accidentels et correspondre à une année anormale. Cela semble dû en outre au fait que pour le calcul, il n'a été pris en considération qu'une seule année, ou aussi à ce que le trop petit nombre des habitants de la commune ne permet pas le jeu de la loi des grands nombres. Quant aux grands centres urbains, ils ont aussi subi un changement appréciable : Bruxelles, Anvers, Gand et Bruges se placent dans la catégorie de 10 à 15 ‰, mais Liège reste dans celle de 15 à 25 ‰.

En réalité, en 1947, les provinces se classent dans l'ordre suivant d'après leur taux de mortalité : Hainaut (15,48 ‰), Liège (14,60 ‰), Flandre orientale (12,23 ‰), Flandre occidentale (11,64 ‰), Anvers (10,55 ‰) et Limbourg (8,84 ‰). Quant au classement des arrondissements, en tête se trouvent ceux de Charleroi (15,79 ‰), d'Ath (16,04 ‰), de Tournai (15,98 ‰) et en queue celui de Maaseik (7,91 ‰). Enfin, par région linguistique, la situation est la suivante : région flamande (11,14 ‰), région wallonne (14,84 ‰), arrondissement de Bruxelles (12,97 ‰).

\* \* \*

Avant de pousser plus avant l'interprétation de ces données, il a paru utile de procéder — comme pour la natalité — à l'établissement de la carte de mortalité pour la période 1955-1957. (Voir fig. 7) (1).

Ce travail nous apprend d'abord que le taux moyen pour le Royaume enregistre une nouvelle diminution le portant de 12,70 ‰ en 1947 à 12,03 ‰.

Il reste élevé à côté de ceux d'autres pays. En effet, le taux de mortalité en 1957, s'il fut de 12,1 ‰ en France, a été de 11,3 ‰ dans la République fédérale allemande, de 7,5 ‰ aux Pays-Bas et de 9,4 ‰ aux U.S.A. (2). Cet état de choses est imputable au vieillissement de la population belge en général. Ensuite, les provinces se présentent dans le même ordre de classement que pour 1947 à certaines différences près, à savoir : Hainaut (14,6 ‰), Liège (14,3 ‰), Namur (14 ‰), Luxembourg (13,5 ‰), Brabant (12,3 ‰), Flandre orientale (11,6 ‰), Flandre occidentale (11 ‰), Anvers (10,8 ‰) et Limbourg (8 ‰). Sauf les provinces de Luxembourg et d'Anvers où le taux est en légère augmentation (0,2 et 0,3 ‰), toutes les autres enregistrent une certaine diminution, le Hainaut étant le plus avantagé (avec 0,9 ‰) grâce — on le démontrera plus loin — à la présence dans cette province de nombreux travailleurs étrangers. Quant à la répartition par arrondissement, elle ressemble à celle de 1947 : en tête se trouvent les arrondissements de Wallonie, à savoir ceux de Virton (15 ‰), de Huy (15,3 ‰), d'Ath (15,2 ‰), de Tournai (15 ‰), de Marche (14,5 ‰) et de Mons (14,5 ‰). Seul parmi les arrondissements wallons, Bastogne (11,8 ‰) est encore

(1) Cette carte est publiée en couleurs à la planche 71 de l'*Atlas du Survey National*.

(2) D'après le CONSEIL DE L'EUROPE. Données statistiques 1958.

en dessous de la moyenne du Royaume. Situation opposée en pays flamand où les taux les plus faibles se retrouvent dans les arrondissements du Limbourg : Maaseik (7,3 ‰), Hasselt (7,5 ‰) et Tongres (9,3 ‰).

L'examen des données par commune révèle que les grandes villes ont en général des taux bruts compris entre 10 et 14 ‰, soit à cheval sur la moyenne belge, à l'exception cette fois de Bruxelles (14,8 ‰) et de Liège (15,5 ‰). A noter aussi que les communes industrielles des provinces de Liège et de Hainaut ont des taux de mortalité moindres que les communes rurales wallonnes sises au nord du sillon industriel Haine-Sambre-Meuse notamment connues pour leur vieillissement très grand (1). Constatons enfin qu'il n'y a que vingt-huit communes flamandes contre septante wallonnes à présenter des taux bruts assez, voire très élevés, de 15 à 30 ‰, même de plus de 30 ‰.

Le classement des régions reflète celui repris ci-dessus pour les arrondissements, en conformité avec le degré de vieillissement de la population.

La comparaison des données de la figure 7 avec celles de la carte de la planche 26 fait apparaître quelques modifications par rapport à 1947.

En Flandre maritime, les taux de mortalité ont passé de la catégorie de 10 à 15 ‰ à la catégorie inférieure, soit de 5 à 10 ‰. De même, la Flandre intérieure occidentale, dans le compartiment délimité par les lignes reliant Tielt, Roulers et Courtrai marque un sérieux progrès. Par contre, le Veurne-Ambacht et les environs d'Ypres n'ont guère évolué.

En Flandre orientale, quelques communes en bordure de la frontière néerlandaise ainsi qu'à l'ouest de l'agglomération gantoise ont amélioré leur situation. Celles de la vallée de la Dendre marquent une tendance très nette à l'abaissement du taux (2). Si le pays de la Dendre enregistre une amélioration, les communes agricoles de l'Entre-Escaut-et-Dendre conservent leur taux relativement élevé.

Passant à la Campine, on note que la région du Rupel tend à s'uniformiser vers la catégorie de 5 à 10 ‰. Quant à la vraie Campine — tant anversoise que limbourgeoise — elle bénéficie d'une situation vraiment très favorable. Même le Hageland et une grande partie des environs de Louvain sont également en progrès (3).

Dans l'agglomération bruxelloise, il faut relever les diminutions de taux dans les communes situées à l'est et à l'ouest de l'agglomération traditionnelle et qui accueillent depuis 1947 des contingents de plus en plus nombreux de population jeune désertant la grande ville. Le Brabant wallon reste tristement semblable à ce qu'il était en 1947 accusant même une certaine aggravation dans sa partie la plus orientale. Dans le Tournaisis et le pays d'Ath et de Soignies, régions de vieillissement accentué, la situation a tendance à s'aggraver encore. Par contre, le sillon industriel hennuyer enregistre une baisse de la mortalité due à l'installation de la main-d'œuvre étrangère appartenant à des classes d'âge où les décès sont peu nombreux (4). Même situation améliorée et influence du même facteur dans la région industrielle liégeoise. Quant au sud-est de la Belgique, à l'exception de l'arrondissement de Bastogne et de quelques communes de l'arrondissement de Neufchâteau qui ont amélioré leurs

(1) O. TULIPPE, *op. cit.*, pp. 15 à 21.

(2) A noter que la commune de Grembergen avait en 1947 un taux beaucoup plus élevé (43,9 ‰) que ses voisines, état de choses attribuable sans doute à des particularités locales — comme c'est d'ailleurs sporadiquement le cas pour un certain nombre de communes belges (voir fig. 7) à taux exceptionnellement élevé.

(3) A remarquer les pourcentages particulièrement bas des communes de Helchteren et de Houthalen (4,3 ‰). Les communes limbourgeoises appartenant à la catégorie 3 (de 10 à 15 ‰) sont le plus souvent beaucoup plus près de 10 que de la moyenne nationale (12,03 ‰).

(4) La population autochtone est, comme il sera montré plus loin, dans une situation beaucoup moins favorable.

taux, il y a une aggravation de ceux-ci par rapport à 1947, particulièrement apparente dans les communes de la partie occidentale de la Lorraine belge, pays d'Arlon et de Virton. L'émigration enlève de la Haute Belgique toutes les forces vives et n'y laisse plus que les couches les plus âgées : d'où évidemment un taux de mortalité de plus en plus élevé.

\* \* \*

Abordons à présent, sinon l'explication, du moins une interprétation du phénomène mortalité en Belgique.

Depuis 1880, il est apparu déjà à la lumière des arguments invoqués par ailleurs sur un plan général qu'il est nécessaire d'envisager la mortalité par classe d'âge, et en particulier la mortalité infantile. Celle-ci en effet est généralement considérée comme facteur important dans l'état et l'évolution de la mortalité dans un pays.

En premier lieu, pour considérer la mortalité infantile pour la classe d'âge de zéro à un an, facteur le plus important dans le phénomène général de la mortalité, il a été dressé des graphiques par arrondissement donnant l'évolution du nombre des décès pour cette classe d'âge de 1880 à 1950 (voir fig. 8) (1). Ces graphiques montrent une baisse très nette des

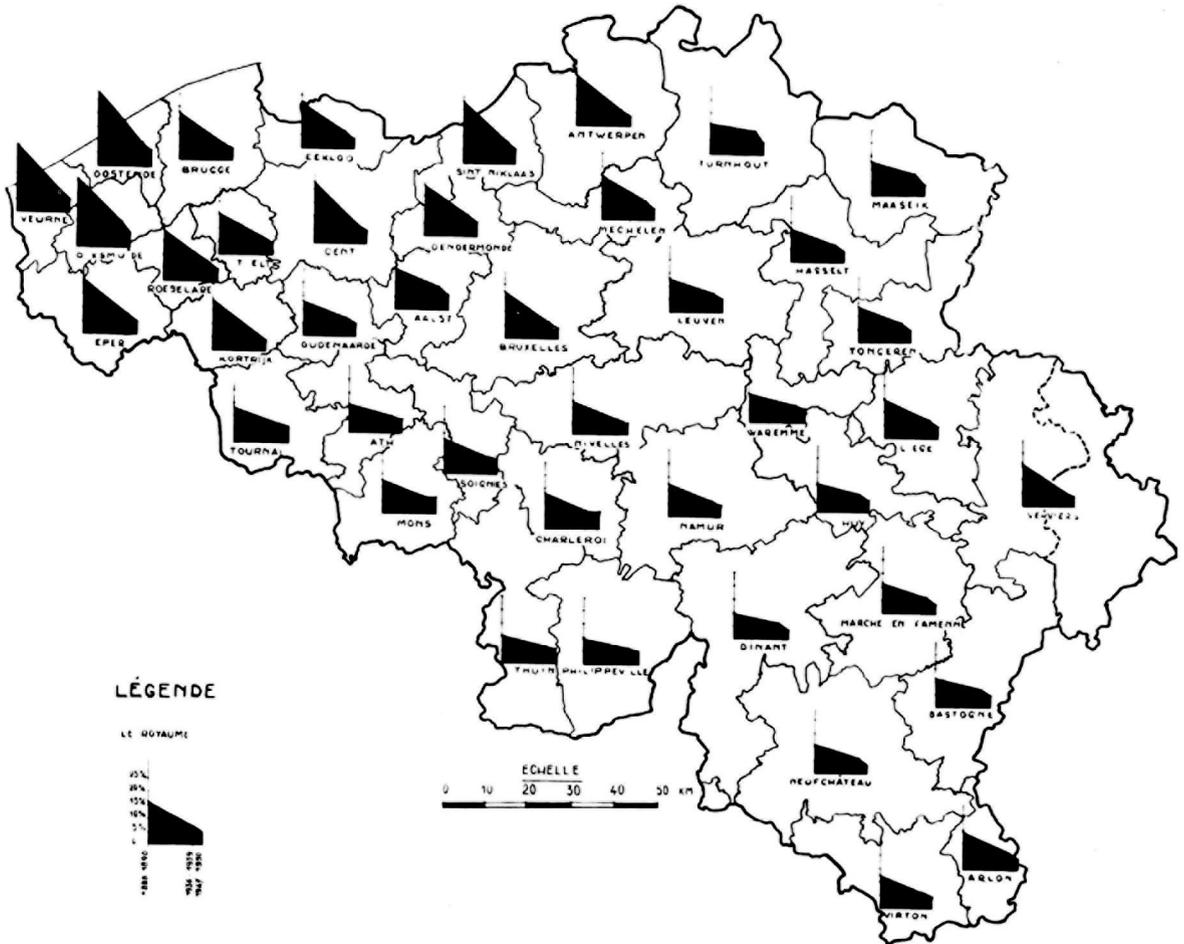


Figure 8. — Evolution du nombre des décès de 1880 à 1950.

(1) Extrait de O. TULIPPE, *op. cit.*, p. 41, fig. 30.

taux pour tout le pays, plus forte — véritable chute — dans les arrondissements où ils étaient les plus élevés en 1880, à savoir en Flandre maritime et à Ypres, Gand et Saint-Nicolas-Waes. Il apparaît qu'en 1880-1890 et en 1936-1939, ces taux ont diminué de moitié et parfois de plus dans le nord-ouest du pays, la mortalité infantile continuant néanmoins jusqu'alors d'être plus élevée en pays flamand qu'en Wallonie. De 1936-1939 à 1947-1950, la baisse continue, mais d'importance variable suivant les régions, moins marquée toutefois en Ardenne, voire très faible dans le Hainaut. Les arrondissements de Mons et Charleroi sont même en faible augmentation : c'est là d'ailleurs qu'en 1947-1950, la mortalité est la plus forte, de 5 à 7 ‰.

En vue de voir comment la mortalité des moins d'un an a évolué dans les toutes dernières années, il a été dressé le Tableau XVII donnant par province et pour le Royaume la proportion des décès pour 1.000 naissances, les mort-nés non compris.

TABLEAU XVII. — La mortalité infantile par province  
(pour 1.000 naissances — mort-nés non compris) (1).

Provinces	1939	1946 à 1950	1955	1956	1957
Anvers . . . . .	84,02	61,56	39,61	37,98	34,31
Brabant . . . . .	81,13	56,79	35,17	32,66	30,56
Flandre occidentale . . . . .	84,58	66,69	43,31	41,90	36,15
Flandre orientale . . . . .	89,77	67,60	43,73	40,95	37,09
Hainaut . . . . .	73,45	70,33	50,53	47,49	44,34
Liège . . . . .	74,02	56,13	36,68	34,76	31,76
Limbourg . . . . .	89,60	59,67	37,88	40,98	36,78
Luxembourg . . . . .	71,99	57,44	35,08	45,18	39,38
Namur . . . . .	79,22	59,68	39,28	35,86	40,68
Le Royaume . . . . .	82,43	62,65	40,73	39,36	35,90

De ce Tableau, il se dégage que les progrès réalisés dans l'amélioration du taux de mortalité des moins d'un an sont considérables puisque le taux moyen s'est réduit de moitié. En outre, ils se sont rapidement accentués ces dernières années. Mais ces progrès ne sont pas d'égale valeur partout en 1956. Le Hainaut reste le plus en retard, suivi par les deux Flandres, tous trois dépassant encore 40 ‰. Viennent ensuite, par ordre décroissant d'importance le Luxembourg, le Limbourg et les provinces d'Anvers, de Namur, de Liège et de Brabant.

Si les pays de l'est et du sud de l'Europe présentent des taux plus élevés que les nôtres (2) pour cette classe d'âge, par contre nos voisins sont en meilleure situation que la Belgique; en effet, ces taux sont pour la France de 36 ‰, pour le Royaume-Uni de 26 ‰ et pour les Pays-Bas de 21 ‰.

(1) I.N.S. — Bulletin de Statistique, Bruxelles, septembre 1958 et septembre 1959.

(2) D'après A. TUYNS. — *Données statistiques sur la natalité et la mortalité du premier âge en Belgique*. Bull. de la Soc. Royale de Gynéc. et d'Obst., T. 27, n° 5, Bruxelles, 1957, p. 504.

Pour les classes d'âge de plus d'un an, la consultation des statistiques publiées à diverses reprises par l'I.N.S. (1) établit clairement que la diminution du taux de mortalité est de loin la plus forte chez les classes jeunes et qu'avec l'âge elle s'atténue pour s'accroître ensuite, ainsi que cela ressort du Tableau XVIII ci-après.

TABLEAU XVIII. — Mortalité par groupe d'âge  
(proportion des décédés de chaque âge POUR CENT décès (2)).

Années	Total	De — 5 ans	De 5 à — 15 ans	De 15 à — 20 ans	De 20 à — 25 ans	De 25 à — 45 ans	De 45 à — 65 ans	De 65 à — 75 ans	De 75 ans et plus
1947 . . .	100 %	9,35	1,02	0,97	1,58	8,15	23,94	24,50	30,49
1955 . . .	100 %	6,41	0,59	0,35	0,59	4,31	22,72	25,04	39,99
1956 . . .	100 %	6,14	0,56	0,32	0,56	4,25	22,76	25,21	40,16

Sur la base des données de ce Tableau, il est aisé de constater que les taux de mortalité sont faibles de 5 à 45 ans, qu'ils sont au niveau le plus bas entre 5 et 25 ans et qu'ils s'accroissent rapidement après 45 ans. D'autre part, l'évolution depuis 1947 paraît être sans conteste le résultat non seulement des progrès réalisés dans la lutte contre la mortalité infantile (pour la classe des moins de 5 ans, le taux passe de 9,35 ‰ à 6,14 ‰), mais aussi de l'allongement de la durée de vie. En effet pour la classe de 65 à 75 ans, le taux a augmenté de 24,50 ‰ à 25,26 ‰, tandis que pour celle de plus de 75 ans, il est passé de 30,49 ‰ à 40,16 ‰.

La confirmation des mêmes constatations se dégage du Tableau XIX ci-après basé sur le nombre des décès et donnant la proportion de ceux-ci par 10.000 habitants pour chaque classe d'âge.

TABLEAU XIX. — Proportion par classe d'âge du nombre de décès par 1.000 habitants (3).

Années ou périodes	— 5 ans	De 5 à — 15 ans	De 15 à — 20 ans	De 20 à — 25 ans	De 25 à — 45 ans	De 45 à — 65 ans	De 65 à — 75 ans	De 75 ans et plus	Total
1920 . . .	435	27	36	56	61	145	515	1.282	140
De 1935 à 1939	222	16	22	33	43	143	480	1.369	132
1950 . . .	126	6	11	16	27	118	423	1.203	125
1955 . . .	99	5	7	10	19	108	403	1.234	122
1956 . . .	93	5	6	10	19	107	403	1.210	122

Si tel est l'état de choses considéré à l'échelle du Royaume, il serait intéressant d'étudier l'allure des modalités régionales du phénomène. Dans ce dessein, j'ai naguère (4) fait un essai en commentant ces mêmes données par province et pour deux années seulement, 1880 et 1947. Les résultats ont été portés dans les deux tableaux ci-après (5).

(1) Voir I.N.S. — *La Démographie de la Belgique de 1921 à 1939*. Bruxelles, 1943, pp. 165 et suiv.

(2) D'après I.N.S. — *Bulletin de Statistique*, Bruxelles, juillet 1948, p. 1005, février 1957, p. 349 et septembre 1958, p. 1427.

(3) D'après I.N.S. — *Bulletin de Statistique*, Bruxelles, septembre 1958, p. 1428.

(4) Voir O. TULIPPE, *op. cit.*, pp. 42 et 43. Les chiffres de ces deux tableaux sont relatifs aux décès de fait et non aux décès de droit.

(5) Dans O. TULIPPE, *op. cit.*, p. 42.

TABLEAU XX. — Taux de mortalité (‰) par groupe d'âge et par province en 1880.

Ages :	5-10	15-20	25-30	35-40	45-50	55-60	65-70	70-75	75-80	80-85	85 et +
Anvers . . . . .	4,3	3,2	6,6	10,9	14,7	24,2	51,2	82,4	135,3	196,5	290
Brabant . . . . .	5,2	4,6	8,3	10,4	15,5	25,7	52,4	82,7	133,0	200,5	323
Flandre occidentale . . . . .	6,1	3,9	6,7	8,6	13,1	21,7	50,0	72,4	126,5	190,0	311
Flandre orientale . . . . .	4,9	4,1	6,7	8,1	10,5	22,8	48,4	75,5	124,8	186,0	289
Hainaut . . . . .	4,2	5,4	7,2	8,9	12,4	23,6	50,5	75,0	122,0	167,0	297
Liège . . . . .	4,4	5,1	7,3	10,1	14,3	27,8	62,5	88,5	140,0	192,0	184
Limbourg . . . . .	6,2	4,2	7,0	10,8	11,4	22,3	60,0	94,2	127,0	216,0	357
Luxembourg . . . . .	4,7	5,4	6,8	9,5	12,3	22,0	45,8	87,2	146,0	215,0	330
Namur . . . . .	3,5	5,8	7,8	8,1	9,5	22,4	47,8	74,0	108,0	194,0	309
Royaume . . . . .	4,7	4,5	7,2	9,5	12,9	23,9	52,0	79,0	126,0	188,0	286

TABLEAU XXI. — Taux de mortalité (‰) par groupe d'âge et par province en 1947.

Ages :	5-10	15-20	25-30	35-40	45-50	55-60	65-70	70-75	75-80	80-85	85 et +
Anvers . . . . .	0,7	1,1	2,3	3,3	5,9	12,8	29,0	43,3	86,5	152	258
Brabant . . . . .	1,2	1,4	2,7	3,3	6,5	14,2	32,5	52,6	88,3	145	252
Flandre occidentale . . . . .	1,0	1,5	2,7	3,3	6,2	12,6	31,3	54,5	90,7	155	301
Flandre orientale . . . . .	1,4	1,9	3,4	4,1	6,1	13,7	31,6	50,0	81,7	143	279
Hainaut . . . . .	0,9	1,6	2,6	4,1	8,5	16,4	37,4	59,1	100,0	152	275
Liège . . . . .	1,1	1,7	3,3	4,0	6,9	15,4	34,4	56,8	90,6	158	253
Limbourg . . . . .	1,1	1,6	2,5	3,8	5,8	15,3	30,9	51,0	90,3	143	250
Luxembourg . . . . .	1,3	1,3	2,8	3,1	6,0	14,0	32,7	52,5	90,3	151	258
Namur . . . . .	1,3	1,9	2,8	3,1	6,6	14,2	37,4	53,9	92,2	151	259
Royaume . . . . .	1,1	1,6	2,7	3,6	6,6	14,3	33,1	53,6	90,3	150	267

En 1880, le taux de mortalité pour les classes d'âge considérées est assez différent d'une province à l'autre. Il est au maximum pour tous les groupes d'âge dans les provinces de Brabant et d'Anvers, au-dessus de la moyenne du Royaume généralement pour les classes jeunes dans le Hainaut et la province de Liège et pour les classes âgées dans le Limbourg et le Luxembourg.

En 1947 au contraire, les différences entre les provinces sont minimes, les taux s'inscrivant près de la moyenne du Royaume, mais un peu supérieure à celle-ci pour le Hainaut, la Flandre orientale et la province de Liège.

Enfin, les données du Tableau XXII (ci-dessous) portant la diminution en % des taux de mortalité 1890-1947 par province et pour les mêmes classes d'âge, permettent de confirmer que la baisse de la mortalité a été plus marquée chez les jeunes que chez les vieux. Par ailleurs, elle a été plus accusée dans certaines provinces que dans d'autres : dans le Limbourg et en Flandre orientale, les pourcentages de diminution dépassent ceux du Royaume pour les jeunes et les adultes; dans les provinces d'Anvers, de Brabant et de Luxembourg,

la diminution dépasse le niveau moyen pour toutes les classes d'âge; dans celle de Liège, les taux moyens de baisse ne sont le plus souvent dépassés que pour les plus de 65 ans.

TABLEAU XXII. — Diminution — en % — des taux de mortalité, 1890-1947.

<i>Âges :</i>	5-10	15-20	25-30	35-40	45-50	55-60	65-70	70-75	75-80	80-85	85 et +
Anvers . . . . .	87	68	66	69	60	47	43	48	36	22	11
Brabant . . . . .	80	69	68	68	58	45	38	36	34	27	22
Flandre occidentale . . . . .	83	64	61	61	53	42	37	25	29	18	3,2
Flandre orientale . . . . .	71	56	49	49	42	40	35	34	35	23	3,5
Hainaut . . . . .	78	72	63	53	31	30	26	21	18	9	6,8
Liège . . . . .	77	68	56	60	52	45	45	36	36	18	20
Limbourg . . . . .	83	64	64	65	49	31	48	46	29	34	29
Luxembourg . . . . .	72	76	53	67	51	36	29	40	38	30	22
Namur . . . . .	65	67	64	62	31	37	21	27	15	22	16
Royaume . . . . .	78	66	62	62	48	40	36	32	28	20	6,6

LES CARTES DES DECES EN 1880 ET EN 1955-1957.

Par comparaison avec ce qui a été fait dans le présent Commentaire pour les naissances, il a été jugé intéressant de faire l'étude de la répartition régionale des décès pour les années 1880 et 1955-1957.

Pour une population de 5.520.009 habitants en 1880, il y a eu 121.458 décès. Après 1900, ce nombre n'a plus été dépassé si ce n'est en 1917 (124.824 décès), en 1918 (157.340), en 1940 (125.083) et en 1944 (124.861).

C'est dire qu'en 1880, la population belge était affectée d'une mortalité élevée.

Par province, la répartition des décès en 1880 se présentait comme indiqué dans le Tableau XXIII ci-après.

TABLEAU XXIII. — Nombre des décès par province en 1880.

	<i>Décès</i>	<i>Population</i>
Brabant . . . . .	22.135	985.274
Flandre orientale . . . . .	20.936	881.816
Hainaut . . . . .	19.375	977.565
Flandre occidentale . . . . .	17.357	691.764
Anvers . . . . .	14.306	577.232
Liège . . . . .	13.316	663.735
Namur . . . . .	5.640	322.654
Limbourg . . . . .	4.749	210.851
Luxembourg . . . . .	3.644	209.118

Les données comparatives de la population par province dans le Tableau ci-dessus, permettent de constater que les décès étaient particulièrement nombreux en général dans la partie flamande du pays, alors qu'ils l'étaient beaucoup moins dans la partie wallonne, même dans les provinces de Hainaut et de Liège. Cela résulte — comme déjà dit — de ce que la mortalité infantile était très forte dans le nord et particulièrement en Flandre occidentale et dans la province d'Anvers, en relation avec une natalité plus forte dans ces provinces que dans celles du sud du pays.

La carte de la répartition des décès par commune en 1880 (*fig. 9*) révèle une mortalité particulièrement élevée dans certaines communes dans la région de Courtrai-Ypres-Roulers-Tielt et à peine un peu moins élevée dans le pays de Waes et autour de Termonde et de Malines.

A remarquer aussi que dans les villes, bien que la mortalité fût un peu moins accentuée que dans les milieux ruraux, le nombre des décès y restait relativement considérable (1).

La même répartition par commune pour la période 1955-1957 (*fig. 10*) (2) comparée à celle de 1880, fait apparaître, comme pour les cartes des taux de mortalité, le changement considérable survenu dans ce domaine.

Ce qui frappe le plus, c'est la diminution de la grandeur des cercles dans la partie flamande du pays. Sans doute, les progrès de l'hygiène ont-ils dans cette région comme partout en Belgique contribué à améliorer grandement la situation. Mais la population flamande a dans son ensemble conservé une structure jeune, ce qui n'est pas le cas en général en Wallonie. En Flandre, les communes, malgré une poussée démographique très marquée, présentent en 1955-1957 des chiffres de décès nettement inférieurs à ceux de 1880.

De même les grandes villes du pays — lesquelles ont pourtant enregistré une augmentation considérable de population — ont en 1955-1957 un nombre de décès inférieur à celui de 1880. Par contre, à leur périphérie, il y a des communes en augmentation par rapport à 1880, en relation avec leur croissance démographique de faubourg. Même constatation pour les agglomérations industrielles.

En particulier, le cas de la Campine atteste aussi de l'importance d'une structure par âge favorable : en effet, bien que sa population ait, depuis 1880, augmenté dans des proportions énormes, ses communes continuent de présenter les mêmes nombres de décès qu'en 1880.

Enfin, la Wallonie dont on connaît l'appauvrissement démographique, ne marque pas sur la carte de 1955-1957 une diminution aussi apparente que la Flandre. Cet état de choses est en relation avec les taux moindres de natalité et surtout avec le vieillissement bien connu de sa population (3).

\* \* \*

## LE MOUVEMENT NATUREL DE LA POPULATION.

Comme il a été suggéré par ailleurs, il paraît intéressant, en guise de conclusion et sur la base des éléments des données de ce Commentaire, d'apprécier la résultante des deux facteurs démographiques étudiés — natalité et mortalité — à savoir le taux d'accroissement naturel de la population belge.

(1) A preuve les quelques données statistiques ci-après pour 1880 : Anvers 4.973 décès; Bruxelles 4.372; Gand 3.829; Liège 2.896; Bruges 1.138; Courtrai 716; Ostende 587; Roulers 443; Furnes 200; Huy 245; Namur 585 Arlon 129; Bastogne 39.

(2) Les cartes des figures 9 et 10 sont publiées en couleurs aux planches 69 et 70 de l'*Atlas du Survey National*.

(3) Voir aussi les graphiques de la figure 13 hors texte.

Depuis 1880, l'excédent du nombre des naissances sur celui des décès a évolué comme suit :

**TABLEAU XXIV. — Evolution de l'excédent du nombre des naissances sur celui des décès.**

56.855	pour la période	1881-1890
64.534	pour la période	1891-1900
71.756	pour la période	1901-1910
20.997	pour la période	1911-1920
48.669	pour la période	1921-1930
17.874	pour la période	1931-1947
41.051	pour la période	1948-1957 (1)

Ces données établissent que l'accroissement naturel s'est accentué régulièrement depuis 1880 et a été le plus important durant la période de 1901 à 1910 (2). Les deux guerres mondiales l'ont naturellement amoindri considérablement. Mais en 1920, il remontait à 61.551, donc à un niveau malgré tout inférieur à celui d'avant 1910. A partir d'alors, il n'a cessé de diminuer fortement pour tomber en 1925 à 53.621, en 1930 à 46.874, puis s'affaiblir considérablement pour atteindre 24.172 en 1935 et 15.864 en 1939 à la veille de la seconde guerre mondiale. Par contre après celle-ci — et compte tenu cette fois de l'accroissement moyen annuel de 4.620 chez les étrangers inscrits au Registre des Etrangers — il est remonté à 36.500 pour la période de 1948-1957.

L'accroissement naturel par région linguistique se présente comme suit (*voir Tableau XXV*).

**TABLEAU XXV. — Evolution de l'accroissement naturel de la population par région linguistique.**

	1880	1910	1930	1947	1954	1955	1956	1957
Région flamande . . .	22.634	44.212	39.361	32.842	36.745	35.294	36.447	37.434
Région wallonne . . .	20.347	14.923	5.411	2.802	4.723	3.331	3.909	5.381
Arr. de Bruxelles . . .	6.278	6.230	2.102	1.199	1.865	1.857	1.809	2.337

De ces données, il saute aux yeux que si, en ce qui regarde l'accroissement naturel, la situation est favorable dans la région flamande, elle est au contraire lamentable en Wallonie, surtout si l'on sait que dans celle-ci, une part de cet accroissement est — comme on l'a démontré antérieurement — imputable à la présence des étrangers installés depuis peu sur le sol belge. Quoi qu'il en soit, il faut enregistrer toutefois une légère tendance à l'aug-

(1) Depuis 1948, il est tenu compte du mouvement de la population inscrite au Registre des Etrangers.

(2) Voir L. DE SMET. — *La Belgique : Population et Démographie* in *Semaine Internationale de Géographie*, Bruxelles, 3-10 août 1958.

mentation au cours de ces toutes dernières années tant en région wallonne que dans l'arrondissement de Bruxelles (1).

La carte de la *figure 11* établie par le Service du Survey National sur la base d'une étude de la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne (S.N.P.P.T.) (2) illustre bien la réalité schématique de cette allure régionale du mouvement naturel de la population. Elle donne par commune et en nombre absolu pour les années 1954 et 1955 les soldes positifs ou négatifs dudit mouvement naturel.

Il va de soi que cette carte reflète dans l'ensemble les modalités régionales du phénomène de l'accroissement naturel telles qu'elles ont été décrites plus haut. Mais en outre, elle révèle que, même en région flamande, toutes les communes sont loin de bénéficier de la même expansion démographique et qu'en Wallonie la situation n'est pas critique dans toutes les communes.

TABLEAU XXVI. — Le mouvement naturel de la population par commune.

<i>Mouvement naturel</i>	<i>Communes en déclin (—)</i>	<i>Communes en croissance ou statu quo (+ ou —)</i>	<i>Nombre total de communes</i>	<i>Solde négatif pour la province</i>	<i>Solde positif pour la province</i>
Anvers . . . . .	2	149	151	— 6	21.429
Brabant . . . . .	77	271	348	— 3.170	11.703
Flandre occidentale . . . . .	9	244	253	— 93	15.478
Flandre orientale . . . . .	23	274	297	— 648	13.236
Hainaut . . . . .	183	260	443	— 2.364	5.320
Liège . . . . .	117	252	369	— 2.484	3.796
Limbourg . . . . .	4	202	206	— 14	17.843
Luxembourg . . . . .	53	180	233	— 252	2.366
Namur . . . . .	103	263	366	— 502	2.277
	571	2.095	2.666	— 9.633	93.448

Ainsi le Tableau XXVI montre que 2.095 communes sur 2.666 sont en croissance ou au *statu quo*, que par contre 571 sont en déclin dont 509 en Wallonie. Néanmoins, 955 communes wallonnes ont encore un bilan équilibré ou en croissance. Un tel état de choses est toutefois loin d'être encourageant.

Au nord de la frontière linguistique au contraire, 62 communes seulement sont en décroissance. En outre, parmi elles, 14 font partie de l'arrondissement de Bruxelles — de l'agglomération bruxelloise surtout. Enfin, c'est la Flandre orientale qui accuse le plus grand nombre de soldes négatifs (23) de l'ensemble des régions flamandes.

(1) Cette dernière constatation est confirmée — voire renforcée — dans une étude récente parue depuis la rédaction du présent Commentaire (L. BAUVIR, *Où en est la démographie wallonne*, Revue du Conseil Economique Wallon, n° 42, janvier-avril 1960, pp. 38-51), et faisant état de l'augmentation du taux de reproduction en Wallonie pour les années 1947, 1956, 1957 et 1958 : « Une telle amélioration du taux de reproduction signifie incontestablement qu'un véritable revirement est en train de s'opérer dans la mentalité wallonne » (p. 39).

(2) Cette carte est publiée en couleurs à la planche 63 de l'Atlas du Survey National.

TABLEAU XXVII. — Le mouvement naturel de la population par arrondissement.

<i>Arrondissements</i>	<i>Gain de population</i>	<i>Nombre de communes en augmentation</i>	<i>Arrondissements</i>	<i>Gain de population</i>	<i>Nombre de communes en augmentation</i>
Anvers . . . . .	9.886	58	Tielt . . . . .	1.334	19
Hasselt . . . . .	8.945	67	Namur . . . . .	1.038	93
Turnhout . . . . .	8.871	52	Audenarde . . . . .	917	52
Bruxelles . . . . .	6.328	105	Eeklo . . . . .	840	15
Maaseik . . . . .	4.907	36	Dinant . . . . .	796	91
Louvain . . . . .	4.881	109	Soignies . . . . .	774	24
Courtrai . . . . .	4.600	44	Thuin . . . . .	688	50
Alost . . . . .	4.177	76	Neufchâteau . . . . .	668	50
Tongres . . . . .	3.991	97	Dixmude . . . . .	655	26
Malines . . . . .	3.472	39	Bastogne . . . . .	598	30
Bruges . . . . .	3.073	42	Nivelles . . . . .	494	51
Gand . . . . .	2.531	70	Furnes . . . . .	488	25
Termonde . . . . .	2.482	27	Philippeville . . . . .	443	57
Saint-Nicolas . . . . .	2.289	28	Arlon . . . . .	435	17
Roulers . . . . .	2.230	20	Tournai . . . . .	432	45
Charleroi . . . . .	1.851	49	Waremmes . . . . .	351	44
Liège . . . . .	1.712	83	Marche . . . . .	344	35
Ostende . . . . .	1.705	26	Virton . . . . .	321	31
Verviers . . . . .	1.481	73	Huy . . . . .	252	35
Ypres . . . . .	1.393	42	Ath . . . . .	231	24
Mons . . . . .	1.344	46			

Les données statistiques par arrondissement du Tableau XXVII font apparaître que parmi les soldes positifs, ce sont ceux de la partie flamande du pays qui concernent le plus grand nombre de communes et qui sont, quantitativement, les plus importants. Ce sont les arrondissements d'Anvers, de Hasselt et de Turnhout qui viennent en tête, marquant ainsi une prééminence nette de la Campine. Les accroissements sont d'ailleurs proportionnellement aussi importants dans les autres arrondissements des provinces d'Anvers et de Limbourg, sauf respectivement dans deux et quatre communes lesquelles sont en décroissance. A remarquer que deux des quatre communes limbourgeoises en question sont en Hesbaye sèche près de la frontière linguistique et d'expression wallonne.

Les soldes positifs sont encore importants en Flandre intérieure, tant dans la région de Courtrai, Roulers, Tielt et Bruges que dans les vallées de l'Escaut et de la Dendre. Ils le sont nettement moins dans les Polders du Veurne-Ambacht et autour d'Ypres, Eeklo, Saint-Nicolas-Waes, où il n'y a aucune commune en déclin, de même dans les arrondissements de Bruxelles, de Louvain et dans celui de Tongres, où ici, comme déjà dit, apparaissent même quelques soldes négatifs.

En Wallonie, les accroissements en chiffres absolus sont faibles partout. Mais la situation est différente suivant que l'on considère le sillon industriel Haine-Sambre-Meuse-Vesdre, et les régions au nord et au sud de ce sillon. C'est dans ce dernier que les soldes positifs sont les plus forts sauf dans le pays de Huy et dans quelques communes, telles que Liège,

Seraing, Herstal et Verviers. Dans ce sillon industriel, le mouvement naturel positif est avantageusement influencé par la présence des étrangers.

Au sud de ce sillon, il y a pour ainsi dire partout des soldes positifs, même d'une certaine importance çà et là, donnant ainsi le spectacle encourageant de communes en expansion démographique appréciable. C'est particulièrement le cas dans l'Entre-Vesdre-et-Meuse et dans quelques petits centres du Condroz, d'Ardenne et de la Lorraine belge, Dinant, Bertrix, Bastogne et Arlon étant en tête.

Si l'on considère les données du Tableau XXVIII des soldes négatifs par arrondissement, ce sont le Hainaut septentrional, le Brabant wallon et la Hesbaye qui se singularisent le plus, autant de régions où d'ailleurs le vieillissement de la population est le plus intense. C'est le Hainaut qui a le triste privilège d'avoir le plus grand nombre de communes à soldes négatifs, suivi par les provinces de Namur et de Liège.

TABLEAU XXVIII. — Soldes négatifs du mouvement naturel de la population par arrondissement

<i>Arrondissements</i>	<i>Perte de population</i>	<i>Nombre de communes en déclin</i>	<i>Arrondissements</i>	<i>Perte de population</i>	<i>Nombre de communes en déclin</i>
Bruxelles . . . . .	2.606	14	Neufchâteau . . . . .	69	17
Liège . . . . .	1.231	29	Marche . . . . .	68	15
Namur . . . . .	647	37	Virton . . . . .	68	13
Soignies . . . . .	603	25	Louvain . . . . .	67	10
Tournai . . . . .	566	37	Furnes . . . . .	30	4
Nivelles . . . . .	497	53	Arlon . . . . .	29	5
Verviers . . . . .	485	15	Courtrai . . . . .	21	2
Huy . . . . .	422	38	Dixmude . . . . .	20	1
Charleroi . . . . .	380	22	Bastogne . . . . .	18	3
Mons . . . . .	376	32	Eeklo . . . . .	17	2
Waremmé . . . . .	346	35	Alost . . . . .	16	5
Ath . . . . .	340	37	Ostende . . . . .	15	1
Gand . . . . .	277	10	Tongres . . . . .	9	3
Termonde . . . . .	259	1	Ypres . . . . .	7	1
Thuin . . . . .	201	30	Hasselt . . . . .	5	1
Dinant . . . . .	150	40	Malines . . . . .	4	1
Philippeville . . . . .	105	26	Anvers . . . . .	2	1
Audenarde . . . . .	79	5			

Au sud du sillon industriel, il y a en effet un nombre appréciable de communes à soldes négatifs.

Toutefois, c'est le Brabant qui, accuse, en chiffres absolus, les pertes les plus élevées. Cela affecte la partie wallonne de la province sans doute, mais surtout l'agglomération bruxelloise.

D'une manière générale d'ailleurs, toutes les grandes villes du pays — sauf Anvers — présentent des déficits importants. Le phénomène bruxellois de perte par mouvement naturel du centre de l'agglomération et de gain à la périphérie se retrouve dans l'agglomération liégeoise, la gantoise, la verviétoise. A Charleroi, c'est déjà beaucoup moins accusé; la perte

y est insignifiante par rapport au gain de l'ensemble du pays de Charleroi. La décroissance de l'agglomération gantoise tranche beaucoup moins par rapport à son environnement à soldes positifs relativement assez faibles parmi les soldes positifs élevés du pays flamand en général. Quant à Anvers, c'est là que l'accroissement naturel donne les soldes parmi les plus élevés de la Belgique, tant sur le territoire urbain de la métropole que dans les communes périphériques.

Dans la partie flamande du pays, les soldes négatifs sont rares et de faible valeur. Ils se localisent surtout dans le Veurne-Ambacht et au nord de Gand (1).

\* \* \*

Si l'on ne considérait que le mouvement naturel de la population belge tel qu'il vient d'être esquissé, on serait en droit de penser que si des communes sont en expansion démographique, d'autres un peu partout dans le pays seraient au contraire en très net déclin et avec le temps menacées de disparition pure et simple. Mais il y a la compensation possible de l'immigration, ou arrivée de nouveaux habitants originaires de régions belges ou de l'étranger.

Il ne peut être question ici d'aborder le problème de l'influence des mouvements migratoires définitifs sur le mouvement naturel. Qu'il suffise toutefois de remarquer que si dans l'ensemble il y a compensation du déficit du mouvement naturel, c'est dans les communes de plus de 500 habitants; mais dans les autres, au lieu d'une compensation des soldes négatifs, il peut y avoir aggravation de la situation par le fait d'une émigration d'un certain nombre d'habitants. Il est inutile d'insister sur la gravité de tels cas — lesquels sont assez nombreux — et sur la nécessité et l'urgence qu'il y a à organiser sur le plan de l'aménagement

(1) Il n'est pas sans intérêt de relever les soldes en chiffres absolus d'un certain nombre de communes belges.

Parmi les soldes communaux négatifs par mouvement naturel, les plus élevés sont ceux de certaines communes de l'agglomération bruxelloise (Bruxelles 1.093, Anderlecht 235, Molenbeek-Saint-Jean 166, Ixelles 256, Saint-Gilles 393, Saint-Josse-ten-Noode 102, Schaerbeek 173), et ceux des villes suivantes : Gand 102, Renaix 62, Charleroi 54, Lessines 112, Soignies 95, Tournai 194, Huy 119, Liège 696, Seraing 240, Verviers 263, Eupen 30.

Mais des communes moins importantes subissent une perte proportionnellement plus grave encore. Ainsi en est-il, en pays flamand de Bertem avec 34, Zevekote 15, Alveringem 15, Bassevelde 12, Wachtebeke 21, Zaffelare 47, Ledeborg 70, Sint-Kruis-Winkel 17, et en Wallonie, d'Ath avec 21, Arc-Ainières 17, Flobecq 40, Ellezelles 28, Grandglise 15, Ostiches 17, Quevaucamps 21, Manage 43, Courcelles 52, Fayt-lez-Manage 22, Gosselies 24, Jumet 45, Monceau-sur-Sambre 26, Ransart 28, Audregnies 21, Blangies 53, Jemappes 17, Neufvilles 96, Nimy 26, Saint-Ghislain 14, Warquignies 19, Ecaussines-Lalaing 15, Marchelez-Ecaussines 20, Ottignies 20, Braine-le-Comte 42, Ecaussines-d'Enghien 57, Haine-Saint-Paul 66, Houdeng-Goegnies 55, Roeulx 23, Carnières 36, Antoing 19, Grandmetz 12, Néchin 21, Vaulx-lez-Tournai 21, Bonsecours 21, Celles 23, Chapelle-à-Wattines 15, Mourcourt 16, Peruwelz 44, Pottes 24, Willaupuis 45, Hamoir 14, Amay 28, Antheit 28, Ben-Ahin 17, Tihange 49, Villers-le-Bouillet 25, Anthisnes 14, Bellaire 18, Esneux 27, Herstal 31, Jemeppe-sur-Meuse 26, Mons-lez-Liège 39, Tilff 35, Lierneux 12, Limbourg 13, Theux 12, Andrimont 60, Petit-Rechain 14, Spa 15, Ensival 47, Ambresin 12, Avernas-le-Bauduin 13, Haneffe 13, Jeneffe 16, Latinne 14, Crehen 12, Fallais 36, Geer 23, Remicourt 18, Saint-Georges 50, Grand-Halleux 12, Chiny 14, Alle 10, Scy 11, Wanlin 10, Andenne 14, Ligny 15, Spy 14, Champion 28, Faulx 13, Haillot 14, Saint-Servais 15, Pesche 14.

Parmi les nombreuses communes belges connaissant une poussée démographique considérable par mouvement naturel, citons pour les régions flamandes Deurne 651, Merksem 489, Mortsel 405, Schooten 492, Wilrijk 423, Anvers 444, Berchem 529, Borgerhout 425, Baelen 390, Geel 671, Herenthals 456, Mol 691, Beerse 308, Turnhout 774, Kessel-Lo 299, Bruges 410, Harelbeke 346, Courtrai 544, Waregem 354, Zwevegem 234, Ostende 625, Roulers 607, Alost 601, Zele 303, Saint-Nicolas 402, Genck 1.974, Hasselt 1.027, Saint-Trond 399, Zonhoven 380, Diepenbeek 311, Feusden 386, Koersel 455, Leopoldsburg 344, Zolder 408, Houthalen 520, Lommel 633, Overpelt 315. Dans l'agglomération bruxelloise, il faut signaler les communes d'Evere 216, Vilvorde 301, Uccle 230, Woluwé-Saint-Lambert 237 et Woluwé-Saint-Pierre 293, et pour la Wallonie, Châtelineau 234, Marcinelle 156, Farciennes 140, Marchienne-au-Pont 174, Flénu 130, Hensies 165, Quaregnon 146, Boussu 167, Péronnes 130, Manage 167, Ressaix 122, Cheratte 122, Arlon 136.

économique du territoire la lutte contre la menace implacable de disparition totale à échéance plus ou moins rapprochée de communes se trouvant dans une situation aussi tragique.

## ETRANGERS.

Les deux cartes de la planche 26 consacrées aux étrangers ont un triple objectif : à savoir : faire apparaître pour 1910 et 1947, d'abord le pourcentage par arrondissement du nombre des étrangers rapporté à la population totale (fond des cartes en couleurs); ensuite, la répartition par commune du nombre absolu des étrangers (cercles noirs et, pour les grosses agglomérations, circonférences rouges); enfin, pour le Royaume, les pourcentages des étrangers par nationalité par rapport à la population étrangère totale (graphiques des légendes).

Ces deux cartes expriment par conséquent deux étapes de l'évolution du nombre et de la répartition géographique des étrangers en Belgique.

Quant au nombre d'abord, constatons qu'en 1910 (voir le graphique de la planche 26), le sol belge avait accueilli 254.547 étrangers, soit 34 ‰ de la population totale; en 1947, 367.619 ou 43 ‰; en 1954 — d'après le dernier Recensement général des Etrangers — 379.528, soit à peu près la même proportion qu'en 1947; enfin en 1956 — d'après un calcul basé sur les mouvements migratoires externes et sur le mouvement national de la population non autochtone — 434.976 étrangers, soit 49 ‰.

Par conséquent, la proportion a été en augmentation de 15 ‰ de 1910 à 1956, soit de 180.000 personnes environ en 46 années, ou en moyenne de 4.000 par année.

Mais cette augmentation est loin d'avoir été régulière. En effet, de 1910 à 1947, elle s'est opérée au rythme moyen annuel de 3.000 personnes; de 1947 à 1954, à celui de 1.700 environ, marquant un ralentissement appréciable, pour passer au rythme de 27.000 de 1954 à 1956, accusant ainsi une augmentation considérable en rapport avec une accentuation massive de l'appel de main-d'œuvre dans l'industrie charbonnière (1).

Considérée de plus près encore, cette évolution n'a même pas été continue dans le sens de l'augmentation. En effet, de 1910 à 1920, le nombre des étrangers a diminué de 105.000 unités. Ce n'est qu'à partir de 1920 que la statistique enregistre une augmentation continue, se présentant comme suit : de 1920 à 1930, accroissement annuel moyen de 16.700, de 1930 à 1938 de 2.500, de 1938 à 1947 de 3.000, pour reprendre de 1947 à 1956 le rythme extrêmement irrégulier rapporté ci-dessus (2).

La répartition par nationalité, d'après les graphiques de la légende des deux cartes de la planche 26, a subi de profondes modifications de 1910 à 1947.

(1) Voir aussi les graphiques de la figure 13.

(2) Evolution du nombre des étrangers rapporté à la population totale de la Belgique. (D'après I.N.S., Bulletin de Statistique, avril 1955, p. 741.)

Années	Nombre	Proportion	Différence (chiffres arrondis)
1910	254.547	34 ‰	> - 14 ‰ ou - 105.000 = - 10.000 par an.
1920	149.677	20 ‰	> + 19 ‰ ou + 167.000 = + 16.700 par an.
1930	317.452	39 ‰	> + 2 ‰ ou + 22.000 = + 2.800 par an.
1938	339.799	41 ‰	> + 2 ‰ ou + 26.000 = + 2.000 par an.
1947	367.619	43 ‰	> 0 ‰ ou 12.000 = + 1.700 par an.
1954	379.528	43 ‰	> + 6 ‰ ou + 55.000 = + 27.000 par an.
1956	434.976	49 ‰	

En 1910 (1), il y avait, par ordre décroissant d'importance numérique 83.719 Français, 70.950 Néerlandais, 54.056 Allemands, 10.367 Luxembourgeois, 7.491 Russes, 6.974 Britanniques, 5.927 Austro-hongrois, 4.490 Italiens, 2.335 Suisses et 8.238 ressortissants de nationalités diverses ou inconnues — dont 126 Africains, 989 Asiatiques et 1.966 originaires des Amériques. A cette époque, les Français occupent la première place avec 329 ‰ de la population étrangère totale, suivis par les Néerlandais avec 279 ‰, les Allemands avec 214 ‰ et les Luxembourgeois avec 41 ‰. Autrement dit, la population étrangère installée en Belgique provient alors pour près des 9/10 des pays limitrophes (2).

En 1947 (3), la répartition est tout autre : 84.134 Italiens, 66.416 Français, 63.700 Néerlandais, 58.542 Polonais, 14.067 Allemands, 10.328 Britanniques, 9.446 Luxembourgeois, 9.173 Russes, 5.587 Tchèques, 4.233 Yougoslaves, 4.177 Hongrois, 4.023 Suisses, 3.245 Espagnols, 1.926 Roumains, 1.270 Grecs, 6.858 autres Européens, 1.848 Africains, 3.196 de nationalités américaines diverses, 1.343 Asiatiques, 77 Océaniens et 14.030 de nationalité inconnue. Cette fois, les Italiens prennent la première place avec 229 ‰ de la population étrangère totale; viennent ensuite les Français avec 182 ‰, les Néerlandais avec 173 ‰ et les Polonais avec 159 ‰, les autres étant loin derrière ceux-là (4).

Le grand nombre des Italiens et des Polonais affirme l'importance numérique de l'effectif des étrangers appelés dans notre industrie charbonnière. A noter aussi la très forte régression du nombre des Allemands surtout, puis aussi de celui des Français, des Néerlandais et des Luxembourgeois, régression résultant de ce que ces ressortissants sont rentrés nombreux dans leurs pays d'origine à l'occasion des deux guerres mondiales. A remarquer de même la présence d'Européens de l'Est et du Sud, surtout des Polonais comme déjà dit, mais aussi des Tchèques, Roumains, Yougoslaves et Hongrois en lieu et place des Austro-hongrois de 1910, mais en beaucoup plus grand nombre que ces derniers. Retenons enfin l'accroissement appréciable du nombre des Russes, des Grecs, des Suisses et des Britanniques et l'augmentation plus faible de celui des Africains, des Asiatiques et des ressortissants des Amériques.

La répartition géographique des étrangers envisagée ici conjointement quant au nombre et quant au pourcentage (5), montre d'appréciables modifications de 1910 à 1947.

En 1910, sur un total de 254.547, la Wallonie comptait 102.572 étrangers contre 88.409 dans la partie flamande du pays et 63.566 dans l'arrondissement de Bruxelles. Les pôles principaux d'attraction étaient réduits à trois (marqués par les circonférences rouges), à savoir, par ordre décroissant d'importance, les agglomérations bruxelloise (59.686), anversoise (47.307) et liégeoise (26.299) totalisant ensemble 52,3 % de la population étrangère totale. Beaucoup moins importants étaient les centres carolorégien (8.419) et gantois (4.171). Ainsi donc, si les régions industrielles peuvent être considérées comme élément d'attraction, elles ne le sont que dans une faible mesure; c'est le commerce, les affaires, l'administration voire les relations extérieures sur le plan consulaire et d'ambassade dont l'influence était

(1) I.N.S. — *Répartition de la Population étrangère d'après le pays de nationalité en 1900, 1920, 1930, 1938, 1947 et 1954*. Bulletin de Statistique, avril 1955, n° 4.

(2) Les autres sont en proportion infime : Russes 29 ‰, Britanniques 27 ‰, Austro-hongrois 23 ‰, Italiens ‰, Suisses 9 ‰ et nationalités diverses ou inconnues 31 ‰.

(3) I.N.S., *Ibidem* et *Recensement Général de la Population, de l'Industrie et du Commerce au 31 décembre 1947*, tome IV, p. 57.

(4) Allemands 38 ‰, Britanniques 28 ‰, Luxembourgeois 26 ‰, Russes 25 ‰, Tchèques 15 ‰, Yougoslaves 12 ‰, Hongrois 11 ‰, Suisses 11 ‰, Espagnols 9 ‰, Roumains 5 ‰, Grecs 3 ‰, autres Européens 9 ‰, Africains 5 ‰, nationalités américaines diverses 9 ‰, Asiatiques 4 ‰, Océaniens 2 ‰, nationalités inconnues 55 ‰.

(5) Par la prise en considération des cercles par commune et des teintes par arrondissement sur les deux cartes de la planche 26.

manifestement prédominante, à preuve l'importance prise au sein de ces agglomérations par certaines communes : Anvers (38.708), Bruxelles (19.004) (1), Liège (16.871). Les données statistiques par arrondissement confirment, pour une grande part, ces constatations, mais en suggèrent d'autres en plus. En effet, l'arrondissement de Bruxelles comptait 63.566 étrangers, celui d'Anvers 53.869 et celui de Liège 30.405. Venaient ensuite les arrondissements à structure essentiellement et uniquement industrielle : Charleroi (10.712) pour le pays de Charleroi, Thuin (6.054) et Soignies (2.890) pour la région du Centre, Mons (7.189) pour le Borinage, Namur (3.482) pour la Basse-Sambre, Gand (5.210) pour la région textile gantoise et Verviers (14.775) pour la région textile verviétoise. Mais, la carte révèle l'intensité de la fixation des étrangers dans les régions frontalières, surtout le long des frontières franco-belge et belgo-luxembourgeoise, nettement moins le long de la frontière hollando-belge. L'industrie n'est qu'en partie responsable de cet état de choses; il y a en outre l'habitude prise par des ressortissants frontaliers étrangers de s'installer de notre côté de la frontière, attirés par le bon marché des immeubles et du coût de la vie en 1910. Tel est le cas pour les arrondissements de Tournai (7.838), d'Arlon (5.602), de Turnhout (3.474), de Maaseik (3.406), de Courtrai (3.350) et aussi celui déjà cité de Verviers (14.775). Tous les autres arrondissements avaient moins de 3.000 étrangers.

*En 1947* sur un total de 367.619 étrangers, plus de la moitié résidaient en Wallonie, la partie flamande du pays en comptait 102.120 et l'arrondissement de Bruxelles 75.671.

*De 1910 à 1947*, d'importants changements se sont opérés dans la répartition régionale.

Six pôles d'attraction principaux s'observent en 1947 : d'abord les trois de 1910, à savoir : ceux des agglomérations bruxelloise (70.880), anversoise (34.562) et liégeoise (44.344) en augmentation (sauf Anvers) par rapport à 1910; ensuite ceux des bassins industriels hennuyers, le pays de Charleroi (28.490), le Centre (6.805) et le Borinage (13.765), tous trois à peine apparents sur la carte de 1910 et devenus en 1947 régions d'installation des ouvriers mineurs étrangers; même constatation pour les communes charbonnières du Limbourg (21.121) non portées sur la carte de 1910, le bassin houiller n'étant pas encore en exploitation à cette époque; enfin l'agglomération gantoise (4.860) reste pratiquement inchangée, alors que la verviétoise est en diminution. Quant aux régions frontalières, elles sont localement en augmentation mais plus souvent en régression par rapport à 1910.

La répartition par arrondissement du nombre absolu des étrangers souligne ces observations. En effet, en 1947, les arrondissements de Bruxelles et de Liège comptaient respectivement 75.671 et 53.835 étrangers, soit 20,6 % et 14,7 % de la population étrangère en Belgique. Citons ensuite ceux de Charleroi (41.331 ou 11,2 %) pour le pays de Charleroi; celui d'Anvers (40.073 ou 10,9 %); ceux de Hasselt (15.706), de Tongres (7.752) et de Maaseik (4.893), soit 29.351 ou 8,1 % pour la Campine; ceux de Soignies (15.016) et de Thuin (10.513), soit 25.629 ou 7 % pour la région du Centre, celui de Mons (21.789 ou 5,9 %) pour le Borinage; celui de Verviers (13.096 ou 3,6 %) est en régression nonobstant l'accroissement du territoire résultant du rattachement des cantons rédimés d'Eupen, de Malmédy et de Saint-Vith. Bref, au total, ces neuf arrondissements ont donc par leur activité économique — industrie et commerce surtout — attiré sur leur territoire 78,2 %, soit près des 4/5 du nombre des étrangers fixés en Belgique en 1947. Ajoutons en outre quelques autres arrondissements avec plus de 3.000 personnes étrangères : celui de Namur (7.325) pour la Basse-Sambre, celui de Gand (6.141), ceux de Tournai (6.342), Courtrai (4.964), Turnhout (4.443) et Arlon (3.055) pour les régions frontalières.

(1) Et certains de ses faubourgs : Schaerbeek (6.780), Ixelles (6.684), Saint-Gilles (6.020), Anderlecht (4.656), Molenbeek-Saint-Jean (3.879), Saint-Josse-ten-Noode (3.814).

Signalons que, comme en 1910, il y a, en 1947 au sein de ces arrondissements, des communes à gros effectifs étrangers. C'est le cas pour Anvers (21.789), Bruxelles (15.597), Liège (13.279), Genk (11.334), Schaerbeek (11.034), Ixelles (8.571), Saint-Gilles (6.162), Seraing (5.713), Anderlecht (4.717), Uccle (4.492), Gand (3.907) et Châtelineau (3.537).

A noter que dans vingt communes belges, le nombre des étrangers représente de 20 à 50 % de la population totale (1). Ce nombre atteint même 50,9 % à Micheroux (province de Liège) et à 61,84 % à Vucht (province de Limbourg). A part Baerle-Duc, où le pourcentage élevé tient à la situation géographique exceptionnelle (enclave belge en territoire hollandais au nord de la province d'Anvers), toutes ces communes sont essentiellement charbonnières ou au contact immédiat des bassins charbonniers.

Les considérations émises tant pour 1910 que pour 1947 au sujet de la répartition des étrangers par arrondissement nous ont mis sur la voie de l'analyse des deux cartes quant à la signification des teintes de fond, celles-ci, rappelons-le, exprimant par arrondissement le nombre d'étrangers par 1.000 habitants.

La comparaison de ces deux cartes fait apparaître les changements importants décelés par la prise en considération ci-dessus des chiffres absolus.

En 1910, il y avait cinq arrondissements avec plus de 50 ‰ (portés en teintes vertes), à savoir en tête celui d'Arlon avec 136 ‰, puis, par ordre décroissant d'importance, ceux d'Anvers (89 ‰), de Verviers (81 ‰), de Bruxelles (62 ‰), de Liège (57 ‰) et de Maaseik (56 ‰). Tous les autres sont à moins de 50 ‰, ceux de 20 à 50 ‰ étant dans l'ensemble adjacents aux frontières, ceux de moins de 20 ‰ se situant à l'intérieur.

En 1947, le nombre des arrondissements à plus de 50 ‰ est passé à dix, à savoir, en tête, les arrondissements d'industrie charbonnière, ceux de Liège (95,4), Charleroi (95 ‰), Soignies (90), Mons (84), Thuin (78), Hasselt (71,6) et Tongres (56,9). Tous sont en forte augmentation (2).

Certains arrondissements sont en nette régression. Tel est le cas particulier pour celui d'Arlon (76 ‰ contre 136 en 1910), de même pour ceux d'Anvers (51,1 contre 89,1), de Verviers (55,4 contre 81,7), de Virton (29,2 contre 41) et de Bastogne (16,4 contre 36,7). Par contre, quelques-uns ont enregistré au contraire une augmentation appréciable. Ainsi en est-il pour ceux de Namur (34,2 ‰ contre 16,6 en 1910), de Nivelles (25,6 contre 9,2), Ath (33,4 contre 17,2) et Huy (27,2 contre 11,6).

En terminant, constatons — avec l'I.N.S. (3) — qu'en 1947 les communes de 5.000 à 20.000 habitants totalisent le plus d'étrangers (114.038 sur le total de 367.619) et que la proportion par rapport à la population totale augmente avec l'importance du chiffre de la population communale. Ainsi, les communes de moins de 2.000 habitants ont une proportion de 2,28 % alors que celles de plus de 100.000 présentent un pourcentage moyen de 7,36 %.

\* \* \*

(1) A Baerle-Duc (39,95 %), Harchies (27,94 %), Pommeroeul (26,79 %), Pont-de-Loup (36,83 %), Hautrage (33,14 %), Harchies (41,16 %), Tertre (29,06 %), Ressaix (34,65 %), Ehein (25,21 %), Cheratte (31,62 %), Rétinne (36 %), Xhendelesse (27,48 %), Genk (33,48 %), Houthalen (25,37 %), Eisdien (41,17 %), Boussoit (45,89 %), Bray (28,07 %), Estinnes-au-Val (26,77 %), Maurage (29,68 %), Péronnes-lez-Binche (41,40 %).

(2) En 1910 : Charleroi 25,4 %, Liège 57,3, Soignies 18, Mons 27,6, Thuin 44, Hasselt 9,6 et Tongres 20,8.

(3) I.N.S. — *Recensement Général de la Population, du Commerce et de l'Industrie au 31 décembre 1947*, tome IV, tableau de la p. 54.

Il paraît intéressant de voir si des modifications appréciables sont intervenues depuis l'année 1947. C'est chose possible grâce aux données du Recensement Général des Etrangers au 1<sup>er</sup> novembre 1954, fait par l'I.N.S. d'après les fiches statistiques conservées au Ministère de l'Intérieur (1).

De ces données, il ressort que le nombre des étrangers en Belgique a encore augmenté de 1947 à 1954, puisqu'il est passé de 367.619 à 379.528. Mais cet accroissement est relativement minime, la proportion des étrangers par 1.000 habitants étant restée de 43 ‰.

Par contre, la répartition par nationalité de même que la répartition géographique régionale ont subi des changements appréciables.

Ainsi d'abord quant à la nationalité, il s'est produit de 1947 à 1954 une arrivée massive d'Italiens, lesquels sont passés de 84.134 à 161.495. Il s'agit de la main-d'œuvre recrutée pour nos bassins charbonniers du Borinage, du Centre, du pays de Charleroi, de la région liégeoise et de la Campine. Au contraire, toutes les autres nationalités sont moins bien représentées en 1954 qu'en 1947. Tel est le cas pour les Polonais (de 58.642 à 39.927), les Néerlandais (de 63.600 à 49.736), les Français (de 66.416 à 55.297), les Allemands (de 14.067 à 10.607), les Britanniques et Irlandais (de 10.405 à 8.224), les Russes (de 9.173 à 1.445), les Tchèques (de 5.587 à 3.649) et les apatrides (de 14.030 à 9.146). Constatons qu'en particulier nos voisins ne s'installent plus aussi nombreux en Belgique, peut-être parce que les conditions économiques s'étant entre temps améliorées dans leurs pays respectifs, ils n'ont plus trouvé chez nous un maximum suffisant d'avantages.

Plus importants encore sont les changements intervenus dans la répartition géographique des étrangers. C'est ainsi que certains arrondissements enregistrent des augmentations très appréciables. C'est le cas pour les arrondissements charbonniers de Liège (de 53.835 à 66.548), de Charleroi (de 41.331 à 59.333), de Mons (de 21.789 à 36.275) pour le Borinage, de Soignies (de 15.016 à 18.699) et de Thuin (de 10.513 à 13.304) pour la région du Centre et de Hasselt (de 15.706 à 17.413) pour la Campine. Par contre dans d'autres arrondissements, la population étrangère montre une nette tendance à la diminution. Ainsi en est-il pour ceux de Bruxelles (de 75.571 à 58.091), d'Anvers (de 40.073 à 26.533), de Verviers (de 13.096 à 8.268), de Tournai (de 6.342 à 4.900), de Gand (de 6.144 à 4.808), de Saint-Nicolas-Waes (de 2.859 à 1.866). Autrement dit, cette décroissance affecte donc les grandes agglomérations urbaines commerciales et administratives ainsi que les régions frontalières (2). Ailleurs, les changements subis sont de minime importance, tantôt dans le sens de l'accroissement, tantôt dans le sens contraire.

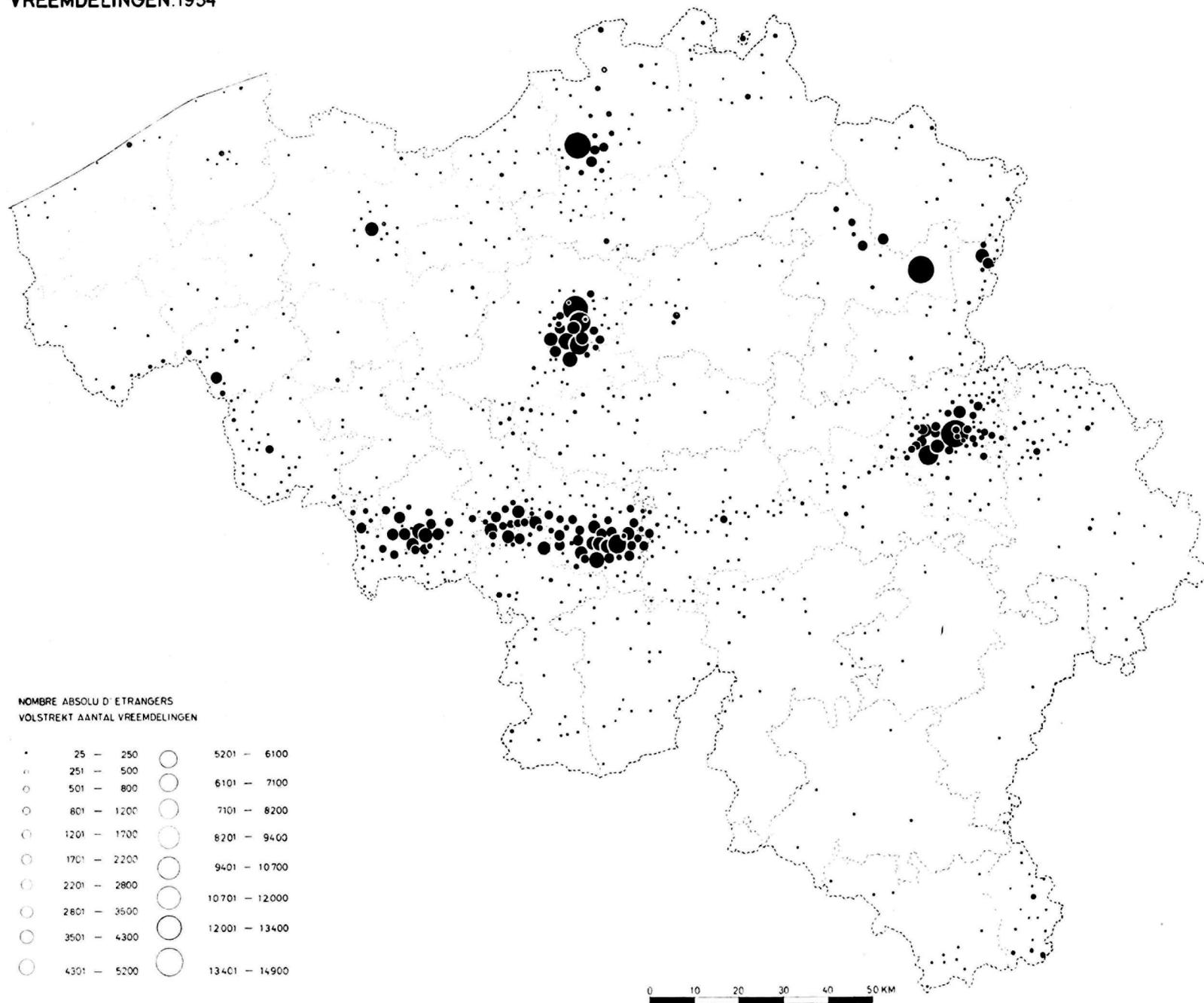
Toutes ces fluctuations sont — cela va de soi — confirmées par les chiffres de la proportion des étrangers par 1.000 habitants, qu'il s'agisse d'augmentation comme dans les arrondissements de Mons (de 84 à 135 ‰), de Charleroi (de 95 à 132 ‰), de Soignies (de 90 à 111 ‰), de Thuin (de 78 à 98 ‰) et de Liège (de 95 à 114 ‰), ou de diminution comme dans ceux de Verviers (de 55 à 35 ‰), d'Anvers (de 51 à 33 ‰), de Bruxelles (de 58 à 43 ‰), de Tournai (de 43 à 33 ‰), d'Eeklo (de 20 à 14 ‰), de Saint-Nicolas-Waes (de 16 à 10 ‰), de Maaseik (de 47 à 42 ‰), d'Arlon (de 75 à 71 ‰) et de Dinant (de 25 à 20 ‰).

(1) I.N.S. — Bulletin de Statistique, avril 1955, n° 4. Statistique des étrangers au 1<sup>er</sup> novembre 1954, pp. 718 et 719.

(2) Arrondissements : Turnhout (de 4.443 à 3.617), Bruges (de 2.466 à 1.826), Ypres (de 2.432 à 2.060), Courtrai (de 4.964 à 4.587), Ostende (de 1.296 à 909), Eeklo (de 1.570 à 1.147), Dinant (de 2.129 à 1.754), Arlon (de 3.055 à 3.018).

Fig. 12.

ETRANGERS. 1954  
VREEMDELINGEN. 1954



Sur le plan communal (*voir fig. 12*) (1), le mouvement de la population étrangère est encore plus saisissant, tant dans le sens de la diminution que dans celui de l'augmentation. Ainsi dans les agglomérations bruxelloise et anversoise, le nombre des étrangers passe respectivement de 70.880 en 1947 à 53.258 en 1954 et de 34.562 à 22.058, soit une diminution très appréciable. Par contre, les agglomérations charbonnières enregistrent un accroissement par endroits très important : celle de Liège passe de 44.344 en 1947 à 53.679 en 1954, le pays de Charleroi de 28.491 à 36.817, le Borinage de 13.765 à 25.682, le Centre de 6.805 à 8.816 et les communes houillères du Limbourg de 21.121 à 23.448. Dans trente communes belges (2), le nombre des étrangers représente de 25 à 50 % de la population totale. Sauf Baerle-Duc, elles sont toutes dans les bassins houillers : c'est l'appel de la main-d'œuvre des charbonnages qui n'a fait que s'accroître. A Micheroux (région liégeoise), le pourcentage s'élève même à 78,65 % et à Vucht (Limbourg) à 59,69 %.

Quoi qu'il en soit, il faut constater que ces fluctuations n'ont en rien modifié la répartition géographique des étrangers : il ne s'est pratiquement plus créé de nouveaux foyers d'immigration en Belgique. La physionomie géographique de cet élément démographique paraît être fixée dans ses traits essentiels, réserve à faire en ce qui concerne les modifications qui pourront résulter de la fermeture en cours des houillères conformément aux décisions de la C.E.C.A. (3) et aussi de l'implantation éventuelle de nouvelles industries.

(1) Les catégories de cette carte sont celles de la planche 26 de l'Atlas. Cette carte est la reproduction en noir de la carte bilingue publiée en couleurs à la planche 72 de l'Atlas du Survey National.

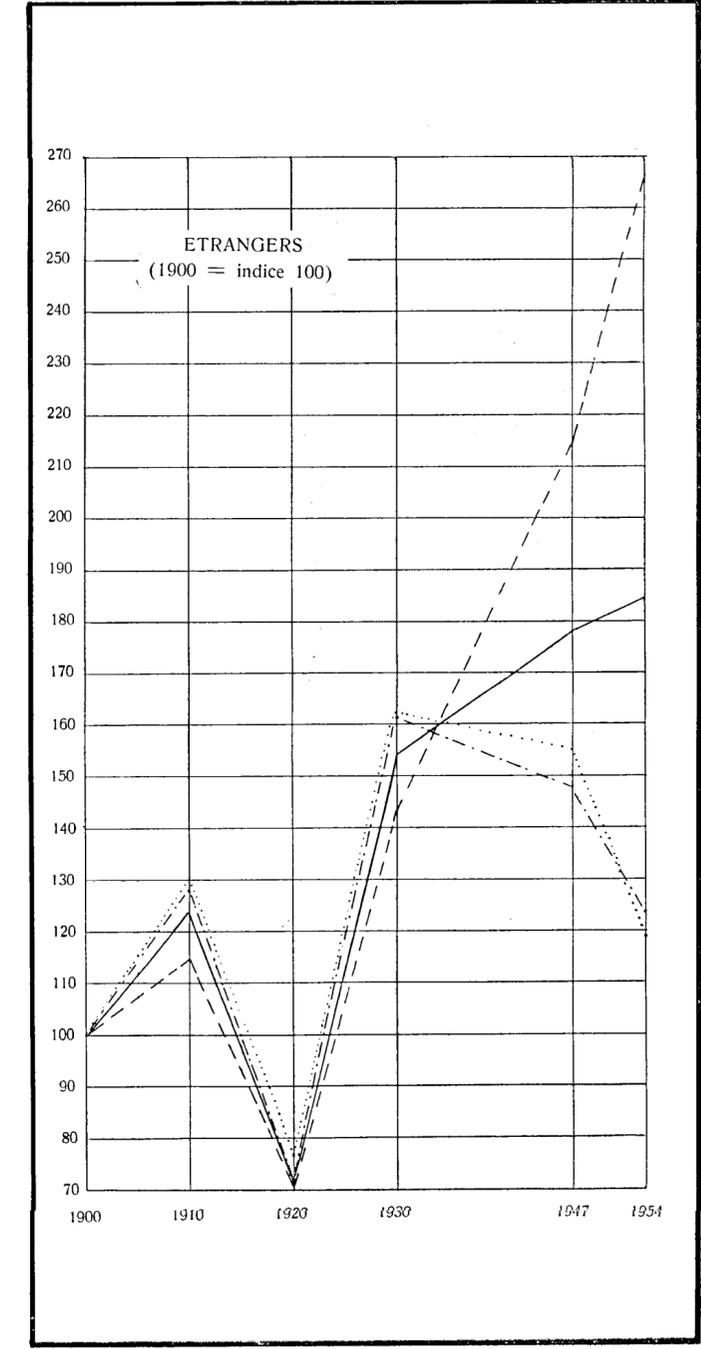
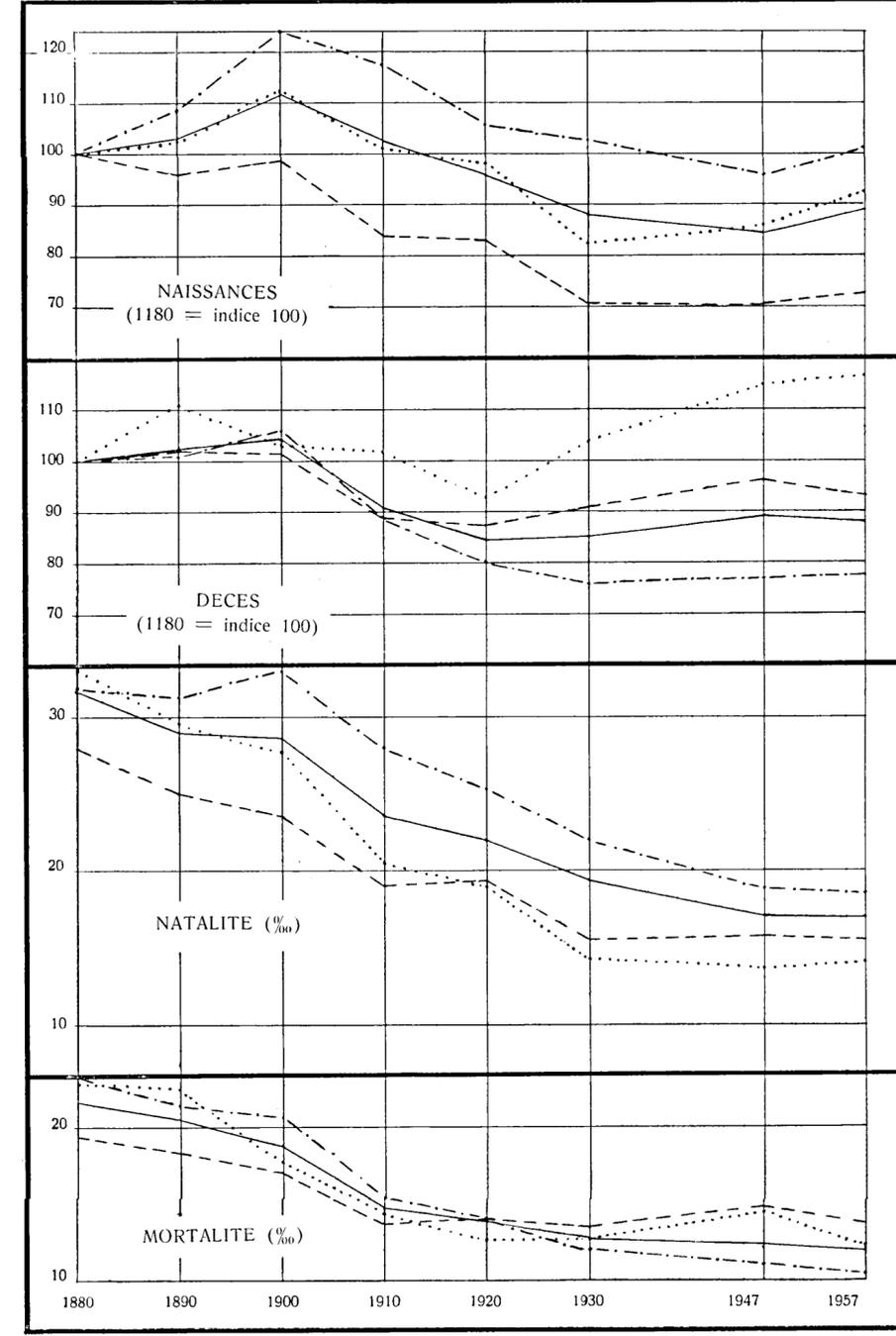
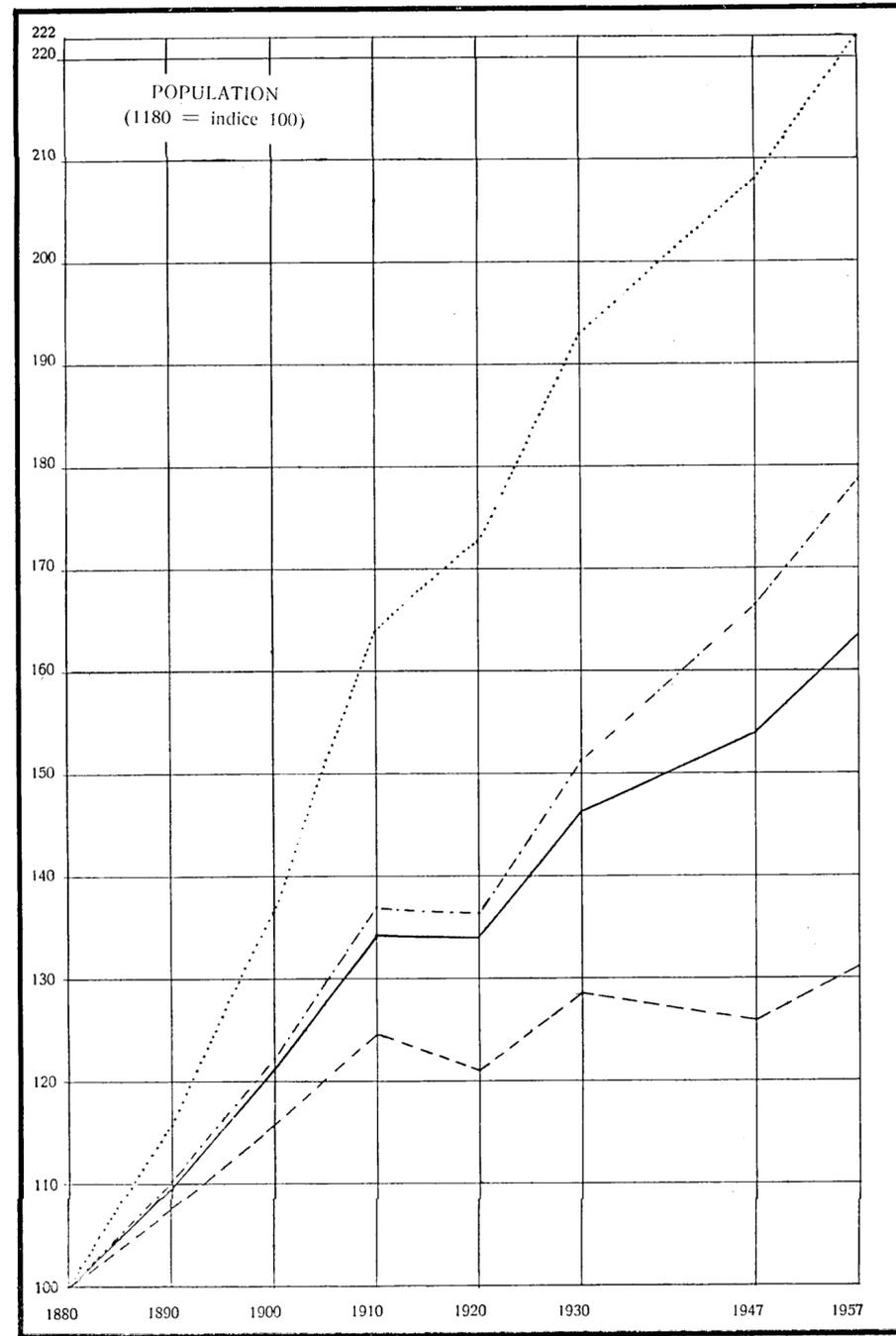
(2) Baerle-Duc (29,88 %), Harchies (25,45 %), Aiseau (40,09 %), Châtelineau (28,42 %), Forchies-le-Marche (28,54 %), Lambusart (41,69 %), Roselies (49,63 %), Flénu (43,88 %), Hautrage (33,52 %), Hensies (53,10 %), Tertre (35,80 %), Boussoit (46,82 %), Bray (29,58 %), Estinnes-au-Val (26,46 %), Maurage (45,37 %), Péronnes-lez-Binche (45,22 %), Saint-Vaast (30,62 %), Strépy-Bracquegnies (20,62 %), Morlanwelz (27,61 %), Flône (31,77 %), Cheratte (28,27 %), Glain (47,86 %), Montegnée (25,11 %), Rétinne (37,45 %), Tilleur (26,40 %), Xhendelesse (26,58 %), Genk (31,30 %), Eisdén (33,69 %).

(3) D'après L. BAUVIR, *op cit.*, p. 48, « ... 10.000 étrangers ont quitté des mines en 1959 ou ont été licenciés. »

FIGURE 13.

LÉGENDE

- Royaume.
- - - Région flamande.
- - - Région wallonne.
- ..... Arrondissement de Bruxelles.



BIBLIOGRAPHIE.

1. BAUVIR, L. — *Où en est la démographie wallonne*. Revue du Conseil Economique Wallon, n° 42, janvier-avril 1960, pp. 38-51.
2. BEAUJEU-GARNIER. — *Géographie de la Population*. Collection : Géographie économique et sociale, Paris, 1956 et 1958 (2 vol.).
3. CENTRE DE RECHERCHES SOCIO-RELIGIEUSES. — *Enseignement et Démographie*, Bruxelles, s.d.
4. CONSEIL DE L'EUROPE. — *Données statistiques 1958*. Strasbourg, mars 1959.
5. DE SMET, L. — *La Belgique : Population et Démographie*, in Semaine Internationale de Géographie. Bruxelles, 3-10 août 1958.
6. DRECHSEL, M. — *L'étude des problèmes démographiques en Hainaut*. Le Hainaut Economique, novembre 1959, pp. 10-79.
7. GEORGE, P. — *Introduction à l'étude géographique de la population du monde*. Institut National d'Etudes démographiques. Travaux et Documents, Cahier n° 14, Paris, 1951.
8. GOLDSCHMIDT, P. — *Introduction à une étude sur la dénatalité en Wallonie*. Revue du Conseil Economique Wallon, n° 11, novembre-décembre 1954, pp. 1-22, Liège.
9. INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE.
  - 1° Bulletin de statistique.
  - 2° Annuaires statistiques de la Belgique et du Congo belge.
  - 3° Mouvement de la population des communes.
  - 4° Recensements généraux de la population de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1880, 1920, 1930 et 1947.
10. HEBETTE, F. — *De economische gevolgen van de demografische ontwikkeling in België*. Handels-Overzicht-Ned. Belg. Lux., Brussel, 1954, n° 9, blz. 10-17.
11. LEFÈVRE, M.-A. — *Mouvements de la population*. Commentaire de la planche 24 de l'*Atlas de Belgique*. Comité National de Géographie, Bruxelles, 1959. (Voir aussi la Bibliographie in fine de cette étude.)
12. MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA RECONSTRUCTION, Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire. — *Atlas du Survey National*.
13. OFFICE CENTRAL DE STATISTIQUE. — *Démographie de la Belgique de 1921 à 1939*, Bruxelles, 1943.
14. O.N.U. — *Bulletin mensuel de statistique*. Bureau de Statistique des Nations-Unies, New-York.
15. PERTINAX. — *La démographie wallonne demeure un souci*. Revue du Conseil Economique Wallon, n° 33, juillet-août 1958, pp. 25-32, Liège.
16. SPORCK, J. — *Evolution de la structure par âge et par sexe de la population belge et étrangère de 1947 à 1957 dans les communes de Flémalle-Haute et Vottem*. Bull. du Centre d'Etudes et de Doc. sociales de la Prov. de Liège, 13<sup>e</sup> année, n° 2, février 1959.
17. STASSART, J. — *La hausse fondamentale de la nuptialité dans l'arrondissement de Liège*. Ann. de la Fac. de Droit de Liège, 1959, pp. 407-440.
18. TULIPPE, O. — *Le vieillissement de la population belge. Etude régionale*. Les Cahiers d'Urbanisme, n° 10, Bruxelles, 1952.
19. TUYNS, A. — *Données statistiques sur la natalité et la mortalité du premier âge en Belgique*. Bull. de la Soc. Royale de Gynéc. et d'Obst., T. 27, n° 5, Bruxelles, 1957, p. 504.
20. VERMEERSCH, A. — *Le Problème de la Natalité en Belgique*. Science et Foi. Bruxelles, 1910.

## LISTE DES TABLEAUX.

	Pages.
<b>NATALITE.</b>	
Tableau I. — Coefficient de natalité dans les différents pays voisins . . . . .	5
Tableau II. — Naissances par agglomération (moyennes annuelles) . . . . .	8
Tableau III. — Accroissement naturel de la population belge de 1880 à 1957 . . . . .	12
Tableau IV. — Evolution du taux de natalité par province et par région linguistique de 1947 à 1957.	19
Tableau V. — Population étrangère et population autochtone pour le Royaume et par région linguistique au 31 décembre 1954, 1955 et 1956 . . . . .	19
Tableau VI. — Naissances d'après la nationalité du père, en 1954, 1955 et 1956, par région linguistique et pour le Royaume . . . . .	20
Tableau VII. — Taux de natalité de la population autochtone et de la population étrangère en 1954, 1955 et 1956, par région linguistique et pour le Royaume . . . . .	21
Tableau VIII. — Population étrangère calculée au 31 décembre 1956, par région linguistique et pour le Royaume . . . . .	22
Tableau IX. — Naissances et taux de natalité de la population autochtone et de la population étrangère des provinces de Hainaut, de Liège et de Limbourg, en 1954, 1955 et 1956 . . . . .	22
Tableau X. — Accroissement naturel de la population totale en 1954, 1955 et 1956, par région linguistique et pour le Royaume . . . . .	23
Tableau XI. — Accroissement naturel de la population autochtone en 1954, 1955 et 1956, par région linguistique et pour le Royaume . . . . .	24
Tableau XII. — Taux d'accroissement naturel de la population autochtone, en 1954, 1955 et 1956, par région linguistique et pour le Royaume . . . . .	24
Tableau XIII. — Taux d'accroissement naturel de la population autochtone des provinces de Hainaut et de Liège, en 1954, 1955 et 1956 . . . . .	25
Tableau XIV. — Taux de natalité de la population étrangère inscrite au Registre de la Population et de la population étrangère inscrite au Registre des Etrangers, en 1954, 1955 et 1956, par région linguistique et pour le Royaume . . . . .	26
Tableau XV. — Evolution du taux de natalité en Belgique de 1880 à 1947 . . . . .	27
Tableau XVI. — Evolution du taux de mortalité en Belgique et dans les pays limitrophes de 1913 à 1955 . . . . .	28
Tableau XVII. — La mortalité infantile par province de 1939 à 1957 . . . . .	41
Tableau XVIII. — La mortalité par groupe d'âge de 1947 à 1956 . . . . .	42
Tableau XIX. — Proportion par classe d'âge du nombre de décès par 1.000 habitants de 1920 à 1956.	42
Tableau XX. — Taux de mortalité par groupe d'âge et par province en 1886 . . . . .	43
Tableau XXI. — Taux de mortalité par groupe d'âge et par province en 1947 . . . . .	43
Tableau XXII. — Diminution en % et par province des taux de mortalité, 1890-1947 . . . . .	44
Tableau XXIII. — Nombre de décès par province en 1880 . . . . .	44
Tableau XXIV. — Evolution de 1881 à 1957 de l'excédent du nombre des naissances sur celui des décès . . . . .	46
Tableau XXV. — Evolution par région linguistique de l'accroissement naturel de la population de 1880 à 1957 . . . . .	46
Tableau XXVI. — Mouvement naturel de la population par commune . . . . .	47
Tableau XXVII. — Mouvement naturel de la population par arrondissement . . . . .	48
Tableau XXVIII. — Soldes négatifs du mouvement naturel de la population par arrondissement. . . . .	49

TABLE DES FIGURES.

	Pages.
Figure 1. — <i>Structure par âge de la population au 31 décembre 1947. Répartition par arrondissement (Pyramides des âges)</i> . . . . .	10
Figure 2. — <i>Nombre des jeunes, des adultes et des vieillards au 31 décembre 1947. Répartition par arrondissement</i> . . . . .	11
Figure 3. — <i>Natalité en 1955, 1956 et 1957. Répartition par commune</i> . . . . .	29
Figure 4. — <i>Nombre des personnes âgées de 65 ans et plus, par 100 habitants en 1947. Répartition par commune</i> . . . . .	13
Figure 5. — <i>Naissances en 1880. Répartition par commune</i> . . . . .	30
Figure 6. — <i>Naissances en 1955, 1956 et 1957. Répartition par commune.</i> . . . . .	31
Figure 7. — <i>Mortalité en 1955-1957. Répartition par commune</i> . . . . .	32
Figure 8. — <i>Evolution du nombre des décès de 1880 à 1950</i> . . . . .	40
Figure 9. — <i>Décès en 1880. Répartition par commune</i> . . . . .	33
Figure 10. — <i>Décès en 1955-1957. Répartition par commune</i> . . . . .	34
Figure 11. — <i>Mouvement naturel de la population en 1954-1955</i> . . . . .	35
Figure 12. — <i>Etrangers. Répartition par commune en 1954</i> . . . . .	56
Figure 13. — <i>Graphiques de l'évolution</i> . . . . .	58

*Remarque.* — Les cartes en couleurs (fig. 3, 5, 6, 7, 9, 10 et 11) reproduites à partir de l'Atlas du Survey National, ont été imprimées par l'Institut Géographique Militaire d'après les dessins établis par le Service du Survey National à l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.

